

Royaume du Maroc



Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2019



RAPPORT SUR
LES SERVICES DE L'ÉTAT
GERÉS DE MANIÈRE
AUTONOME

RAPPORT SUR
LES SERVICES DE L'ETAT
GERES DE MANIERE
AUTONOME

INTRODUCTION	1
I. EVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION	3
I.1. Stock des SEGMA sur la période 2012-2018	3
I.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention en 2018	3
II. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2016 - 2017	7
II.1. Evolution de la structure globale des recettes des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations d'équilibre du budget général	7
II.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité	9
III. BILAN D'ACTIVITE 2017-2018 ET PLAN D'ACTION 2019	10
III.1. Domaine de la santé	10
<i>III.1.1. Hôpitaux et Centres d'appui rattachés au Ministère de la Santé</i>	10
<i>III.1.2. Centres de Transfusion Sanguine (CTS)</i>	12
<i>III.1.3. Centre National de Radio - Protection (CNRP)</i>	13
<i>III.1.4. Institut National d'Hygiène (INH)</i>	13
<i>III.1.5. Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP)</i>	14
<i>III.1.6. Hôpitaux et Centres Médico Chirurgicaux Militaires</i>	16
III.2. Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres	17
<i>III.2.1. SEGMA relevant du Ministère du Tourisme</i>	17
<i>III.2.2. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat</i>	18
<i>III.2.3. Instituts et écoles de formation œuvrant dans le domaine de l'agriculture</i>	20
<i>III.2.4. Instituts et centres de qualification dans le domaine de la pêche maritime</i>	22
<i>III.2.5. Instituts opérant dans le domaine de l'énergie et des mines</i>	24
<i>III.2.6. Services de formation du personnel et des cadres de l'administration</i>	24
<i>III.2.7. Instituts de formation dans le domaine des statistiques et des sciences de l'information</i>	28
<i>III.2.8. Instituts de formation dans le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire</i>	29
<i>III.2.9. Instituts relevant du secteur de la communication</i>	33
<i>III.2.10. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports</i>	34
<i>III.2.11. Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine</i>	34
III.3. Domaine des activités récréatives	35
<i>III.3.1. Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et base Nautique de Mohammedia</i>	35
<i>III.3.2. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika</i>	35
<i>III.3.3. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives</i>	35
III.4. Domaine des autres actions sociales	35
<i>III.4.1. Service de l'Orientation et de l'Appui (SOA)</i>	35
<i>III.4.2. Division du Pèlerinage (DP)</i>	36
<i>III.4.3. Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale (SUFAA)</i>	36
<i>III.4.4. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACCS)</i>	36
III.5. Domaine des pouvoirs publics et services généraux	37
<i>III.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR)</i>	37

III.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII)	37
III.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO)	38
III.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)	38
III.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil	40
III.5.6. Centre National de la Documentation (CND)	41
III.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ)	41
III.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM)	42
III.5.9. Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM)	42
III.6. Domaine du transport, de l'eau et autres infrastructures économiques	43
III.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNER)	43
III.6.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)	44
III.6.3. Service de Gestion des Chantiers (SGC)	44
III.6.4. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR)	44
III.6.5. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)	45
III.6.6. Direction de la Marine Marchande (DMM)	46
III.6.7. Direction de la Météorologie Nationale (DMN)	47
III.6.8 Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)	47
III.7. Domaine des autres actions économiques	48
III.7.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)	48
III.7.2. SEGMA chargé de la Privatisation	50
III.8. Domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt	50
III.8.1. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF)	50
III.8.2. Parc National de Souss Massa (PNSM)	50
III.8.3. Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes (DDARM)	51
III.8.4. Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNEBP)	51
ANNEXES	53
ANNEXE 1: ATTRIBUTIONS DES SEGMA	54
I.1. SEGMA relevant du domaine de la santé	54
I.2. SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres	57
I.3. SEGMA relevant du domaine des activités récréatives	63
I.4. SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales	65
I.5. SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux	67
I.6. SEGMA relevant du domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques	70
I.7. SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques	73
I.8. SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt	75
ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2016 ET 2017	77
ANNEXE 3 : EVOLUTION DES RECETTES DES SEGMA EN 2016 ET 2017	78
ANNEXE 4: EVOLUTION DES DEPENSES DES SEGMA EN 2016 ET 2017	79
ANNEXE 5 : PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2018	80

INTRODUCTION

Depuis leurs créations, les Services de l'Etat Gérés de Manière Autonome (SEGMA) ont constitué un moyen budgétaire d'envergure pour la mise en œuvre des politiques publiques et la réalisation de prestations de qualité au profit des citoyens à un niveau déconcentré. A travers leur autonomie financière et leur mode de gestion basé sur la mobilisation des recettes propres issues des prestations des services publics rendus aux usagers, ces services jouent un rôle prépondérant dans l'amélioration du service de proximité et l'accès de la population aux domaines à connotation sociale, notamment, aux soins, à la protection sociale, à l'enseignement et au sport.

L'année 2018 où le nombre de SEGMA s'est établi à 204 services, a été marquée par la suppression de 4 SEGMA : « Complexe sportif Prince Moulay Abdellah-Rabat », « Complexe sportif de Fès », « Service du tourisme culturel des jeunes » et « Organisation de la vingt-deuxième Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques ». Pour rappel, les champs d'intervention des SEGMA couvrent les grandes fonctions de l'Etat conformément aux 8 domaines suivants : le domaine de la santé avec 89 Services, le domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres avec 60 Services, le domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques avec 19 Services, le domaine des autres actions économiques avec 14 Services, le domaine des pouvoirs publics avec 9 Services, le domaine des activités récréatives avec 5 Services, le domaine des autres actions sociales avec 4 Services et le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt avec 4 Services.

Il convient de noter également que l'année 2018 a été marquée par l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la loi organique n°130.13 relative à la loi de finances (LOF), qui tend à substituer la logique de résultats à la logique de dépenses, notamment, à travers l'adoption d'une nouvelle nomenclature qui s'articule autour de programmes avec des objectifs bien définis et des indicateurs de performance.

Le Projet de la Loi de Finances de l'année 2019 sera marqué également par la poursuite de la mise en œuvre des dispositions de la LOF, notamment, la proposition de suppression d'un certain nombre de SEGMA n'ayant pas donné lieu à des dépenses pendant 3 ans et qui n'ont pas parvenu à réaliser, à compter de la 3^{ème} année budgétaire suivant la date de leur création, des recettes propres d'au moins 30% de l'ensemble de leurs ressources.

Par ailleurs, les réalisations budgétaires des SEGMA au titre de l'année 2017 se présentent comme suit :

- Les recettes se sont élevées à 7.293,82 MDH contre des prévisions aux alentours de 8.103,56 MDH, soit un taux de recouvrement d'environ 90,01%, dont 2.167,92 MDH au titre des recettes propres avec un taux de réalisation de 81,54%. Les dotations d'équilibre accordées par le budget de l'Etat à certains SEGMA (notamment ceux intervenant dans le domaine de la santé et le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, à concurrence de 84,53% du total des allocations) ont atteint 792,99 MDH. Cependant, le solde budgétaire au titre de l'exercice précédent, en l'occurrence 2016, a enregistré un excédent de 4.332,91 MDH ;

- Les SEGMA œuvrant dans le domaine des pouvoirs publics et ceux couvrant les domaines des activités récréatives et des autres actions sociales ont enregistré les plus grandes performances, en termes de réalisation des recettes propres. Leurs taux de recouvrement respectifs s'élèvent à 176,69%, 153,12% et 128,34%.
- Les dépenses ont atteint 2.949,39 MDH par rapport à des prévisions de l'ordre de 6.470,53 MDH, soit un taux d'émission de 45,58%, dont 1.868,40 MDH au titre des dépenses d'exploitation avec un taux d'émission de 53,21%, et 1.080,99 MDH au titre des dépenses d'investissement avec un taux d'émission d'environ 36,53% ;
- Les SEGMA opérant dans le domaine des activités récréatives, le domaine des autres actions sociales et dans le domaine de la santé ont réalisé les taux d'émissions les plus élevés, soient respectivement 72,55%, 67,96% et 63,12%.
- Le taux global de la couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 73,50% contre 63,54% en 2016, soit une augmentation de près de 10 points. Les SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et ceux intervenant dans le domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques ont réalisé les taux de couverture les plus élevés, atteignant respectivement 123,44% et 99,94%.

Le présent rapport comporte trois parties :

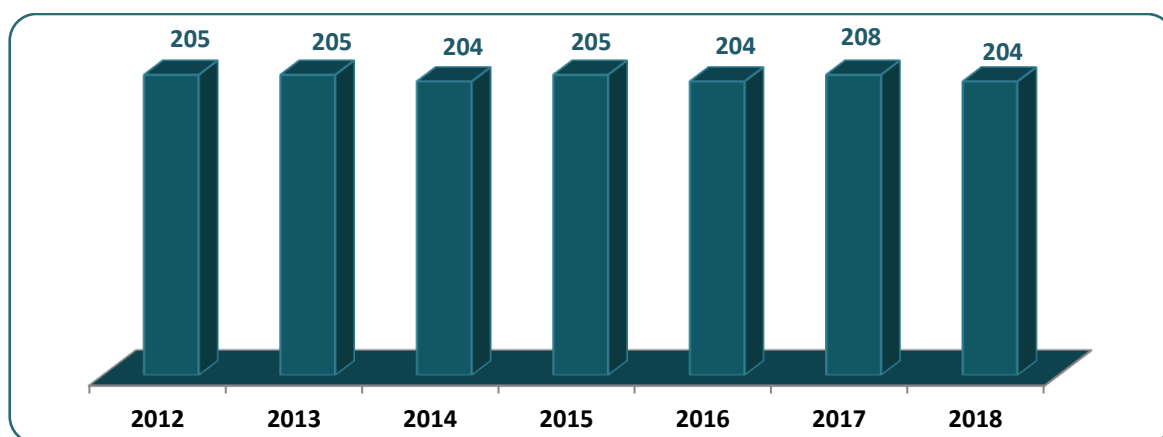
- Une première partie consacrée à l'évolution du nombre total des SEGMA, et à leur répartition par domaine d'intervention au titre de l'année budgétaire 2018 ;
- Une deuxième partie portant sur le bilan de réalisations financières des SEGMA au titre de l'année 2017, en comparaison avec celui de 2016 et ce, à travers une analyse des encaissements des recettes et des émissions des dépenses ;
- La troisième partie présente les réalisations physiques des SEGMA durant l'année 2017 et l'état d'avancement de leurs plans d'action en 2018, ainsi que leurs programmes d'action prévus dans le cadre du Projet de la Loi de Finances de l'année 2019. L'accent est mis sur les objectifs et les indicateurs permettant d'apprécier l'effort consenti par ces services en termes d'amélioration de la qualité des prestations offertes aux usagers.

I. EVOLUTION DU NOMBRE DES SEGMA PAR DOMAINE D'INTERVENTION

I.1. Stock des SEGMA sur la période 2012-2018

En 2018, le nombre des SEGMA est passé à 204 services suite à la suppression, conformément à l'article 16 de la Loi de Finances de l'année 2018, des SEGMA ci-après :

- « Organisation de la vingt-deuxième Conférence des Nations-Unies sur les changements climatiques » rattaché au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, ayant été créé en tant que support budgétaire permettant d'accomplir les opérations de dépenses et de recettes liées à l'organisation de cet évènement ;
- « Complexe sportif Prince Moulay Abdellah-Rabat », « Complexe sportif de Fès » et « Service du tourisme culturel des jeunes » rattachés au Ministère de la Jeunesse et des Sports.



Graphie 1: Évolution du nombre des SEGMA pendant la période 2012-2018

I.2. Répartition des SEGMA par domaine d'intervention en 2018

- Les SEGMA opérant dans le domaine de la santé sont au nombre de 89 SEGMA, et représentent 43,6% de l'ensemble des SEGMA existants. Ils sont composés de :

Domaine de la santé
• 76 Centres Hospitaliers ;
• 6 Hôpitaux Militaires et 2 Centres Médico-Chirurgicaux ;
• Centre National de Transfusion Sanguine - Rabat ;
• Centre Régional de Transfusion Sanguine - Casablanca ;
• Institut National d'Hygiène (INH) ;
• Centre National de RadioProtection (CNRP) ;
• Direction du Médicament et de la Pharmacie (CDMP).

- Les SEGMA opérant dans le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle, sont au nombre de 60, soit 29,4% des 204 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2018. Ils se présentent comme suit :

Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres

- 16 Services œuvrant dans le domaine Touristique ;
- 8 Ecoles et Instituts Agricoles ;
- 2 Ecoles de Formation sur les métiers des Mines ;
- 6 Services œuvrant dans le domaine de l'Artisanat ;
- 6 Services œuvrant dans le domaine de la Pêche Maritime ;
- 5 Ecoles de formation dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Aménagement du territoire ;
- 17 Services et Instituts chargés de la formation dans divers domaines (information, infrastructures,...).

Pour le reste des SEGMA qui représentent 27% des services existants, ils sont répartis par domaine d'intervention comme suit :

- **Domaine du transport, de l'eau et autres infrastructures économiques** avec 19 SEGMA, soit 9,3% des 204 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2018 :

Domaine du transport, de l'eau et autres infrastructures économiques

- Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNER) ;
- 10 Services de Logistique et de Matériel (SLM) ;
- Service du Réseau des SLM ;
- Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR) ;
- Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) ;
- Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH) ;
- Direction des Équipements Publics (DEP) ;
- Direction de la Marine Marchande (DMM) ;
- Service de Gestion des Chantiers (SGC) ;
- Direction de la Météorologie Nationale (DMN).

- ▶ **Domaine des autres actions économiques** avec 14 SEGMA, soit 6,9% des 204 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2018 :

Domaine des autres actions économiques

- 12 Centres Régionaux d'Investissement (CRI) ;
- SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie ;
- SEGMA chargé de la Privatisation.

- ▶ **Domaine des pouvoirs publics et des services généraux** avec 9 SEGMA, soit 4,4% des 204 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2018 :

Domaine des pouvoirs publics et services généraux

- Trésorerie Générale du Royaume (TGR) ;
- Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII) ;
- Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM) ;
- Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO) ;
- Imprimerie Dar AL Manahil ;
- Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS) ;
- Centre National de Documentation (CND) ;
- Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ) ;
- Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM).

- ▶ **Domaine des activités récréatives** avec 5 SEGMA, soit 2,5% des 204 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2018 :

Domaine des activités récréatives

- Complexe Sportif Mohammed V de Casablanca et base nautique de Mohammedia ;
- Service du Contrôle des Établissements et des Salles Sportives ;
- Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika ;
- Royal golf Dar Es-Salam ;
- Théâtre Mohammed VI d'Oujda.

- **Domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt** avec 4 SEGMA, soit 2% des 204 SEGMA inscrits au titre de la Loi de Finances 2018 :

Domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt

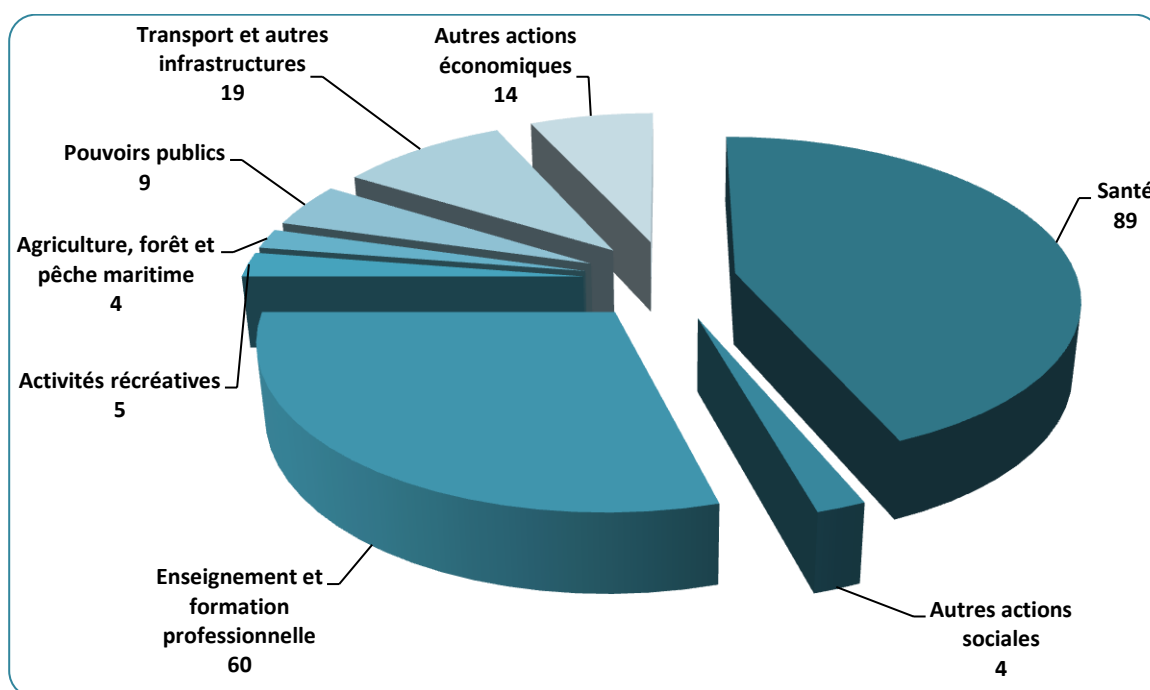
- Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF) ;
- Parc National de Souss-Massa ;
- Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes (DDARM) ;
- Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNESP).

- **Domaine des autres actions sociales** avec 4 SEGMA, soit 2% des 204 SEGMA inscrits dans la Loi de Finances 2018 :

Domaine des autres actions sociales

- Service de l'Orientation et de l'Appui (SOA);
- Division du Pèlerinage (DP);
- Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale (SUFAA) ;
- Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS).

La ventilation des SEGMA par domaine d'activité illustrée par le graphe ci-après, indique la prédominance des SEGMA à caractère social avec 75% du nombre total des SEGMA (soit 153 SEGMA sur 204), notamment le domaine de la santé (avec 89 SEGMA) et le domaine de l'enseignement et de la formation professionnelle (avec 60 SEGMA).



Graphique 2 : Répartition des SEGMA par domaine d'activité au titre de l'année 2018

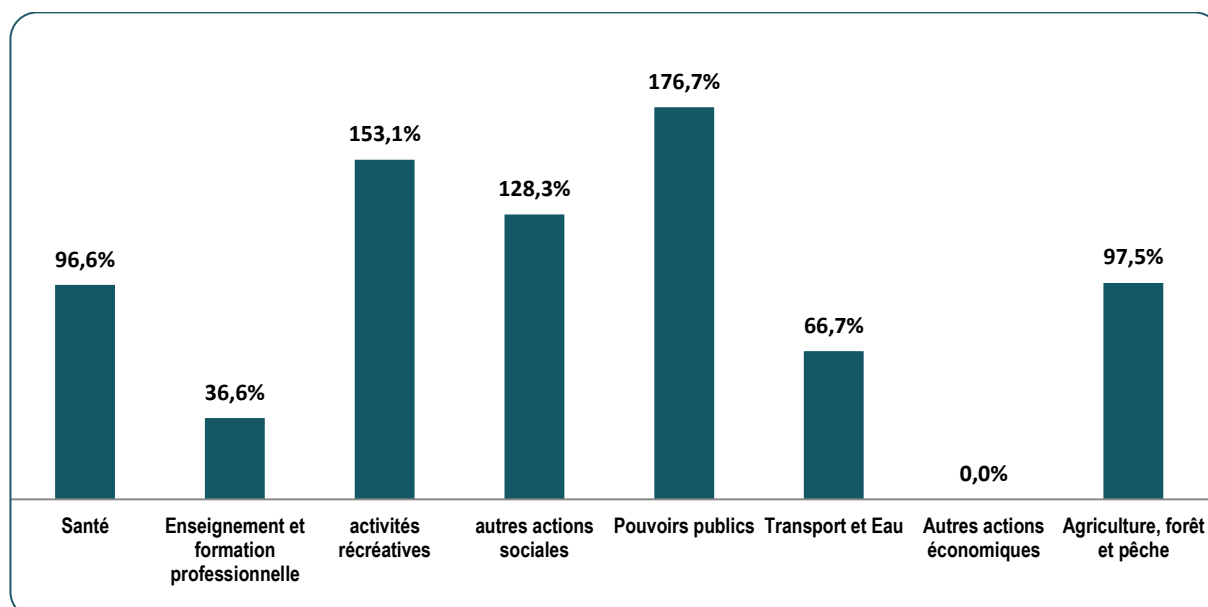
II. BILAN D'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2016 - 2017

L'exécution des budgets des SEGMA, au titre de l'année 2017, présente un solde positif de l'ordre de 4.344,43 MDH en fin d'année. Cet excédent est enregistré principalement par les SEGMA œuvrant dans le domaine des transports et de l'eau à concurrence de 59,90% et dans une moindre mesure par les SEGMA couvrant le domaine de la santé à hauteur de 15,89%.

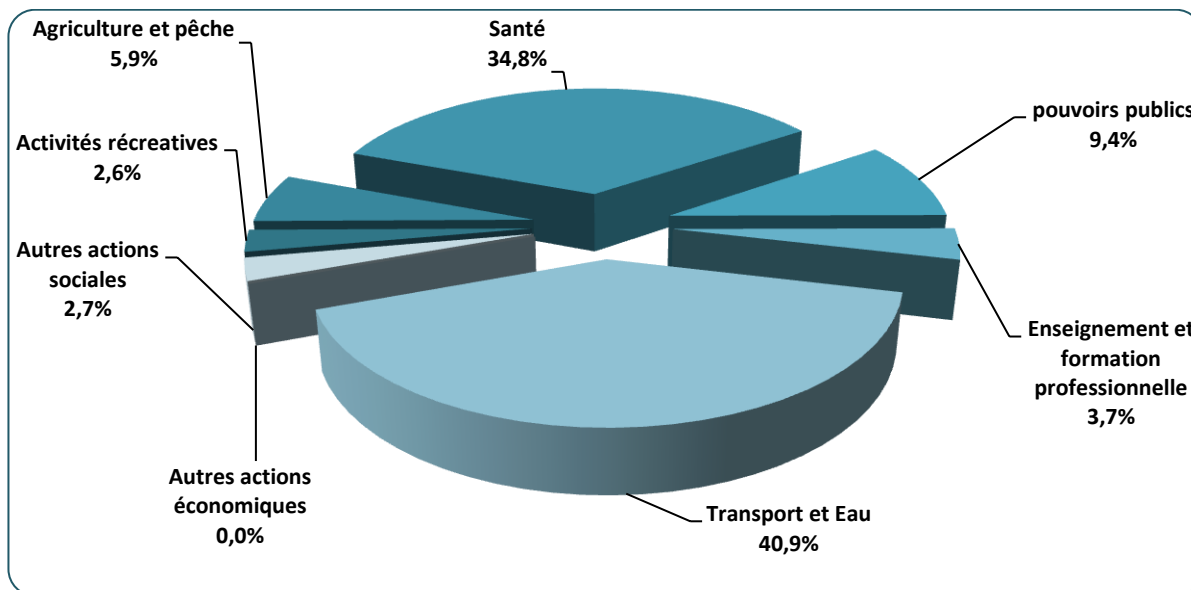
II.1. Evolution de la structure globale des recettes des SEGMA en termes de recettes propres et de dotations d'équilibre du budget général

Au titre de l'année 2017, le montant global des recettes a atteint 7.293,82 MDH contre des prévisions aux alentours de 8.103,56 MDH, soit un taux de réalisation de 90,01%. En effet :

- Les recettes propres ont enregistré un montant de 2.167,92 MDH contre des prévisions de l'ordre 2.658,64 MDH, soit un taux global de recouvrement de 81,54%. Elles sont principalement réalisées par les SEGMA œuvrant dans le secteur des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques à un taux de 40,91%, et les SEGMA opérant dans le secteur de la santé à un taux de 34,76%. Le taux de recouvrement et la répartition des recettes propres, détaillés par domaine d'activité au titre de l'année 2017, sont illustrés dans les graphes ci-après :



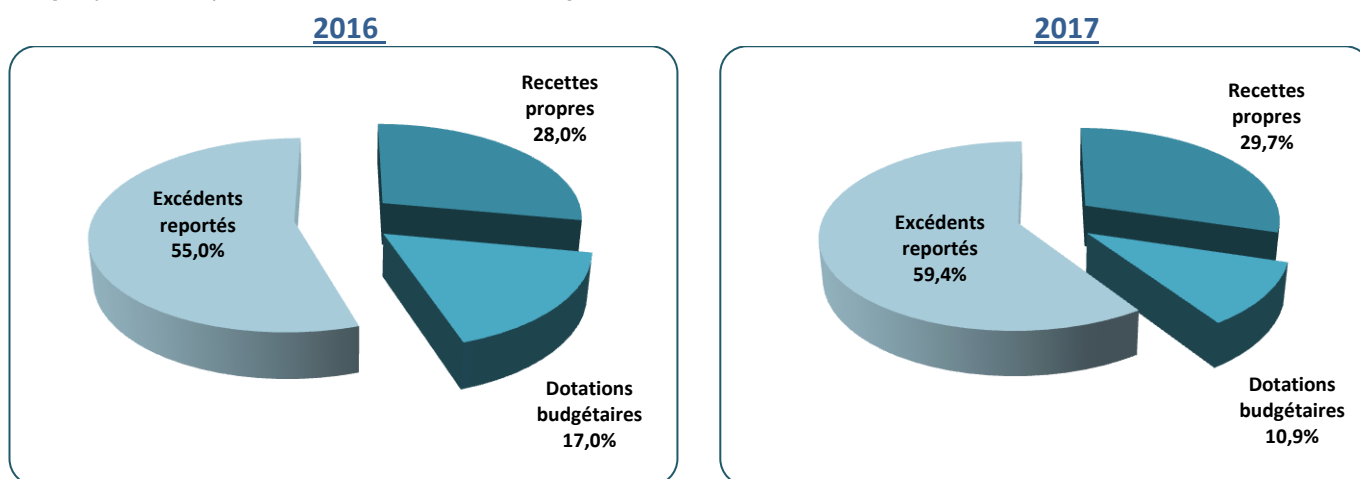
Graphie 3 : Taux de recouvrement des recettes propres des SEGMA par domaine d'activité en 2017



Graph 4 : Répartition des recettes propres des SEGMA par domaine d'activité en 2017

- Les dotations d'équilibre, versées par le budget général à certains SEGMA, s'élèvent à 792,99 MDH contre 1.410,13 MDH en 2016, soit une diminution de l'ordre de 43,8% ;
- Les excédents d'exploitation et d'investissement, réalisés à la fin de l'année 2016 et reportés sur les crédits de l'année 2017, se chiffrent à 4.332,91 MDH, contre 4.559,07 MDH réalisés à la fin de l'année 2015 et reportés sur les crédits de l'année 2016, soit une baisse d'environ 5%. Ces excédents représentent un taux de 59,4% par rapport à l'ensemble des recettes des SEGMA, contre 29,7% pour les recettes propres et 10,9% pour les dotations d'équilibre du budget général.

Le graphe ci-après illustre la structure globale des recettes des SEGMA en 2016 et 2017 :



Graph 5 : Structure des recettes des SEGMA en 2016 et 2017

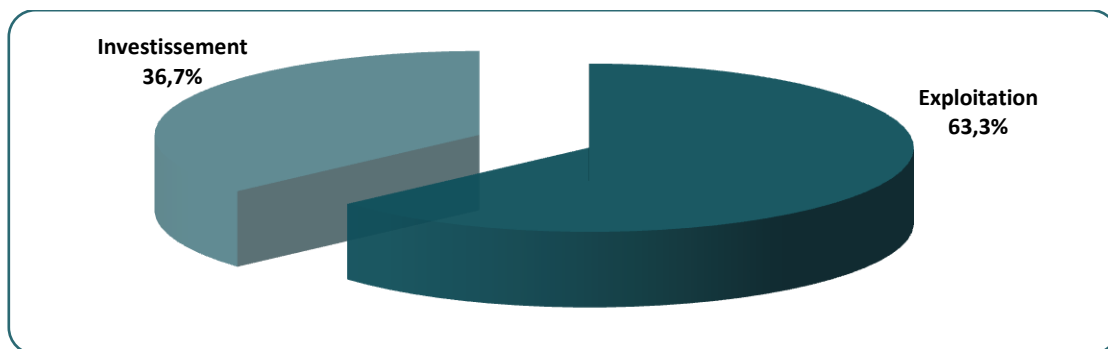
Le taux de couverture des dépenses par les recettes propres s'élève à 73,50% en 2017, contre 63,54% en 2016, soit une augmentation de près de 10 points.

II.2. Ventilation des dépenses des SEGMA par nature et par domaine d'activité

Les émissions des dépenses de l'ensemble des SEGMA s'élèvent à 2.949,39 MDH en 2017, par rapport à des crédits ouverts de l'ordre de 6.470,53 MDH, soit un taux d'émission global de 45,58%. Elles se répartissent, par nature de dépenses, comme suit :

- des dépenses d'exploitation émises de l'ordre de 1.868,40 MDH par rapport à des crédits ouverts de 3.511,26 MDH, soit un taux d'exécution de 53,21% ;
- des dépenses d'investissement émises d'environ 1.080,99 MDH par rapport à des prévisions de l'ordre de 2.959,27 MDH, soit un taux d'exécution de 36,53%.

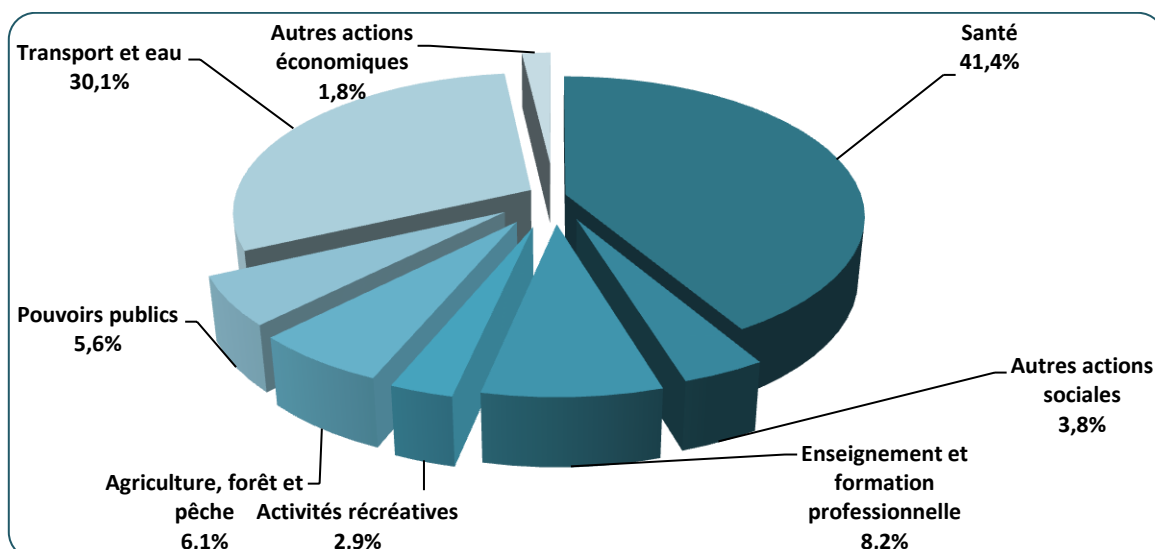
Le graphe ci-dessous montre la structure des dépenses émises par l'ensemble des SEGMA :



Graphie 6 : Structure des dépenses des SEGMA au titre de l'année 2017

Il est à signaler que ces dépenses ont été exécutées à concurrence de 41,4% par les services opérant dans le domaine de la santé, à concurrence de 30,1% par ceux œuvrant dans le domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures. Cela en toute conformité avec la prédominance desdits services en termes de réalisation des recettes propres.

Le graphique ci-après présente la ventilation, par domaine d'activité, des dépenses réalisées par les SEGMA en 2017 :



Graphie 7 : Répartition par domaine des dépenses des SEGMA réalisées au titre de l'année 2017

III. BILAN D'ACTIVITE 2017-2018 ET PLAN D'ACTION 2019

III.1. Domaine de la santé

III.1.1. Hôpitaux et Centres d'appui rattachés au Ministère de la Santé

En 2017, les indicateurs de production de soins des hôpitaux ont continué dans leur trend haussier enregistré depuis trois ans, illustré par l'augmentation de la fréquentation hospitalière de 10% par rapport aux résultats de 2015. Le tableau ci-dessous présente en détail l'évolution des activités des hôpitaux durant la période 2015-2017 :

Indicateurs	2015	2016	2017	Évolution 2017/ 2015 (En %)
Consultations des Services des Urgences	4 841 481	5 179 966	5 329 287	+10,1 %
Consultations spécialisées externes	2 294 794	2 385 029	2 478 906	+8 %
Hospitalisations complètes	855 246	900 901	867 543	+1.4 %
Hospitalisations de jour	570 904	648 118	656 205	+14.9%
Journées d'hospitalisation	3 263 744	3 264 148	3 179 942	-2.6 %
Taux d'Occupation Moyen	57,0	57,87	56,38	-1,1 %
Interventions chirurgicales Majeures	178 143	174 413	174 694	-1.9 %

Par ailleurs, plusieurs actions ont été réalisées au cours des trois dernières années. Les principales d'entre elles concernent :

- La poursuite de la réforme hospitalière qui vise l'équipement des locaux d'hospitalisation et des services médico-administratifs pour l'amélioration de l'accueil et de l'accessibilité aux soins hospitaliers, ainsi que le renforcement de la sécurité et de la qualité des soins, et ce, à travers le projet d'appui à la modernisation de la gestion hospitalière qui a pris fin le 29 février 2016 ;
- La facilitation de l'accès aux soins au profit des parturientes compte tenu de la gratuité des accouchements ;
- L'amélioration de l'accès aux soins au profit des insuffisants rénaux démunis à travers le renforcement en ressources humaines des centres d'hémodialyse et leur dotation en kits et en concentrés de dialyse ainsi que la mise en service de nouveaux centres de dialyse, marquant ainsi une performance considérable par rapport au ratio malades/générateur qui a atteint 4.2 malades par Générateur ;
- Le renforcement de la mise en œuvre des SAMU au Maroc, essentiellement au niveau des zones d'accès difficile, dans le but de réduire les délais de prise en charge des urgences médicales et ce, à travers l'achat de service du transport sanitaire hélicoptéré et le suivi de la mise en place de quatre Héli-SMUR à Marrakech, Tanger, Oujda et Laâyoune. Ces Héli-SMUR

ont effectué plus de 600 missions de transport hélicoptéré. 27 professionnels de l'urgence ont bénéficié de stages de perfectionnement dans ce domaine, organisés en France, avec l'aide de l'Agence Française de Développement ;

- L'amélioration de l'offre de soins hospitalière et de l'accès à certaines prestations à travers l'achat des services auprès du secteur privé, et le développement de la stratégie mobile axée sur l'organisation des caravanes médicales spécialisées ;
- La création de 4 instituts de formation des techniciens ambulanciers (IFTA) à Marrakech, Fès, Rabat et Oujda pour totaliser 5 IFTA opérationnels permettant de renforcer la disponibilité des techniciens ambulanciers ainsi que l'extension de la filière d'infirmiers spécialisés en soins d'urgence et soins intensifs à 6 autres ISPITS (Instituts Supérieurs des Professions Infirmières et Techniques de Santé) ;
- L'organisation des sessions de formation, avec l'aide de l'Agence Française de Développement, l'Agence Espagnole de Coopération Internationale et l'OMS, au profit de 144 professionnels exerçant au niveau des services des urgences hospitalières et des urgences médicales des régions de Tanger-Al-Hoceima-Tétouan; l'Oriental, Souss-Massa et de Fès-Meknès ;
- Le lancement au niveau de tous les établissements de santé des mesures de transparence au niveau national et régional. Ces mesures sont liées, notamment, au suivi de la liste des actes fournis par la structure, la description des circuits des patients dans l'établissement, la liste du personnel de garde et l'agenda des activités ;
- L'élaboration et l'implantation, en collaboration avec l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), du didacticiel de la démarche 5S dans le site web du Ministère de la santé, visant à améliorer les conditions et l'environnement de travail des professionnels de santé et de rehausser le niveau de qualité et de sécurité des services de santé.

Au titre de l'année 2018, un programme d'accélération de la mise à niveau des services d'accueils des urgences des Centres Hospitaliers Régionaux (CHR), ayant pour but d'améliorer la prise en charge des urgences médicales, est en cours d'élaboration. D'autres actions sont également prévues. Il s'agit, notamment, de la poursuite du programme de rénovation du matériel des SAMU, le renforcement du parc ambulancier, la consolidation de la couverture par Hélicoptère-SMUR ainsi que la mise à niveau du personnel hospitalier en termes de formation.

Par ailleurs, dans la perspective d'accompagnement des établissements hospitaliers pour une meilleure gestion des risques hospitaliers liés aux événements indésirables pouvant impacter la santé des patients, il est à signaler que le Ministère de la santé mène actuellement, en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une réflexion pour développer une politique nationale sur la qualité et la sécurité des soins.

De plus, au vue des conséquences économiques en terme de prolongement de durée de séjour dans les hôpitaux et d'utilisation abusive des ressources (radiologie, laboratoires, médicaments...), une application informatique serait développée par le Ministère de la santé pour la notification de ces évènements indésirables liés aux soins dans 5 régions.

III.1.2. Centres de Transfusion Sanguine (CTS)

Au titre de l'année 2017, les collectes de sang réalisées au sein des 16 centres de transfusion sanguine et à l'extérieur dans différents établissements et institutions (associations, facultés, lycées, sociétés...) ont permis de collecter 318 153 dons de sang contre 313 925 dons en 2016, soit une augmentation de 1,35% entre 2016 et 2017. Le taux de recouvrement des besoins en produits sanguins labiles a ainsi atteint 139% contre 135% en 2016. De même, le nombre de Produits Sanguins Labiles (PSL) préparés par les CTS du Royaume sous forme de culots globulaires, culots plaquettaires et plasma frais congelé est en amélioration de 3,7% en 2017 pour se situer à 686 898 PSL en 2017 (dont 489 999 PSL ont été livrés aux hôpitaux, cliniques, banques de sang et antennes de transfusion) contre 662 340 en 2016.

Il est à signaler, à titre d'illustration, que le centre régional de transfusion sanguine (CRT) de Casablanca a assuré en 2017 la collecte de 475 dons de plaquettes par cytaphérèse et la collecte de 82 301 poches de sang, dont 6750 proviennent des banques de sang de Khouribga, Mohammedia et Settat. Ce niveau est, en effet, en augmentation de 0,7% par rapport à celui enregistré en 2016.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'amélioration de son mode de gouvernance, le centre national de transfusion sanguine et d'hématologie a démarré en 2017, le processus de certification du centre. Dans ce cadre, il a été procédé à la nomination du pilote du projet et à la formation de l'équipe projet par la société de certification Tuve. De plus, le Maroc a organisé pour la première fois en 2017 la 11^{ème} édition du congrès Arabe de transfusion sanguine, sous le haut patronage de SA Majesté le Roi Mohammed VI.

Les programmes d'action des CTS au titre des années 2018 et 2019 portent, notamment, sur :

- La mise en place d'une stratégie de communication et de fidélisation des donateurs de sang et l'amélioration de leur accessibilité aux sites de collecte ;
- La multiplication des sites de collecte (groupes mobiles) et la création d'unités modulaires de prélèvement ;
- L'établissement de conventions de partenariat avec les ONG et autres départements ;
- Le renforcement de la sécurité transfusionnelle moyennant l'acquisition au niveau du CRT de Casablanca, des automates en miroir pour le laboratoire Imuuno-Hémoaologie et de sérologie ;
- L'informatisation du CRT de Casablanca et son raccordement à l'application nationale « Eprogesa » ;
- Le développement des prestations et soins liés à la transfusion par la création d'une unité spécialisée de prise en charge des malades polytransfusés et la création de laboratoire de biologie moléculaire.

III.1.3. Centre National de Radio - Protection (CNRP)

Le bilan d'activité du CNRP au titre des années 2017, 2018 (jusqu'au 30/05/2018) et les prévisions pour l'exercice 2019 se présentent dans le tableau ci-après :

Actions	Réalisations 2017	Réalisations (En cours) 2018	Prévisions 2019
Contrôle de conformité des installations aux normes de radioprotection des installations médicales, industrielles, et des laboratoires d'enseignement et de recherche	168 établissements	51	220
Surveillance dosimétrique des travailleurs affectés aux travaux sous rayonnements ionisants	25 216 analyses	8 300	33 000
Contrôle radiologique aux frontières	15 contrôles	13	25
Surveillance de l'environnement et des denrées alimentaires	766 analyses	766	900
Etalonnage et métrologie des rayonnements ionisants	33 opérations	212	300
Interventions en cas d'urgence	En cas de nécessité	En cas de nécessité	10
Formation des cadres du CNRP dans le domaine de la sûreté et la sécurité radiologiques	86 actions de formation	Participation des cadres du centre à des ateliers et des stages de formation organisés par l'AIEA et l'AASN ^(*)	100

(*) AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique / AASN : Administration Américaine de Sécurité Nucléaire.

III.1.4. Institut National d'Hygiène (INH)

Les réalisations de l'Institut National d'Hygiène au titre de l'année 2017 et du premier semestre de 2018, ainsi que ses prévisions au titre de l'année 2019 sont présentées dans le tableau ci-après :

Actions	Réalisations 2017	Réalisations 1 ^{er} semestre 2018	Prévisions 2019
Laboratoires de parasitologie, mycologie, bactériologie médicale, immunologie, virologie génétique et d'anatomo-pathologie	19.791 Analyses	7.691 Analyses	45.000 Analyses
Laboratoires de biochimie-hématologie	5.131 Analyses	5.800 Analyses	2.000 Analyses

Actions	Réalisations 2017	Réalisations 1 ^{er} semestre 2018	Prévisions 2019
Laboratoires d'analyses alimentaires, hydrologiques, chimiques, toxicologiques	11.396 Analyses	3.938 Analyses	-
Équipement et informatisation des laboratoires de santé publique	87	30	28
Formation au profit des étudiants de l'institut supérieur des professions infirmières et techniques de santé	38 Étudiants	4 Étudiants	40 Étudiants
Formation au profit des étudiants de l'enseignement supérieur	112 Étudiants	101 Étudiants	110 Étudiants

III.1.5. Direction du Médicament et de la Pharmacie (DMP)

Les principales actions réalisées par la DMP a au titre de l'année 2017 concernent :

- La participation au respect des délais réglementaires pour l'évaluation technique et le contrôle qualité ;
- La mise en place d'une nouvelle activité relative à l'intégrité des données et l'optimisation des contrôles qualité appliqués aux médicaments selon les recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) ;
- L'aménagement de la salle blanche du laboratoire de microbiologie selon les standards internationaux ;
- Le renforcement du cadre législatif et réglementaire du secteur pharmaceutique moyennant la participation à l'élaboration du projet de décret relatif à la bioéquivalence des médicaments génériques et des arrêtés d'application du décret d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments à usage humain ;
- La participation aux commissions interministérielles des prix des médicaments ayant abouti à une révision à la baisse du prix de 135 médicaments et une hausse du prix de 03 médicaments sur un total de 363 prix ;
- La mise en place d'une compétence nationale de référence pour le contrôle des dispositifs médicaux mis sur le marché marocain.

Quant à l'état d'avancement des actions programmées au titre du premier semestre de l'année 2018, il se résume dans le tableau ci-après :

Objectifs	Actions envisagées/en cours d'exécution	Taux de réalisation
Informatisation des processus de contrôle qualité du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments sur la base du système de management informatique "LIMS"	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation de cahiers de charges définissant les spécifications du Laboratoire ; • Mise en place d'un système d'information "LIMS" pour la bonne gestion et la traçabilité des dossiers, des délais, d'analyse et du suivi. 	30%

Objectifs	Actions envisagées/en cours d'exécution	Taux de réalisation
Accompagnement de la société d'archivage dans l'amélioration de l'archivage et la mise en place des procédures de gestion des archives	<ul style="list-style-type: none"> • L'inventaire des dossiers de la salle a été réalisé ; • L'amélioration du système d'archivage est en cours de réalisation. 	50%
Application des dispositions du décret d'AMM	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à jour des procédures d'enregistrement des médicaments ; • Respect des délais réglementaires pour les nouveaux produits. 	100%
Organisation des deuxièmes assises du médicament et des produits de santé	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation du programme des assises ; • Préparation des conventions de partenariat avec les pays participants. 	100%
Evaluation de l'impact de l'application du nouveau décret de fixation des prix des médicaments	<ul style="list-style-type: none"> • Elaboration des termes de référence pour lancer une étude d'évaluation de l'impact de l'application du nouveau décret de fixation des prix des médicaments. 	100%
Mise en place d'un système d'information intégré pour l'enregistrement des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place de la phase pilote du système d'information intégré pour l'enregistrement des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle. 	50%
Généralisation de la compétence nationale de contrôle qualité aux autres produits de santé, à savoir les compléments alimentaires, les produits diététiques, les produits cosmétiques et les articles de puériculture	<ul style="list-style-type: none"> • Réalisation des essais de recherche de quelques métaux lourds et de quelques matières inorganiques dans les produits de santé en utilisant la technique de spectrométrie d'absorption mécanique. 	30%

Par ailleurs, les principales actions prévues pour l'année 2019 peuvent être résumées comme suit :

- Le lancement du projet de réaménagement des locaux du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments incluant les services techniques de contrôle, le laboratoire de contrôle des anticancéreux, la réserve des réactifs, l'animalerie et le local de stockage des déchets médico-pharmaceutiques de la DMP ;
- La mise en œuvre du processus de surveillance des médicaments commercialisés dans le marché ;

- L'établissement d'un partenariat avec d'autres laboratoires étrangers de contrôle des vaccins pour un transfert de connaissances et de technologies conformément aux normes de l'OMS ;
- La participation à l'amélioration de l'accueil, de l'écoute client et de l'efficacité du service rendu ;
- La poursuite de l'informatisation des processus d'enregistrement et d'évaluation des dossiers avec une dématérialisation progressive ;
- L'élaboration des projets de loi des compléments alimentaires, des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle ;
- La mise en place des textes d'application de la Loi 84-12 relative aux dispositifs médicaux et de la Loi 11-08 relative aux réactifs de diagnostic in-vitro ;
- L'élaboration du projet d'amendement du décret n°2-13-852 du 19/12/2013 relatif à la fixation du prix des médicaments.

III.1.6. Hôpitaux et Centres Médico Chirurgicaux Militaires

Les principales actions réalisées par les six hôpitaux militaires (HM), et les deux centres médico chirurgicaux militaires (CMC), au titre des années 2017 et 2018, se présentent comme suit :

- L'approvisionnement permanent en produits pharmaceutiques consommables, fongibles et réactifs conformément aux besoins des services médico-hospitaliers ;
- La modernisation et la rénovation des plateaux médico-techniques à travers l'acquisition de matériaux pour les spécialités nouvellement mises en place et le remplacement du matériel présentant des performances limitées et ce, dans le but d'améliorer la prise en charge des patients ;
- La réalisation des opérations d'entretien et de réparation du matériel et de maintenance des installations techniques.

Par ailleurs, au titre de l'année 2019, lesdits hôpitaux et centres prévoient la poursuite des actions entamées au titre des années précédentes, particulièrement en ce qui concerne l'élargissement de la population bénéficiaire des services des hôpitaux en matière d'hospitalisation, l'amélioration des conditions de travail du personnel et de prise en charge des malades, le développement de la performance de l'accueil, de la sécurité et de l'activité hospitalière à travers un système informatique hospitalier ainsi que la mise en œuvre d'un traitement efficace des déchets d'activité de soins à risque infectieux.

III.2. Domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres

III.2.1. SEGMA relevant du Ministère du Tourisme

Au nombre de 12 Instituts et 4 Centres de qualification professionnelle hôtelière et touristique, les SEGMA relevant du Ministère du Tourisme ont réalisé, au titre des années 2017/2018, les principales actions suivantes :

- La finalisation des travaux de réaménagement physique de l'Institut de Technologie Hôtelière et Touristique de Marrakech et la dématérialisation des procédures de gestion administrative et pédagogiques au niveau des centres de Mohammedia, Marrakech, Agadir, Fès, Ouarzazate et Saidia ;
- La diversification de l'offre de formation à travers le développement de nouvelles filières : Golf, Ecotourisme, loisirs nautiques, Spa et bien. De plus, quatre autres filières : MICE (Meeting, Evenements, Congres, Incentive), commercialisation des produits touristiques, art culinaire et art de la table et de service sont en cours de développement et d'implantation ;
- La révision des programmes relatifs aux agences de voyage, gestion hôtelière et gastronomie marocaine selon l'Approche Par Compétence (APC) ;
- La généralisation de l'APC au niveau de 8 centres de formation ;
- Le lancement d'une étude d'évaluation du dispositif de la formation par apprentissage ;
- La formation des enseignants des établissements de formation professionnelle en hôtellerie et tourisme sur l'entrepreneuriat à travers la coopération avec Silatech et l'International Youth Foundation ;
- L'organisation et la participation aux manifestations professionnelles pour la promotion du dispositif de formation (concours, forums, événements), notamment le « Concours national gastronomique » et le « Concours de l'Hôtellerie et de la Restauration » ;
- L'organisation d'un Stage de perfectionnement au profit des Pays Africains : la République Centrafricaine, le Soudan, le Burkina Faso, le Niger et le Gabon.

Le plan d'action au titre de l'année scolaire 2018/2019 prévoit la réalisation des actions suivantes :

- La poursuite des travaux de réaménagement de 3 centres de formation professionnelle d'excellence, à savoir celui de Mohammedia, Agadir et Fès ;
- La poursuite de la généralisation de l'APC au niveau des centres de formation ;
- L'implantation d'une nouvelle filière : concepteur accompagnateur des projets éco-touristiques "CAPE" ;
- L'organisation de sessions de formation continue au profit du personnel pédagogique et administratif des établissements de la formation hôtelière et touristique ;

- La sensibilisation du personnel et stagiaires sur la préservation des ressources et de l'environnement et leur implication dans des activités communautaires ;
- L'élargissement de l'offre du Baccalauréat Professionnel, Parcours Collégial Professionnel et du Parcours de découverte des métiers.

III.2.2. SEGMA rattachés au département de l'Artisanat

Les 6 Instituts des Arts Traditionnels (IAT) ont réalisé, au titre de l'année 2017, les actions ci-après :

Etablissement de formation	Indicateurs chiffrés		Réalizations	Taux de réalisation
	Indicateur de suivi	Actions		
Institut des Arts Traditionnels de Marrakech	Effectif des inscrits	Formation de stagiaires en mode résidentiel	106	88%
	Nombre de bénéficiaires	Formation des artisans dans les métiers d'artisanat de production et de services	100	100%
Institut des Arts Traditionnels de Fès	Effectif des inscrits	Formation des jeunes par apprentissage et en mode résidentiel	370	87%
	Nombre de bénéficiaires	Formation des artisans dans les métiers d'artisanat de production	160	100%
Institut des Arts Traditionnels d'Ouarzazate	Effectif des inscrits	Formation des jeunes par apprentissage et en mode résidentiel	148	91%
	Nombre de bénéficiaires	Formation des artisans dans les métiers d'artisanat de production	80	100%
		Formation de 15 artisanes en coupe et couture en partenariat avec ACWA POWER Ouarzazate	15	100%
Institut des Arts Traditionnels d'Inezgane	Effectif des inscrits	Formation des jeunes en mode résidentiel et par apprentissage	363	109%
	Nombre de bénéficiaires	Formation dans les métiers d'artisanat de production et de services	80	100%
Institut des Arts Traditionnels de Meknès	Effectif des inscrits	Formation des jeunes en mode résidentiel et par apprentissage	154	92%
	Nombre de bénéficiaires	Formation des artisans dans les métiers d'artisanat de production et de services	80	100%
Institut des Arts Traditionnels de Rabat	Effectif des inscrits	Formation des jeunes en mode résidentiel	33	47%
	Nombre de bénéficiaires	Formation des artisans dans les métiers d'artisanat de production et de services	240	100%

Le plan d'action des IAT au titre de l'année scolaire 2018 propose les actions ci-dessous :

Etablissement de formation	Plan d'action au titre de 2018	Explication brève des actions réalisées ou en cours de réalisation	Taux de réalisation
	-Actions et mesures entreprises-		
Institut des Arts Traditionnels de Marrakech	Formation initiale des jeunes	Inscription de 117 stagiaires en mode résidentiel sur 112 inscrits prévus.	104%
	Organisation des sessions de formation continue pour les artisans	Formation de 180 artisans et artisanes dans les métiers de l'artisanat de services	Début des formations en juillet 2018
Institut des Arts Traditionnels de Fès	Formation initiale des jeunes	Inscription de 414 jeunes dont 34 stagiaires en mode résidentiel et 380 apprentis en mode apprentissage sur 460 inscrits prévus	90%
Institut des Arts Traditionnels d'Ouarzazate	Formation initiale des jeunes	Inscription de 639 jeunes dont 90 stagiaires au mode résidentiel et 549 apprentis sur 660 inscrits prévus	97%
	Organisation des sessions de formation continue pour les artisans	Formation de 180 artisans et artisanes dans les métiers d'artisanat de services	Début des formations en juillet 2018
Institut des Arts Traditionnels d'Inezgane	Formation initiale des jeunes	Inscription de 353 jeunes dont 283 stagiaires en mode résidentiel et 70 apprentis sur 310 inscrits prévus	114%
	Organisation des sessions de formation continue pour les artisans	Formation de 240 artisans et artisanes dans les métiers d'artisanat d'art et de services	Début des formations en juillet 2018
Institut des Arts Traditionnels de Meknès	Formation initiale des jeunes	Inscription de 273 jeunes dont 147 stagiaires au mode résidentiel et 126 apprentis sur 260 inscrits prévus	105%
	Organisation des sessions de formation continue pour les artisans	Formation de 380 artisans et artisanes dans les métiers d'artisanat de production	Début des formations en juillet 2018
Institut des Arts Traditionnels de Rabat	Formation initiale des jeunes	Inscription de 93 jeunes dont 33 stagiaires au mode résidentiel et 60 apprentis sur 136 inscrits prévus	68%

Concernant les actions prévues pour l'année 2019, elles se présentent comme suit :

- Formation des stagiaires et des artisans dans le domaine de l'éducation financière ;
- Répondre aux besoins du secteur en main d'œuvre qualifiée (sensibilisation, orientation et formation des jeunes désirant apprendre un métier avec formation théorique et pratique couronnée par un diplôme) ;
- Poursuite des plans des modules de formation selon l'approche par compétence ;
- Organisation des sessions de formation continue des artisans dans les techniques de production et de commercialisation.

III.2.3. Instituts et écoles de formation œuvrant dans le domaine de l'agriculture

Au titre de l'année 2017, ces instituts et écoles de formation ont offert des formations dans le domaine agricole, résumées dans le tableau ci-dessous :

Etablissement	Action	Indicateur	Estimation	Taux de réalisation
Service des Lycées Agricoles	Formation par apprentissage des jeunes ruraux	Effectif formé	4132	79%
		Effectif évalué	2134	51%
Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage de Fouarat	Formation alternée des techniciens spécialisés en aviculture, élevage des ruminants et qualité des produits animaux et d'origine animale et formation des ouvriers qualifiés (opérateurs de viande)	Nb de stagiaires	220	89,5%
		Nb de lauréats /an	110	100%
		Taux de réussite	100%	100%
	Formation par apprentissage des jeunes ruraux	Effectif formé	53	106%
Institut Technique Agricole de Tiflet	Formation des techniciens et des ouvriers qualifiés	Nb de stagiaires	60	92%
	Formation par apprentissage	Apprentis formés	60	80%
Institut Technique Agricole de Sahel Boutaher	Formation alternée des techniciens et des ouvriers qualifiés	Effectif de stagiaires	120	72%
		Nb de lauréats	60	60%
		Taux de réussite	100%	97,5%
		Taux d'insertion	100%	42,5%
	Formation par apprentissage des jeunes ruraux	Effectif formé	80	24%
		Effectif évalué	19	100%
Ecole d'Agriculture de Témara	Formation des techniciens en horticulture en industrie agroalimentaire	Effectif de stagiaires	84	94%
		Nb de lauréats	20	100%

Etablissement	Action	Indicateur	Estimation	Taux de réalisation
	Formation du Baccalauréat Professionnel Agricole	Taux de réussite	100%	100%
		Taux d'insertion	100%	85%
		Effectif des élèves	75	93%
		Taux de réussite	100%	66,7%
Institut des Techniciens Spécialisés en Mécanique Agricole et Equipement Rural de Bouknadel	Formation des techniciens (électromécanique, hydraulique rurale et Irrigation, gestion et maîtrise de l'eau, Agroéquipement)	Effectif des inscrits	171	90%
		Taux de réussite	100%	97,8%
	Formation par apprentissage	Effectif formé	200	38%
Ecole Nationale Forestière d'Ingénieurs de Salé	Formation d'ingénieurs des Eaux et forêts	Effectif formé	145	99%

Concernant l'exercice 2018, l'état d'avancement de l'exécution du programme d'actions par institut et école se présente comme suit :

Etablissement	Type de formation	Réalisation/ NB des jeunes formés	Taux de réalisation
Service des Lycées Agricoles	Formation par apprentissage	1769	34%
Institut Royal des Techniciens Spécialisés en Elevage de Fouarat	Formation alternée	166	92,1%
	Formation par apprentissage	32	80%
Institut Technique Agricole de Tiflet	Formation alternée	107	-
	Formation par apprentissage	60	-
Institut Technique Agricole de Sahel Boutaher	Formation alternée	89	90%
	Formation par apprentissage	19	100%
Ecole d'Agriculture de Témara	Formation alternée	86	88%
	Bac professionnel	75	-

Par ailleurs, les actions prévues par ces instituts et écoles au titre de l'année 2019 s'articuleront principalement autour des points suivants :

- Mise en fonctionnement du CQA (Centre de Qualification Agricole) de Dakhla ;
- Développement de partenariat avec des établissements nationaux et internationaux ;
- Formation des formateurs dans l'approche par compétence ;
- Acquisition de matériel pédagogique en vue d'améliorer la qualité de la formation ;
- Amélioration des recettes par la mise en valeur des terrains agricoles.

III.2.4. Instituts et centres de qualification dans le domaine de la pêche maritime

Les principales actions réalisées par ces instituts au cours de l'année 2017 se présentent comme suit :

- Développement de la qualité de la formation et implantation du programme de patron de pêche via l'adoption de l'Approche Par Compétence (APC) ;
- Rénovation des centres de documentation et d'information ;
- Soutien de la formation à travers une formation pratique à bord de navires ;
- Encadrement et alphabétisation des marins de pêche artisanale et formation des nouveaux marins dans le domaine de la sécurité maritime ;
- Aménagement et équipement d'un complexe de sécurité maritime pour les marins ;
- Renforcement des ateliers avec du matériel didactique en conformité avec le GOPM (Guide d'Organisation Pédagogique et Matérielle selon l'APC) ;
- Entretien et réparation de simulateurs de certification par le système mondial de détresse et de sécurité en mer (SMDSM) et de simulateur machine ;
- Entretien et aménagement des locaux des instituts ;
- Optimisation des charges d'entretien et de consommation des réseaux d'eau et d'électricité.

Pour les actions programmées au titre de l'année 2018, elles portent principalement sur :

- La création d'une nouvelle filière en industrie de traitement et de valorisation des produits de la mer à l'Institut de Technologie de la Pêche Maritime (ITPM) de Laâyoune, afin d'assurer la formation d'une main d'œuvre qualifiée ;
- La tenue des formations conformément à la convention internationale sur les normes de formation, de certification et de veille profitant au personnel de navire de pêche (STCW-F 95) ;
- L'implantation des programmes APC pour les filières pêche et mécanique dans le but d'améliorer le niveau de qualification des futurs lauréats ;
- La qualification des marins dérogataires pour l'obtention des titres exigés à l'exercice du commandement à bord des navires de la pêche ;
- L'enrichissement du marché de travail dans le secteur de la pêche avec une main d'œuvre féminine qualifiée ;
- L'optimisation des dépenses de fonctionnement en procédant à l'installation de plaques solaires et en adoptant des indicateurs de suivi permettant de rationaliser la gestion desdits établissements.

Globalement, l'ensemble des ITPM prévoient, au titre de l'année 2019, la réalisation des actions ci-après :

- La conception et l'implantation d'un système de management de la qualité, notamment via l'adoption de la notion du contrôle de gestion ;

- L'adoption d'un système intégré de gestion interne des établissements de formation maritime ;
- L'amélioration de la compétitivité des produits de la pêche au niveau international, en offrant des formations ciblées en matière d'hygiène et de qualité, profitant au secteur des industries de la pêche ;
- La création d'un site web dynamique de l'ITPM de Tan-Tan en vue d'améliorer les techniques de communication de l'établissement avec son environnement ;
- L'acquisition au niveau de l'ITPM de Laâyoune d'un navire-école et d'un simulateur de pêche en vue d'atteindre les objectifs pédagogiques escomptés en matière de compétence.

Par ailleurs, il est à noter que l'Institut Supérieur d'Études Maritimes (ISEM) d'Agadir a procédé au titre des années 2017 et 2018, à l'amélioration des formations dispensées, notamment à travers :

- L'organisation des sessions de formation en aquaculture au profit des cadres et techniciens afin d'accompagner le développement du secteur prévu par la stratégie Halieutis ;
- L'accompagnement des professionnels du secteur aquacole par des techniques innovantes en alimentation, essentiellement des nouvelles espèces, pour l'optimisation de la croissance, du rendement et de la qualité des produits ;
- Le renforcement des compétences des étudiants en sciences de l'environnement marin en procédant à la réalisation de travaux pratiques et de recherche ;
- La mise en place d'un centre de formation en sécurité, notamment en matière de lutte contre l'incendie, de sauvetage et de la survie en mer ;
- L'acquisition d'équipement de visioconférence et de matériel de simulation pour les engins de pêche.

Au titre de l'année 2019, l'ISEM prévoit une remise à niveau pédagogique de ses futurs lauréats moyennant une prise en compte plus poussée de la formation pratique et de simulation au niveau de l'institut, la création de nouvelles filières de formation ainsi que la mise en place d'un centre documentaire national relatif au domaine de la pêche maritime. Par ailleurs, et en vue d'assurer l'efficacité dans la gestion des moyens mis à sa disposition, le programme d'actions de l'ISEM pour l'année 2019 prévoit la conception et l'implantation d'un système de management de la qualité et de la sécurité, tout en se conformant aux recommandations relatives aux établissements recevant du public (ERP) en matière de sécurité et de préservation de l'environnement.

III.2.5. Instituts opérant dans le domaine de l'énergie et des mines

Les SEGMA assurant une formation dans le domaine de l'énergie et des mines sont au nombre de deux, en l'occurrence l'Institut des Mines de Marrakech et l'Institut des Mines de Touissit à Oujda.

Les principales actions entreprises par ces deux SEGMA au cours des années 2017 et 2018 portent essentiellement sur l'amélioration de la qualité des prestations offertes, notamment le séjour des étudiants internes et les conditions d'apprentissage particulièrement à travers l'achat d'équipements technico-pédagogiques, la préparation et l'équipement des salles de classes et des ateliers par des appareils audio-visuels, l'acquisition de logiciels spécifiques et l'appel à plus de formateurs vacataires pour atteindre l'objectif d'augmenter la capacité d'accueil des Instituts et le taux de réussite des inscrits. Un véhicule utilitaire de transport du personnel a été également acquis.

Les actions prévues pour ces deux écoles au titre de l'année 2019, visent à améliorer les taux de réussite des étudiants, d'insertion des lauréats et de satisfaction des partenaires industriels. Ceci passera à travers le renouvellement et le renforcement des équipements de laboratoires, notamment, pour l'option Exploitation des Mines, l'équipement des instituts par du matériel technique, technico-pédagogique, de vidéosurveillance, de contrôle d'accès et de matériel informatique et logiciels, l'aménagement et équipements de la salle de géomantique multidisciplinaire, l'acquisition d'un véhicule utilitaire pour le transport des stagiaires, la rénovation des bâtiments et des terrains de sport, ainsi que l'équipement de l'internat par des chauffe-eaux solaires et l'utilisation de l'eau de forage pour les sanitaires, en vue de rationaliser les dépenses d'eau et d'électricité.

III.2.6. Services de formation du personnel et des cadres de l'administration

Il s'agit de sept Services dont la principale vocation consiste à concevoir et à mettre en œuvre les actions de formation du personnel et des cadres des départements de l'éducation nationale, de l'intérieur, de l'économie et des finances, de l'équipement, de la santé et du travail.

Au cours de l'année 2017, la **Division des Stratégies de Formation (DSF)** relevant du département de l'éducation nationale a réalisé 575 jours de formation en 229 opérations, et a accueilli plus de 32.500 stagiaires dont 18.669 ont bénéficié du service d'hébergement, soit 7.500 stagiaires de plus par rapport au niveau enregistré une année auparavant.

Au titre de l'année 2018 et jusqu'au 31 mai, la DSF a réalisé 180 jours de formations en 81 opérations et a accueilli plus de 9.600 stagiaires dont 6.500 ont bénéficié du service d'hébergement.

Le plan d'action établi par la DSF au titre de l'année 2019 prévoit la poursuite de l'exécution des marchés de sécurité et de nettoyage, la préparation d'une convention de droit commun entre ce SEGMA et l'administration centrale du Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique concernant la restauration, la fourniture et pose de plaques solaires pour renforcer l'électricité de l'enceinte du Centre ainsi que le lancement des études d'extension de la capacité du Centre.

Par ailleurs, les réalisations de la **Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques (DFCAT)** relevant du Ministère de l'intérieur, au titre de l'année 2017, se résument dans :

- L'accompagnement des régions dans l'élaboration des Schémas Directeurs Régionaux de Formation Continue (SDRFC) au profit des membres des conseils des Collectivités Territoriales. A ce niveau, il convient de signaler que l'élaboration et la mise en œuvre du SDRFC de la région de Beni-Mellal sont réalisées en partenariat avec le PNUD-AGORA et que le lancement des SDRFC des régions de Souss-Massa et de l'Oriental est appuyé par la Coopération Technique Belge Enabel. Au niveau des autres régions, 17 actions d'accompagnement sur le terrain des membres des commissions chargées de la formation continue ont été réalisées ;
- L'organisation de 10 journées régionales de sensibilisation au profit des 72 chefs des divisions des collectivités locales sur les thèmes "Gouvernance territoriale : mécanismes et outils", "Droits aux pétitions", "Instances d'Equité, d'Egalité et de l'Intégration de l'Approche Genre" et sur "la Planification locale" ;
- La réalisation de 59 sessions de formation au profit des élus en concertation avec les conseils régionaux ;
- La satisfaction des besoins en formation exprimés par les ressources humaines des collectivités territoriales, à hauteur de 478 sessions de formation ;
- L'organisation de 15 cycles d'intégration des nouvelles recrues, de 43 cycles de formation sur la fiscalité locale, de 6 actions de formation sur le cycle « protection du consommateur et maîtrise du marché », de 69 cycles de formation dans le domaine technique (gestion des déchets ménagers, éclairage public, gestion des plages...), de 2 cycles sur l'état civil ainsi que de 57 actions de formation dans le domaine de l'informatique ;
- L'organisation de 7 actions de formation des formateurs au profit de 137 formateurs internes ;
- L'organisation de 4 stages pratiques au profit de 92 responsables et cadres des collectivités territoriales à l'ENA de Paris dans les domaines ayant trait à la bonne gouvernance.

En ce qui concerne les exercices 2018 et 2019, les actions inscrites s'inscrivent dans la continuité de l'accompagnement des collectivités territoriales en matière de formation et de renforcement des capacités des ressources humaines. De plus, la DFCAT prévoit :

- L'accompagnement des régions dans l'élaboration et mise en œuvre de leur SDRFC ;
- La promotion de l'intégration de l'approche genre dans le développement territorial ;
- La promotion de la formation organisée à distance ;
- L'accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en place de la fonction de l'audit interne ;
- La promotion de la coopération sud-sud dans le domaine de la décentralisation.

Pour ce qui est de la **Division Administrative (DA)** sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, elle a réalisé un ensemble d'actions, au titre des exercices **2017 et 2018** ; à savoir :

- 6 cycles de formation portant sur la comptabilité, la gestion financière, l'audit et le contrôle interne au profit de 150 participants ;
- 6 cycles de formation au profit de 173 cadres du Ministère exerçant dans le domaine du contentieux et de la prévention des risques juridiques ;
- 12 séminaires de sensibilisation, au niveau de toutes les régions du Royaume, relatifs à la Loi Organique relative à la Loi de Finances au profit de 1500 participants ;
- 16 séances de formation sur le nouveau système de programmation budgétaire « e-budget2 », à raison de 15 participants par séance ;
- Signature de conventions de partenariat avec l'Ecole Nationale des Finances de la Tunisie et avec le Cameroun dans le cadre du haut programme spécialisé dans les finances publiques ;
- Organisation de la première rencontre des coordinateurs du réseau des instituts africains des finances visant à définir sa vision stratégique et son plan d'action.

Par ailleurs, le programme d'actions de la DA pour l'année **2019** prévoit :

- L'appui et le renforcement de la coopération sud-sud à travers l'organisation de visites et la réalisation d'études de Benchmark sur la gestion de l'action publique ;
- La participation aux forums des grandes écoles d'ingénieurs : EHTP, ENSM et EMI ;
- L'organisation de conférences inaugurales des cycles de formation développés avec l'ISCAE et l'Université Internationale de Rabat.

D'un autre côté, le bilan des réalisations de l'**Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier (IFEER)** rattaché au département de l'équipement, au titre de l'année **2017**, a porté sur :

- La mise en œuvre des dispositions des conventions conclues avec la Direction Générale des Collectivités Locales et la Direction des Routes, assurant la formation de 414 bénéficiaires. Ces bénéficiaires sont répartis entre 229 conducteurs d'engins et 185 cadres formés dans les domaines de l'entretien routier ;
- La conclusion, en avril 2017, d'une convention entre le Ministère de l'Equipement et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) pour le développement des capacités des ressources humaines dans le domaine routier profitant aux pays africains ;
- La signature, en mai 2017, d'une convention de Coopération Tripartite Maroc-Japon-Pays africains pour bénéficier de stages de formation ;
- La conclusion, en décembre 2017, d'une convention de partenariat entre l'IFEER et l'académie des ingénieurs de routes en Inde en vue d'acquérir l'expertise en matière d'entretien des routes ;
- L'entretien des locaux de l'institut (salles de formation, atelier de la mécanique...).

Le programme d'actions de cet Institut, pour les années 2018 et 2019, vise en particulier des actions de formation continue dans le cadre des conventions de partenariat national et international, notamment :

- L'exécution de la convention de la Coopération Tripartite pour le développement des ressources humaines des pays africains dans le secteur routier ;
- Formation de 200 conducteurs d'engins et 200 techniciens relevant des collectivités locales ;
- La signature d'une convention de Coopération avec l'INDH pour la formation des jeunes défavorisés dans le domaine de la conduite et de la mécanique des engins de travaux publics ;
- La signature d'une convention de la Coopération avec l'Agence Marocaine de la Coopération Internationale pour la formation des conducteurs d'engins relevant des pays africains ;
- L'exécution de la convention de la Coopération avec l'Inde ;
- L'acquisition d'un simulateur pédagogique destiné à l'apprentissage par la simulation pratique de la conduite d'engins, et d'une solution informatique permettant le suivi à distance de la formation ;
- L'entretien des bâtiments de l'institut et le renouvellement des équipements et du matériel ;
- La programmation de l'acquisition des simulateurs.

Par ailleurs, il est à signaler que les principaux projets menés par le **Service de la Formation Continue (SFC)** relevant également du département de l'équipement, au titre de l'année 2017, portent essentiellement sur l'amélioration des équipements des salles du Centre des conférences et des mesures de sécurité et de gardiennage des locaux ainsi que l'entretien des espaces verts. Au titre des années 2018 et 2019, le service prévoit la modernisation du système de sonorisation des salles, l'aménagement des locaux des centres d'accueil et de conférences (CAC) et l'amélioration de l'état des équipements et l'amélioration de la qualité des services offerts aux clients du Centre.

En ce qui concerne l'activité de l'**Ecole Nationale de la Santé Publique (ENSP)**, elle a été marquée, au titre de la promotion 2017-2019, par l'admission de 110 candidats répartis sur quatre filières de formation ; à savoir : le management hospitalier, la santé de la famille et la santé communautaire, l'épidémiologie de santé publique et la gestion des programmes de santé. De même, l'école a organisé plusieurs ateliers, séminaires et activités de recherches financés par des bailleurs de fonds et portant sur différentes thématiques en relation avec la santé publique.

Par ailleurs, à travers sa mission de formation continue, l'ENSP s'investit activement pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie du ministère de la santé dans le domaine de la

formation continue des professionnels de santé, notamment dans le domaine de la gestion des programmes de santé et la santé publique. A ce titre, la formation à distance (e-learning) constitue un chantier prioritaire de la formation continue au niveau de l'ENSP à travers l'organisation des ateliers hebdomadaires de formation des enseignants à la création de ces cours.

Par ailleurs, ce SEGMA poursuivra ses efforts autour du renforcement des compétences des décideurs du système de santé marocain et ce, en développant de nouvelles formations basées sur des approches pédagogiques innovantes. L'ENSP prévoit à ce niveau le suivi de la mise en place d'un progiciel pour la formation, la révision du site web de l'école et le suivi de conférences nationales et internationales.

Enfin, le plan d'action de la **Division de la Formation (DF)** relevant du Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle, au titre de l'année **2019**, porte essentiellement sur les travaux d'entretien des locaux (le centre d'accueil et d'hébergement et la cuisine) et des salles de formation, ainsi que la réparation des équipements. Il concerne également l'organisation des campagnes publicitaires pour faire connaître les prestations du SEGMA auprès des partenaires et clients potentiels et l'organisation de sessions de formation au profit du personnel en ingénierie de formation.

III.2.7. Instituts de formation dans le domaine des statistiques et des sciences de l'information

Au titre des années **2017** et **2018**, l'Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée (INSEA) a pu réaliser les actions suivantes :

- Sortie de 248 lauréats au titre de la promotion 2014/2017 ;
- Création de deux laboratoires de recherche au sein de l'institut ;
- Lancement du processus de sélection des étudiants pour la préparation de diplômes de doctorat ;
- Signature des conventions pour offrir des prestations dans le domaine de la formation continue ;
- Acquisition des logiciels STATA/SAS/ WINDEV ;
- Acquisition de nouveaux ordinateurs au profit du corps enseignant en vue d'améliorer leurs conditions de travail et d'encadrement des étudiants ;
- Amélioration de l'état des structures d'accueil des étudiants (restaurant et internat).

Pour l'année **2019**, le programme d'actions de l'INSEA prévoit, en particulier, la dotation des deux laboratoires nouvellement créés par les moyens financiers nécessaires pour promouvoir la recherche scientifique.

Par ailleurs, L'École des Sciences de l'Information (ESI) a pu offrir, au titre des années 2017 et 2018, les formations ci-dessous :

Activité	Population cible	Bénéficiaires en 2017	Bénéficiaires en 2018
Formation initiale	Ingénieurs	294	282
	Etudiants de l'école	91	82
Formation continue	Personnel de l'école	18	25
Total		403	389

Le programme d'action de l'ESI au titre de l'année 2019 consiste en l'achèvement des travaux de construction d'un internat et d'un restaurant, la mise à niveau de la logistique pédagogique de l'Ecole des Sciences de l'Information et l'acquisition du matériel informatique et technique et du mobilier de classes et laboratoires.

III.2.8. Instituts de formation dans le secteur de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

Le tableau ci-dessous récapitule les principales réalisations de l'Institut National de l'Aménagement et de l'Urbanisme (INAU) au titre de l'année 2017 :

Objectif	Actions	Indicateur de suivi	Réalisations
Exécution du programme pédagogique : Poursuite des activités académiques de l'Institut des cycles de formation	<ul style="list-style-type: none"> Multiplication des ateliers et stages pratiques sur le terrain dans le but d'améliorer et de renforcer les compétences techniques et pratiques des étudiants ; Approbation des dispositions du nouveau CNP (Cycle de 5 ans). 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Nombre d'ateliers et de stages réalisés sur terrain ; ✓ Nombre de cours dispensés ; ✓ Nombre de candidats présentés aux concours d'accès aux cycles de formations à l'Institut. 	100%
Développement de la recherche	<ul style="list-style-type: none"> Offre de prestations de recherche dans le domaine de l'urbanisme au profit des établissements commanditaires (administrations publiques, collectivités territoriales...) telles que la licence professionnelle en urbanisme ; Programmer des rencontres avec les responsables des agences urbaines et les acteurs ayant trait aux domaines relevant des activités de l'Institut. 	Nombre d'études et phases de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Signature d'une convention relative à la réalisation d'une étude portant sur « les risques naturels et voies d'adaptation dans le nord du Maroc (rif central) ». - Concrétisation de la convention entre l'INAU et le CNRST (Centre National pour la Recherche Scientifique et Technique) afin de contribuer au suivi de la réalisation du projet de recherche intitulé : « la vie après la mine ».

Objectif	Actions	Indicateur de suivi	Réalisations
Réorganisation de l'INAU	Examen des dispositions du projet de règlement intérieur de l'institut par la commission pédagogique	Soumission du projet de règlement intérieur aux membres du conseil d'établissement pour étude et avis	Les dispositions du projet de règlement intérieur sont en cours de validation
Positionnement de l'institut en matière de gestion territoriale des risques et des crises	<p>Organisation et participation à des événements à caractère scientifique à l'échelle nationale et international relatifs à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La gestion des risques et le développement territorial ; • La recherche en urbanisme et la gouvernance urbaine. 	Nombre de participation aux manifestations	<ul style="list-style-type: none"> • 05 manifestations ; • 08 manifestations.

Pour les Ecoles Nationales d'Architecture, les principales réalisations au titre l'année 2017 se résument comme suit :

Objectif	Actions	Réalisations
Développement de la recherche scientifique	Organisation du concours d'accès de la 2ème promotion 2017/2019 du cycle doctoral « Architecture »	<ul style="list-style-type: none"> - Admission de 10 doctorants ; - Démarrage des activités de la formation doctorale (cours et séminaires doctoraux).
	Préparation des projets des textes organisationnels relatifs aux structures de recherche	- Présentation des projets élaborés au Ministère de l'Enseignement Supérieur pour approbation.
	Renforcement des mécanismes de partenariat et de coopération dans le domaine de la recherche scientifique	<ul style="list-style-type: none"> - Contribution à la réalisation du projet "Architecture bioclimatique solaire et efficacité énergétique dans le bâtiment", en partenariat avec le Ministère de l'Enseignement Supérieur ; - Contribution au projet du Centre national de recherche scientifique et technique visant à promouvoir la coopération maghrébine dans le domaine de la recherche scientifique.
Organisation du concours commun d'accès aux Ecoles Nationales d'Architecture de Rabat, Marrakech, Fès et Tétouan au titre de l'année universitaire 2017/2018	Supervision de l'organisation et de la préparation du concours	- Augmentation du nombre des admis aux Ecoles Nationales d'Architecture de 180 à 245 étudiants.

Objectif	Actions	Réalisations
Numérisation des archives	Développement du "Centre Photothèque"	- Numérisation de 10 000 photos sur un total de 80 000 ; -Formation des administrateurs de la photothèque sur les mécanismes de gestion des archives numériques ; -Acquisition d'équipements nécessaires pour la gestion des archives.
Renforcement du noyau actuel du centre de documentation de l'Ecole Nationale d'Architecture de Fès (ENAF)	Acquisition d'ouvrages pour le centre de documentation	- Acquisition de 285 nouveaux ouvrages, en plus des 2000 ouvrages déjà existants.
Généralisation et facilitation de l'accès du corps enseignant, du personnel et des étudiants aux outils didactiques et à l'usage des nouvelles technologies de l'information	Introduction des nouvelles technologies de l'information au niveau des études	- Acquisition du matériel informatique et des licences d'exploitation des logiciels ; - Formation continue pour le personnel et le corps enseignant.

Par ailleurs, les actions entreprises par l'INAU au titre de l'année 2018 se résument comme suit :

- Elaboration d'un cahier de normes pédagogiques (CNP) pour un nouveau cycle de formation pluridisciplinaire s'étalant sur une durée de 5 ans, résultant de la fusion des formations en licence et en master ;
- Redéfinition des objectifs et du contenu du décret de réorganisation de l'INAU N° 2.13.36 du 20 juin 2013 afin de l'adapter à la nouvelle option de formation académique que l'INAU souhaite adopter et réaliser ;
- Etablissement de conventions spécifiques à la formation continue avec des agences urbaines ;
- Etablissement d'un Contrat de droit commun avec le Ministère de l'Economie et des Finances pour la réalisation d'un programme de formation continue au profit des cadres et responsables de la Direction des Domaines de l'Etat ;
- Poursuite des projets de recherche portant sur « les villes minières » et « la cartographie des risques naturels et les voies d'adaptation dans le nord du Maroc » en partenariat avec le CNRST.

En ce qui concerne les principales actions programmées par les Ecoles Nationales d'Architecture au titre de l'année 2018, elles portent essentiellement sur :

- La sélection au niveau de l'ENA de Rabat de 15 étudiants pour poursuivre la formation spécialisée du Diplôme Supérieur d'Ingénierie du Patrimoine en partenariat avec l'Ecole Française de Chaillot ;

- La construction de laboratoires scientifiques spécialisés dans le domaine de l'architecture et des disciplines associées, notamment, ceux liés à l'intégration des techniques de l'efficacité énergétique au niveau des constructions ;
- La participation des étudiants à des concours d'architecture (Multi-Comfort house, Africa Décathlon-SolarBuild, bâtiment intelligent...);
- Le renforcement des compétences des cadres pédagogiques et administratifs, notamment à travers le recrutement des professeurs assistants dans les écoles nationales d'architecture de Fès, Tétouan et Marrakech ;
- Le développement des activités au niveau des écoles à travers, notamment, la création et l'appui des clubs estudiantins, la participation des étudiants à des expositions d'art et à d'autres activités à l'occasion de la journée nationale de l'architecte ;
- Le renforcement du partenariat de l'ENA de Marrakech avec les universités, les établissements de formation ainsi que d'autres institutions (Fondation Mohammed 6 pour l'environnement, Agences Urbaines de Marrakech et Essaouira, Universités de Pisa Italie et d'Evora en Portugal, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse France, Université Catholique de Louvain Belgique) ;
- Le lancement de la première promotion de l'Ecole Nationale d'Architecture d'Agadir en septembre 2018 ;
- L'édition du 3^{ème} Forum « al Miâmar » de diffusion de la culture architecture et la mise à niveau des programmes d'enseignement ;
- La signature d'accords de coopération entre l'ENA de Tétouan et l'Université Polytechnique de Valence pour développer un programme d'échange d'étudiants, ainsi qu'avec les Agences Urbaines de Tanger et de Larache pour l'échange d'expériences et de coopération dans le domaine de la l'Aménagement du territoire, de l'architecture et de l'urbanisme ;
- La tenue de la 8^{ème} édition de la semaine de l'architecture organisée sous le thème : "architecture méditerranéenne".

En 2019, les plans d'action des écoles d'Architecture et d'Urbanisme visent globalement à poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité d'enseignement et d'élargir le champ des formations offertes. Ils portent particulièrement sur :

- La mise en place d'un réseau des Ecoles Nationales d'Architecture en vue de revaloriser le niveau de la formation, en réponse aux demandes des projets architecturaux au niveau national, issues des plans de développements urbains ;
- La création au niveau du réseau des Ecoles Nationales d'Architecture d'un Pôle de Formation et de Recherche Scientifique ;
- Le lancement d'un Master spécialisé à l'ENA intitulé «Architecture et Efficacité Energétique» ;
- Le renforcement de la position de l'INAU en tant que centre de recherche rayonnant, cherchant davantage à prospecter de nouveaux programmes de recherche à l'échelle nationale et internationale ;

- La poursuite de prospection et de programmation des rencontres avec les responsables des agences urbaines et d'autres acteurs dans le but de promouvoir l'expertise dont dispose l'INAU ;
- Le renforcement du partenariat et de la coopération de l'ENA avec les universités et les centres de recherche, au niveau africain et méditerranéen ;
- La promotion de l'image de marque de l'INAU au sein du milieu universitaire et auprès de ces partenaires, à travers l'instauration de nouveaux mécanismes de communication ;
- La poursuite de la numérisation des archives "Centre Photothèque" à travers la formation du personnel à l'utilisation de la solution informatique du centre.

III.2.9. Instituts relevant du secteur de la communication

Pour l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication (ISIC), la période 2017- 2018 a été marquée par la poursuite du processus de réhabilitation et d'aménagement des locaux de l'institut à Rabat ainsi que le renforcement des moyens logistiques et pédagogiques. En ce qui concerne son programme d'action pour l'année 2019, l'ISIC prévoit l'extension de la capacité d'accueil par la mise en place d'une annexe à Tanger , la diversification des filières de formation à travers l'accréditation d'un nouveau master sur la communication politique et publique et le renouvellement de l'accréditation du master «Production des contenus audiovisuels et numériques», l'acquisition de matériel technique (caméras, dictaphones, casques d'enregistrement), le renforcement des équipements via l'achat du matériel et du mobilier de bureau ainsi que le renouvellement de l'accréditation de la licence fondamentale.

Quant à l'Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma (ISMAC), la période 2017-2018 s'est caractérisée par la poursuite des travaux d'extension, d'achat du matériel technique et audiovisuel et l'acquisition d'un ensemble d'applications et de logiciels. Une application de présélection pour le concours d'accès à l'institut a été également mise en place. En parallèle, les étudiants de l'ISMAC ont bénéficié d'une série de formations pratiques à Ouarzazate, Meknès, Casablanca et Marrakech. Cette période a été marquée également par l'organisation de la 1ère édition du Festival des Ecoles de Cinéma et d'Audiovisuel d'Afrique (FECAA) qui s'est tenue du 10 au 15 avril 2017 dans les salles Renaissance et 7ème Art et l'ISMAC à Rabat, la participation au Festival d'animation de Meknès et la signature d'un ensemble de conventions de partenariat culturel et scientifique entre l'ISMAC et d'autres instituts tant sur le plan national qu'international. Le projet de construction d'une annexe de l'ISMAC à Tanger est en cours de validation.

Par ailleurs, le plan d'action de l'ISMAC au titre de l'année 2019 porte essentiellement sur l'initiation d'un projet d'extension afin d'accueillir un laboratoire affecté au cycle ingénierie et des salles de cours pour le cycle de Master, la construction d'un bâtiment accueillant les services administratifs de l'annexe de l'ISMAC à Tanger ainsi que la poursuite des travaux d'aménagement des locaux de l'institut et des salles de cours et l'acquisition de logiciels.

III.2.10. Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports

Les actions réalisées par l'institut, au titre des années 2017 et 2018, se présentent comme suit :

- Réparation et restauration des murs entourant le centre national des sports Moulay Rachid dans le cadre du renforcement des mesures sécuritaires ;
- Réaménagement du centre Yaacoub El Mansour ;
- Entretien du gazon naturel du terrain de football au centre national des sports Moulay Rachid ;
- Réparation et entretien des installations et des machines de la piscine olympique Moulay Rachid ;
- Lancement de nouveaux marchés de nettoyage, surveillance, gardiennage et jardinage.

Par ailleurs, l'institut prévoit au titre de l'exercice 2019, l'acquisition du matériel de garde et de surveillance s'inscrivant dans le cadre du renforcement des mesures sécuritaires des centres.

III.2.11. Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine

Le Plan d'action de l'Institut National des Sciences de l'Archéologie et du Patrimoine au titre de l'exercice 2018 porte sur :

- La réalisation de quatre missions d'expertise archéologique, la première étant réalisée au niveau de Ain Atiq à hauteur de 25%, et ce jusqu'à la première moitié de l'année en cours ;
- La réalisation de la deuxième moitié de la fouille du site archéologique « Dar El Baroud » de Salé ;
- L'organisation d'une galerie d'exposition des collections muséographiques spécifiques au département de l'Artisanat.

En 2019, les actions prévues par l'Institut se présentent comme suit :

- La conclusion de conventions de formation dans les domaines des sciences de l'archéologie et du patrimoine, notamment, avec l'Administration de la Défense Nationale, la Gendarmerie Royale et l'Institut Royal de Police ;
- La poursuite des travaux d'études et d'expertise dans le domaine du patrimoine dans le cadre de conventions, notamment avec le conseil de la région Laâyoune-Sakia El Hamra ;
- Le lancement de nouveaux travaux de recherche dans le cadre d'appels d'offres nationaux et internationaux ;
- La commercialisation des brochures de l'Institut à travers les expositions nationales et internationales organisées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

III.3. Domaine des activités récréatives

III.3.1. Complexe sportif Mohammed V de Casablanca et base Nautique de Mohammedia

Le bilan d'activités du complexe sportif Mohammed V de Casablanca et la Base Nautique de Mohammedia au titre des années 2017 et 2018, porte principalement sur l'organisation des activités sportives, artistiques, culturelles et politiques ainsi que l'accueil et l'encadrement des associations sportives. Durant cette période, des travaux de réparation, d'entretien des installations techniques et d'aménagement des bâtiments et des espaces verts ont été réalisés. Par ailleurs, le complexe sportif prévoit au titre de l'année 2019, l'entretien et la maintenance des bâtiments ainsi que la diversification de ses activités et de sa clientèle de professionnels et grand public, lui permettant d'élargir ses recettes.

III.3.2. Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika

Le Complexe Moulay Rachid a réalisé au cours de l'année 2018 plusieurs manifestations portant principalement sur l'organisation des colonies de vacance, des événements politiques et syndicaux, des conférences, des compétitions sportives et des rencontres nationales et internationales des jeunes organisées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Par ailleurs, et en vue d'améliorer sa capacité d'hébergement et la qualité des prestations offertes, le complexe envisage au titre de l'année 2019 la mise en place d'un terrain de football, le réaménagement des cours de tennis et des terrains de basket, la dotation des espaces verts avec un système d'arrosage automatique ainsi que l'utilisation de l'énergie solaire.

III.3.3. Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives

Au titre des années 2017 et 2018, le service a procédé à l'acquisition des équipements techniques pour la maintenance des eaux de six piscines, l'achèvement des travaux d'aménagement de la piscine couverte d'El Jadida ainsi que le lancement des travaux de la mise à niveau des trois piscines de Marrakech, Kenitra et Fès. Les travaux d'entretien et de maintenances des piscines, des salles sportives et des CSPI (Centres Socio-sportifs de Proximité Intégrés) ont été également réalisés pendant la même période.

En ce qui concerne l'année 2019, le service prévoit la poursuite des travaux de maintenance et d'entretien des piscines, des salles sportives et des CSPI ainsi que le lancement des travaux de la mise à niveau des piscines d'Oujda et de Tétouan.

III.4. Domaine des autres actions sociales

III.4.1. Service de l'Orientation et de l'Appui (SOA)

Le bilan des réalisations des programmes et des projets envisagés au titre de la période 2017-2018 par le SOA, relevant du Ministère de la Famille, de la Solidarité, de l'Egalité et du Développement Social, comprend essentiellement des opérations d'achat de fourniture de bureau et de matériel informatique, d'acquisition de matériels orthopédiques, et d'impression des documents relatifs à la thématique du handicap.

III.4.2. Division du Pèlerinage (DP)

Au titre de l'année 2018, le nombre des pèlerins s'élève à 32.000, dont 21.500 ont choisi d'effectuer leur pèlerinage avec le ministère de tutelle. A l'instar de l'année 2017, dans le cadre de la mise à niveau de l'organisation du pèlerinage, la saison 1439/2018 s'est caractérisée par le lancement, à partir du mois de février, des programmes d'encadrement religieux, administratif et médical au profit des pèlerins, portant sur l'organisation des sessions de formation au sein des conseils locaux des ulémas du Royaume en utilisant des figurines du Kaàba.

De plus, il a été procédé à l'organisation de sessions de communication à Rabat, Casablanca, Meknès, Marrakech et Agadir, supervisées par un groupe de cadres de la DP et en présence des formateurs accompagnant les pèlerins. Pour couronner ces efforts, le livret « guide des pèlerins », le dépliant « à faire et à ne pas faire » et les MP3 « morchid al hajj » ont été distribués. Une émission caricaturale « Conseils importants pour les pèlerins » a été également diffusée de manière à sensibiliser encore plus les pèlerins.

En ce qui concerne la saison du pèlerinage 1440/2019, l'opération d'inscription des candidats a été effectuée entre le 09 et le 20 avril 2018, et le tirage au sort s'est déroulé du 18 au 29 Juin 2018.

III.4.3. Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale (SUFAA)

Dans le cadre de ses missions liées à l'amélioration de la production agricole et animale, les terres cultivées ont atteint au titre de l'année 2017, une superficie de 431 hectares, soit 95,7% du total des prévisions des superficies cultivées. De même, le SEGMA a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'action portant sur l'amélioration de la productivité des ateliers d'artisanat, pour une meilleure réinsertion des détenus notamment à travers l'organisation d'expositions de commercialisation des créations des prisonniers ainsi que le déroulement de sessions de formation au profit de 1000 détenus.

Concernant l'année 2018, le service envisage de cultiver 182 hectares de blé tendre et 173 hectares d'orge. L'année 2019 sera marquée par la culture de 480 hectares de terre en réservant une grande superficie pour la culture de pâturage, l'acquisition de têtes de moutons pour améliorer les races, la création de nouveaux ateliers au sein des différents établissements pénitentiaires pour améliorer la formation artistique et artisanale des détenus, ainsi que la promotion de la vente des produits artisanaux, notamment via l'organisation des salons d'exposition dans les différentes villes du Royaume.

III.4.4. Direction des Affaires Consulaires et Sociales (DACS)

Les principales actions réalisées par la DACS au cours des années 2017 et 2018 concernent la poursuite des travaux de restauration et de réhabilitation des bâtiments des centres consulaires et la mise en place des mesures de sécurité dans les locaux consulaires. Il s'agit également de l'amélioration des moyens et des conditions du travail et d'accueil dans les consulats, de communication et des technologies de l'information.

Le programme d'action de ce SEGMA au titre de l'année 2019 vise à améliorer la qualité des prestations offertes à travers la réalisation des actions ci-après :

- La poursuite des travaux de mise à niveau des centres consulaires ;
- La prise en charge des mesures de sécurité dans les locaux consulaires ;
- Le renouvellement du parc informatique dans tous les centres consulaires à l'étranger ;
- L'amélioration des conditions de travail et d'accueil dans les consulats ;
- L'informatisation des archives de la plupart des centres consulaires.

III.5. Domaine des pouvoirs publics et services généraux

III.5.1. SEGMA de la Trésorerie Générale du Royaume (TGR)

Le bilan de réalisations de la TGR au titre de l'année 2017 se caractérise par l'acquisition d'un ensemble de solutions informatiques (système informatique de gestion de files d'attente et d'affichage dynamique, système de vidéosurveillance...) et le développement et la maintenance du système des engagements et de la paie des dépenses du personnel de l'Etat (WADEF-AUJOUR), ainsi que la réalisation des travaux d'aménagement au niveau des perceptions du Royaume.

Le plan d'action de la TGR au titre de l'année 2018 vise, d'une part, l'acquisition et la mise en œuvre d'une solution de gestion et corrélation des événements de sécurité, de même que des lots de formation et d'assistance technique y afférentes. D'autre part, la maintenance de divers systèmes d'informations (ORACLE BI SUITE, GID, GIR), ainsi que le suivi des travaux de construction des perceptions préfectorales.

Par ailleurs, la TGR prévoit au titre de l'année 2019 d'entamer les actions suivantes :

- La mise en place d'une solution d'archivage légal ;
- La réalisation des études architecturales et contrôle technique des bâtiments administratifs ;
- Le lancement des travaux d'aménagement des locaux de plusieurs trésoreries et perceptions.

III.5.2. Administration des Douanes et Impôts Indirects (ADII)

Pour l'ADII, l'année 2017 a été marquée par le renforcement de la performance et la sécurité des systèmes d'information, la sécurisation et la lutte contre les fraudes douanières ainsi que l'amélioration des conditions d'accueil des usagers et la qualité des prestations offertes aux clients et aux partenaires.

Le plan d'action stratégique de l'ADII au titre des années 2018 et 2019 accorde une importance de plus en plus sensible à la programmation budgétaire des projets stratégiques, notamment ceux liés à l'informatisation des données, aux échanges d'information et à l'adoption des mesures visant la lutte contre la fraude douanière.

III.5.3. Direction de l'Imprimerie Officielle (DIO)

Au cours de la période 2017-2018, la DIO a poursuivi son effort pour l'amélioration des travaux d'impression des éditions du Bulletin Officiel du Royaume et la confection des principaux textes législatifs et réglementaires sous forme de brochures, dans le cadre de la « Documentation juridique marocaine », ainsi que le perfectionnement de la production numérique via le site web du Secrétariat Général du Gouvernement. Il est à signaler que ces actions ont été accompagnées, d'une part, par l'acquisition du matériel et de la fourniture nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de l'imprimerie, et d'autre part, par l'organisation de formations au profit d'ingénieurs et de techniciens en matière de production numérique.

Concernant les travaux d'impression, leur exécution continue de connaître une régression significative due essentiellement à la prolifération des ateliers d'impression au sein des administrations publiques.

Le programme d'action de la DIO au titre de l'année 2019, qui s'inscrit dans le cadre de la poursuite du projet de mise à niveau et de rationalisation de la gestion de l'Imprimerie Officielle, porte essentiellement sur les actions suivantes :

- La création d'un Bulletin Officiel consacré aux conventions internationales ;
- La mise en place d'un site web propre à l'Imprimerie Officielle pour présenter ses différents services et gérer les interfaces relatives aux techniques de commercialisation, de gestion, de mode de paiement et de services ;
- La poursuite de l'équipement de la section de l'imprimerie numérique pour accompagner le changement que connaît le domaine des arts graphiques ;
- La généralisation du service électronique, à travers le portail des annonces légales hébergé chez Barid Al-Maghrib, pour englober les annonces judiciaires et administratives ;
- La réalisation d'une application de gestion des textes législatifs et réglementaires reçus par la Direction, en assurant son interfaçage avec les autres Directions du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- Le développement de la coopération avec l'Agence de l'État « Boletín Oficial del Estado » de l'Espagne, compte tenu de son expérience dans le domaine de la production numérique et ce, notamment, dans le domaine de l'élaboration des codes juridiques, la commercialisation des ouvrages sur les plateformes E-Commerce, l'accès à l'information, l'art de l'impression avancée et l'introduction de la signature électronique dans les différents numéros du Bulletin Officiel pour améliorer le niveau de sécurité informatique et la confidentialité dans les échanges.

III.5.4. Centre Royal de Télédétection Spatiale (CRTS)

Le CRTS a réalisé au titre de l'année 2017 les actions suivantes :

- Le suivi de la campagne agricole et l'évaluation de l'état de la végétation à travers l'édition du bulletin mensuel de suivi de la campagne agricole et la production d'un rapport sur la prévision de la production agricole ;

- La réalisation pour le compte de la Direction de l'Irrigation et l'Aménagement de l'Espace Agricole relevant du Ministère de l'Agriculture, d'un projet pilote relatif à la cartographie de l'impact de l'urbanisation sur les terres agricoles ;
- Le suivi de l'aménagement du territoire national en fournissant aux agences urbaines, dans les différentes régions du Royaume, des images satellite et des études cartographiques, utilisées dans la préparation des programmes et projets de développement urbain et régional ;
- La réalisation d'une couverture image et d'une cartographie de l'évolution de l'habitat dans les zones périphériques du grand Casablanca pour le compte de l'Agence Urbaine de Casablanca ;
- L'organisation de 7 sessions de formation continue au profit des cadres et professionnels de diverses institutions et ministères ;
- L'organisation de 3 ateliers de sensibilisation au profit de 36 bénéficiaires, leur permettant de maîtriser l'exploitation des images satellite et de développer leurs compétences en matière de traitement et d'interprétation des images.

Les principales actions menées par le Centre au titre de l'année 2018 se présentent comme suit :

- L'élaboration du bulletin de suivi mensuel et d'analyse de la situation des cultures Bour au niveau de chaque région tout au long de la campagne agricole 2017-2018 et ce, sur la base d'indicateurs extraits d'images satellite ;
- La réalisation de projets en partenariat avec les Agences Urbaines pour l'exploitation des images satellite dans la production des documents d'urbanisation ;
- La signature d'une convention avec le Département de l'Eau pour la cartographie des occupations des sols dans les zones des nappes, dans le but d'une gestion intégrée des ressources en eau et d'analyse du risque de l'inondation ;
- L'élaboration du bulletin de suivi contre le risque de l'invasion acridienne au Maroc en utilisant les paramètres environnementaux issus des données de télédétection ;
- La conduite de projets de recherche - développement avec des partenaires nationaux et étrangers, visant à mettre en place des plateformes de production et de diffusion d'informations thématiques d'aide à la décision ;
- Le renforcement des capacités des cadres et du personnel du CRTS à travers un programme de formation continue et la participation à des conférences et des séminaires nationaux et internationaux.

Par ailleurs, et au titre de l'année 2019, le Centre prévoit la réalisation des actions ci-dessous :

- La signature d'une convention avec le Département de l'Agriculture pour renforcer l'utilisation des images satellite ;
- La généralisation à toutes les Agences Urbaines de l'exploitation des images satellite pour la production des documents d'Urbanisation ;

- La signature d'une convention avec la Direction de la Géologie relevant du Département de l'Energie et des Mines, pour le soutien du plan national de cartographie géologique ;
- La signature d'une convention avec le Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte Contre la Désertification pour la réalisation d'une couverture d'images pour la mise à jour de l'inventaire forestier national et le suivi de l'état sanitaire des espaces forestiers ;
- Le renforcement des capacités dans les domaines de l'archivage et de stockage des images satellite ;
- La participation du CRTS au projet relatif à "l'initiative régionale sur la pénurie d'eau dans la région MENA", à travers la mise en œuvre d'un outil technique pour fournir des informations d'aide à la décision aux départements concernés ;
- Le renforcement des moyens de sécurité du système d'information du CRTS.

III.5.5. Imprimerie Dar Al Manahil

Au titre de l'année 2017, l'imprimerie Dar Al Manahil a produit 12 ouvrages répartis sur plusieurs séries (publications, recherche, collection pour enfant...) et 22 catalogues et rapports.

Au titre de l'année 2018, l'état d'avancement du plan d'action de l'Imprimerie Dar Al Manahil se présente comme suit :

Série/Type de publication	Prévision	Taux de réalisation
Ouvrages au profit des tiers	5	100%
Revue, catalogues et rapports au profit du Ministère de la culture et de la communication	7	100%
Ouvrages au profit du département de la communication	2	100%
Ouvrages au profit du département de la culture	4	100%
Ouvrages au profit du Ministère de la Communication (conventions)	34	10%
Ouvrages pour la maison de la Poésie au Maroc (convention d'impression)	16	10%

Par ailleurs, ce SEGMA prévoit au titre de l'année 2019 la réalisation des actions suivantes :

- Adoption et développement d'une stratégie commerciale lui permettant d'affronter la rude concurrence ;
- Programmation des sessions de formation au profit du personnel ;
- Acquisition d'un nouveau matériel sophistiqué ;
- Entretien et réparation du matériel existant.

III.5.6. Centre National de la Documentation (CND)

Les actions réalisées par le CND entre 2016 et 2018 se résument essentiellement comme suit :

- Le renforcement de l'introduction des nouvelles technologies de l'information à travers la mise en place d'un Data Centre informatique sécurisé et la mise en service d'une solution intégrée de virtualisation de data-center, de sauvegarde et d'archivage des données du CND, la conception sous Ez-Publish d'une nouvelle base de données «Maalama bibliographique » et sa mise en ligne ainsi que la refonte du site institutionnel du CND ;
- La collection et le traitement de 15 305 documents par an, en conformité avec le déploiement de la solution de veille informationnelle et de Workflow ;
- Le raffermissement des services aux utilisateurs à travers la mise en ligne de nouvelles bases de données et du service question/réponse, la refonte du catalogue Multisite (OPAC) en ligne "ROFOOF" de la médiathèque du CND, la mise à jour de la version arabe du logiciel PMB-CND ainsi que la Gestion et le suivi du salon virtuel de la veille et de la documentation DocExpo ;
- La valorisation des ressources humaines à travers la tenue des sessions de formation continue dans plusieurs domaines d'activités ;
- La modernisation du service d'imprimerie, de numérisation et de micro-fichage ;

En ce qui concerne la période 2018-2019, le CND prévoit la réalisation des projets suivants :

- Le renforcement de la collecte et le traitement des documents papiers et électroniques afin d'atteindre une moyenne annuelle de 10 000 documents ;
- L'augmentation du potentiel de collecte-veille à travers l'introduction du Web Social (MARAACID 2.0) et la collecte de nouvelles sources d'information pour atteindre 6800 sources électroniques à la fin 2019 ;
- L'amélioration du contrôle qualité par le renforcement de l'action du Comité Scientifique pour la sélection des documents à traiter ainsi que la refonte du portail « abhatoo » afin d'améliorer le potentiel de production documentaire ;
- Le renforcement de la politique de communication entre le CND et les différentes institutions nationales productrices des documents et les organismes régionaux et internationaux, ainsi qu'avec les organisations spécialisées dans l'information et la documentation.

III.5.7. Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation (CPDJ)

Les actions menées au cours de l'année 2017 par le CPDJ ont permis l'édition et la publication des textes de lois et autres documents judiciaires, sur supports électroniques et papiers : CD « juriprême », « cahierprême », « séminaiprême », base de données du bulletin d'information de la Cour de Cassation, site web du CPDJ, collection « Alistinaf Acharîi AIAâla », collection des livres d'arrêts traduits de l'arabe au français dans le cadre de l'AHJUCAF (Association des Hautes Juridictions de Cassation des pays ayant en partage l'usage du français), rapport annuel et statistiques annuelles de la Cour de Cassation et collection des séminaires.

Par ailleurs, les actions menées par le CPDJ au titre de l'année 2018 ont porté sur la réalisation des recherches documentaires sur des sujets d'actualité juridique et judiciaire, notamment à travers l'exploration des sites à vocation juridique comme ADALA et le portail juridique du ministère de la justice, et des sites de jurisprudence internationale comme « JURICAF », en plus de l'accès à la page de la Cour de Cassation via le site du CPDJ et du projet d'anonymat des arrêts permettant la suppression de toute donnée personnelle qu'elle soit du justiciable ou des membres du jury.

Le programme d'action du CPDJ pour l'année 2019 prévoit la poursuite de la collecte et de l'indexation des arrêts non publiés pour les prendre en charge dans une base de données spécialisée, la collecte des arrêts publiés par les différentes chambres de la Cour de Cassation, l'édition de publications mémorisant toutes les manifestations juridiques et judiciaires auxquelles participe la Cour de Cassation ainsi que la numérisation des arrêts de la Cour de Cassation et leur archivage sur des bases de données spécialisées.

III.5.8. Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale (UFM)

Au titre de l'année 2017, l'UFM a vendu 16 500 masques de protection respiratoire classe FFP2 et 500 masques chirurgicaux. L'année 2018 est marquée par l'exécution des programmes d'emplois et marchés préétablis portant sur l'amélioration et le développement de la qualité des produits, ainsi que par la signature de conventions pour la vente des masques, notamment avec le ministère de la santé et la société privée STERIFIL spécialisée dans la production et la commercialisation de consommables médicaux. Au titre de cette année, 23 000 masques chirurgicaux et 82 000 masques FFP2 ont été livrés au profit du service central santé de la Gendarmerie Royale.

Par ailleurs, le programme d'action de l'UFM au titre de l'année 2019 s'inscrit dans le cadre de la continuité des travaux entamés en 2018, et porte essentiellement sur la poursuite des efforts d'aménagement et de maintenance des équipements techniques existants et l'optimisation des conventions signées visant la vente de 220 000 masques FFP2 et 1 100 000 masques chirurgicaux.

III.5.9. Etablissement Central de Gestion et de Stockage des Matériels (ECGSM)

L'ECGSM a focalisé son activité durant l'année 2017 sur la vente du matériel réformé des Forces Armées Royales, arrivé en fin de potentiel et jugé hors service. Il s'agit, notamment, de la vente des huiles usagées et de la vente du matériel de la Marine Royale, du matériel informatique et du matériel ferrugineux.

Quant à son programme d'action au titre des années 2018 et 2019, il prévoit la poursuite des opérations de vente du matériel et de véhicules réformés, dans le but de réaliser des recettes qui seraient investies pour l'entretien des bâtiments et l'acquisition des équipements spécifiques nécessaires au fonctionnement dudit SEGMA.

III.6. Domaine du transport, de l'eau et autres infrastructures économiques

III.6.1. Centre National d'Études et de Recherches Routières (CNER)

Les principales actions réalisées par le centre au cours de l'exercice 2017 et à fin juin 2018, ainsi que les prévisions au titre de l'année 2019, se résument dans le tableau suivant :

Domaine	Actions	2017 (Réalizations)	2018 (Actions en cours)	2019 (Prévisions)
Auscultation (en km)	Evaluation de la planéité du réseau routier	6 194 km	4 700 km	13 000 km
	Mesure de la déflexion à l'aide de deux deflectographes	1 774 km	160 km	1000 km
	Evaluation de l'état de dégradations du réseau routier	43 318 km	12 500 km	44 000 km
	Expertise et assistance technique au profit des Directions Régionales de l'Équipement, du Transport et de la Logistique et clients externes	7 238 km	6 600 km	A la demande
Système de la gestion routière (taux de réalisation)	Système d'information routière (SIR)	Mise en place du portail SIG au niveau des directions territoriales	Intégration des données du nouveau réseau national	Mise à jour des données du système de gestion du réseau routier
	Digitalisation du réseau routier	15 000 km	90%	-
	Mise en place de l'application de gestion de tableau de routes	Intégration du nouveau réseau national	30%	-
	Système de gestion des incidents sur le réseau routier (inforoute)	Mise en place de la version mobile	-	Selon les incidents

Par ailleurs, et en ce qui concerne la recherche routière, le centre prévoit au titre de l'année 2019 les actions ci-après :

- L'installation de nouveaux sites d'analyse fine de trafic pour la réalisation d'une étude sur l'agressivité du trafic routier des routes à moyen trafic (2017-2020) ;
- L'accompagnement de la cellule trafic et mobilité pour le développement de son activité ;
- L'élaboration du recueil du trafic routier 2018.

III.6.2. Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel (SRSLM) et Services de Logistique et de Matériel (SLM)

Les principales réalisations de ces SEGMA au titre de l'année 2017 ont porté sur les actions suivantes :

- L'amélioration des performances de gestion et d'exploitation du parc du matériel des Travaux Publics (TP) de la Direction des Routes et l'affermissement de son taux de disponibilité de 90% ;
- L'entretien de 269 Km de routes rurales par les brigades régionales et atteinte de 28 400 jours d'entretien courant par les brigades minimales.

Par ailleurs et en vue d'assurer une meilleure pérennité de la circulation sur le réseau routier, les SLM prévoient au titre des années 2018-2019 :

- La réalisation par les brigades régionales de 370 Km d'aménagement de routes rurales ;
- L'aménagement des pistes existantes à hauteur de 32 000 jours d'entretien par les brigades minimales ;
- L'acquisition de 20 unités du matériel des travaux publics ;
- La poursuite de l'amélioration des performances des engins et du matériel des travaux publics, de son exploitation selon un système informatisé et de sa géolocalisation.

III.6.3. Service de Gestion des Chantiers (SGC)

Les prévisions du SGC au titre de l'année 2019 se portent essentiellement sur :

- La location du matériel des travaux publics au profit de la Direction des Equipements Hydrauliques, des Agences des Bassins Hydrauliques et des collectivités territoriales dans le but de concrétiser les opérations de protection contre les inondations, ainsi qu'aux acteurs du secteur privé dans le cadre de la diversification de sa clientèle ;
- La mise à niveau des agents du service à travers l'organisation des sessions de formation portant sur la gestion du parc du matériel ;
- La passation d'un marché public pour l'aménagement d'un nouveau site des parcs des engins tout en le dotant d'équipements modernes.

III.6.4. Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière (DTRSR)

Au titre de la mise en œuvre du plan d'action des années 2018 et 2019, la DTRSR prévoit la réalisation des actions ci-après :

- L'acquisition, l'installation, la mise en service et la maintenance des radars fixes de mesure de la vitesse ;
- Le renforcement des brigades de contrôle routier par les équipements nécessaires ;

- La signature et la mise en œuvre du contrat programme entre le Ministère et les professionnels de l'enseignement de la conduite pour la mise en œuvre des dispositions du code de la route, le développement de l'enseignement de la conduite et la mise à niveau de l'examen pour l'obtention du permis de conduire ;
- La poursuite de la formation initiale et continue des conducteurs professionnels et ce, à travers la sélection d'établissements privés pour la formation des animateurs d'éducation à la sécurité routière ;
- La construction de pistes d'examen ;
- La réalisation d'une étude relative à l'intégration des concepts de la sécurité routière au sein de l'environnement de l'école ;
- La réalisation d'une étude relative à l'évaluation de la gestion et l'exploitation des radars fixes dans le cadre d'un partenariat public privé ;
- Le lancement d'une étude relative à la mise en place d'une stratégie de contrôle de la surcharge et de la vitesse ;
- La mise en œuvre du programme de mise à niveau du secteur du transport routier et de renouvellement du parc de transport routier ;
- La poursuite de la réalisation du programme de construction, d'aménagement et de modernisation des Centres Immatriculateurs.

III.6.5. Centre National d'Essais et d'Homologation (CNEH)

Les principales actions réalisées par le CNEH au titre des années 2017 et 2018 peuvent être synthétisées comme suit :

- Développement d'un système de contrôle des constructeurs et des concessionnaires de véhicules en matière de conformité des véhicules commercialisés au niveau national avec les dispositions réglementaires.
- Audit des réseaux des Centres de Visite Technique et des agents visiteurs ;
- Etude d'évaluation du système d'information du CNEH dans le but de répondre au mieux aux développements que connaissent les secteurs de la visite technique et de l'approbation des moyens de transport ;
- Réalisation d'une étude technique relative à l'évaluation de l'opportunité de mise en place d'un centre national des essais dédié à l'examen des véhicules dans le cadre d'un partenariat public-privé ;
- Mise en place d'un système d'information des activités de contrôle technique des véhicules ;
- Lancement des travaux relatifs à l'adoption de la norme EURO 6b à l'horizon 2022, correspondant aux émissions polluantes des véhicules ;
- Etude relative aux causes des incendies des véhicules de transports publics de voyageurs.

Par ailleurs, le centre prévoit d'entamer les actions ci-après au titre de l'année 2019 :

- Poursuite de la réalisation de l'étude d'évaluation du système d'information du CNEH ;
- Etude relative à l'alignement avec les normes juridiques de l'Union Européenne ;
- Simplification des procédures d'homologation ;
- Elaboration d'un contrat programme entre l'Etat et le réseau de contrôle technique des véhicules ;
- Accréditation d'organes pour l'homologation des véhicules à titre individuel ;
- Renforcement de la maintenance et du développement des systèmes d'information existants en sollicitant les services des entreprises privées ;
- Réalisation d'une étude d'évaluation de la qualité et de l'efficacité des formations continues offertes aux agents auditeurs par les centres de visite technique ;
- Elaboration d'une étude sur les normes juridiques utilisées par l'Union Européenne et le Maroc pour l'approbation des moyens de transport ;
- Audit global du système de contrôle technique des véhicules au Maroc.

III.6.6. Direction de la Marine Marchande (DMM)

Les principales actions réalisées par la DMM, au titre de l'année 2017, se présentent comme suit :

- La collecte des informations satellitaires permettant l'identification et le suivi des bateaux à long trajet ;
- La numérisation des archives de la Direction ;
- La mise en œuvre d'un système de contrôle de qualité au niveau de la DMM ;
- L'aménagement du nouveau local de la Direction et la réalisation des travaux y afférents.

Pour ce qui est de son plan d'action au titre des années 2018 et 2019, la DMM prévoit :

- Le renouvellement du parc des véhicules de la Direction ;
- Le renforcement et la modernisation des moyens, équipements et matériels d'inspection et de contrôle des navires ;
- L'hébergement du Centre National des données LRIT ;
- La fourniture du service de Télécommunications Mobiles par Satellites au profit de la Direction ;
- L'achèvement et la réalisation du système d'identification et de suivi des navires qui empruntent les eaux territoriales du Maroc ;
- La participation dans le financement d'un navire pour le renforcement de l'offre maritime dans le cadre de l'opération « marhaba 2019 ».

III.6.7. Direction de la Météorologie Nationale (DMN)

La DMN a réalisé au titre de l'année 2017 les actions ci-dessous :

- L'instauration d'une politique de sécurité du réseau informatique de la direction ;
- La maintenance des équipements, en l'occurrence les ordinateurs des prévisions numériques, les systèmes de radar, le système de mesure de la qualité d'air et les stations d'observation de la navigation aérienne ;
- L'acquisition des systèmes d'observation de la navigation aérienne pour les aéroports MOHAMMED V de Casablanca, de Marrakech, de Kenitra et de Meknès ;
- La réalisation de l'audit du certificat ISO 9001 (version 2015) concernant l'organisation de la DMN et la création d'une référence internationale pour l'excellence ainsi que l'acquisition du nouveau système de communication interne « VISIOMET » pour la régulation de traitement des données météorologiques ;
- La conclusion d'accords-cadres relatifs à la maintenance des équipements de base de la DMN, notamment, le système de prévision numérique, le système de surveillance radar, le réseau de surveillance de la qualité de l'air, le système de surveillance SYNERGIE et certaines stations de surveillance automatiques.

En ce qui concerne l'année 2018, le plan d'action de la DMN s'articule autour de la modernisation de l'administration, le renforcement du réseau d'observation météorologique, le développement du système de traitement des données météorologiques ainsi que la maintenance du système de surveillance.

Par ailleurs, la DMN prévoit d'entamer les actions ci-après au titre de l'année 2019 :

- Le renforcement du réseau d'observation météorologique au niveau local et régional ;
- L'amélioration des prévisions météorologiques à court, à moyen et à long terme ;
- Le développement de la météorologie par secteur pour mieux servir les différents départements socio-économiques ;
- L'amélioration du système de notification météorologique en vue d'assurer un service public de qualité ;
- Le renforcement des capacités des ressources humaines en termes d'efficacité, d'anticipation et d'innovation.

III.6.8 Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)

Le bilan des réalisations de la DGAC au titre des années 2017 et 2018 se présente comme suit :

- La contribution à la préparation et la mise en place des textes d'application de la loi N°40-13 portant code de l'aviation civile ;

- Le suivi de l'exécution du programme de l'inspection dans le domaine de la sécurité aéronautique ;
- L'acquisition de solution informatique et formation de spécialistes dans le domaine de la conception des méthodes d'atterrissage automatique ;
- La mise en œuvre d'une solution informatique visant le suivi des indicateurs de la sécurité aéronautique ;
- La mise en application du système informatique d'échange d'informations relative au trafic aérien entre la DGAC et l'Office National des Aéroports ;
- La promotion et l'amélioration du fret aérien ;
- Le renforcement des capacités d'analyse des enregistreurs de vols (boîtes noires) à travers l'acquisition d'un matériel universel avec animation 3D ;
- La réalisation du programme national de sécurité aéronautique ;
- Le transfert et hébergement des systèmes de gestion informatique de la DGAC.

Au titre de l'exercice 2019, la DGAC prévoit principalement la mise en œuvre de la convention de partenariat signée en mai 2016 ayant pour but le développement du fret aérien marocain, la préparation d'un guide de trafic aérien, la simplification des procédures régissant le système des autorisations du trafic aérien, le contrôle et le suivi financier et économiques des entreprises opérant dans le domaine des services de transport aérien ainsi que la mise à niveau du personnel de la Direction.

III.7. Domaine des autres actions économiques

III.7.1. Centres Régionaux d'Investissement (CRI)

Les principales réalisations des CRI au titre de l'année 2017 se présentent comme suit :

► Au niveau du guichet d'aide à la création d'entreprises :

- La création de 28 918 entreprises, soit une hausse de 7% par rapport à l'exercice précédent, dont 22 792 unités concernant des personnes morales et 6 126 des personnes physiques ;
- La prédominance de cinq régions en matière de création d'entreprises, concentrant en elles seules un taux de 87% du total des créations, à savoir les régions de Rabat-Salé-Kenitra, de Casablanca-Settat, de Marrakech-Safi, de Tanger-Tétouan-Al Hoceima et de Fès-Meknès ;
- La délivrance de 35 072 certificats négatifs au profit des SARL, des SNC et des SA pour les taux respectifs de 96,62%, 1,79%, 0,86% et 0,73% des certificats négatifs pour les autres formes de sociétés.

► Au niveau du guichet d'aide aux investisseurs :

- L'Approbation de 1 856 projets d'investissement pour un montant de 145 MMDH, générant ainsi 137 726 postes d'emploi ;
- L'approbation de 85,4% des montants des projets d'investissements a été enregistré au niveau de 3 secteurs (Industrie : 46,2%, BTP : 26,4% et Tourisme : 12,8%) ;

Les CRI ont également mené des actions de développement sur le plan qualitatif, notamment :

- La coordination et l'animation des travaux des Comités Régionaux de l'Environnement des Affaires (CREA) ainsi que le suivi de la mise en œuvre de leurs programmes d'action ;
- La contribution à l'opérationnalisation des contrats-programmes régionaux afférents aux stratégies nationales sectorielles ;
- La certification du CRI de Dakhla-Oued-Ed-Dahab à la norme ISO 9001, version 2015, dans le cadre de la poursuite de la politique de bonne gouvernance ;
- L'élaboration de la plateforme de gestion des autorisations de construire "CASAURBA" au niveau de la région de Casablanca-Settat, ainsi que l'extension de la plateforme sur les autres régions ;
- La participation dans l'élaboration des Schémas Régionaux d'Aménagement du Territoire et des Programme de Développement Régionaux (SRAT, PDR);
- La contribution active à l'élaboration des plans de développement régionaux, en particulier en ce qui concerne les volets se rapportant au développement économique et à la promotion de l'investissement.

Par ailleurs, le bilan des réalisations des CRI au titre de l'année 2018 se caractérise par le lancement de la mise en œuvre de la réforme en profondeur des CRI élaborée suite aux Hautes Instructions de SA MAJESTE LE ROI que Dieu l'assiste. Les actions de mise en œuvre du projet de réforme consistent essentiellement à :

- L'adoption du projet de loi relative à la réorganisation des CRI et la Commission Régionale Unifiée d'Investissement et son entrée en vigueur ;
- La requalification des ressources humaines des CRI ;
- L'Offre de services des CRI pour le Pôle Maison de l'investisseur.

Les autres actions programmées des CRI au titre de l'année 2019 portent essentiellement sur :

- L'offre des services des CRI pour le Pôle "Impulsion Economique et Offre Territoriale" ;
- La préparation et l'adoption des nouvelles lois catalytiques incitatives à l'entrepreneuriat et à l'investissement.

D'un autre côté, et tenant compte des orientations et des actions retenues dans le projet de réforme des CRI impliquant un changement majeur dans le statut juridique, les missions et la structure organisationnelle. Les CRI seront transformés en établissements publics, ainsi, les missions seront reconfigurées et élargies. Les plans d'actions seront à leur tour définis et arrêtés par les conseils d'administrations de ces établissements une fois institués dans leur nouvelle configuration.

III.7.2. SEGMA chargé de la Privatisation

Le SEGMA chargé de la privatisation, n'a particulièrement connu aucune opération d'ouverture de capital ou de privatisation au titre des années 2017 et 2018.

Par ailleurs, au titre de l'année 2019, le SEGMA chargé de la privatisation prévoit la cession d'une part (ou de la totalité) du capital de certaines entreprises publiques et ce, conformément aux dispositions de la loi n° 39-89 en la matière.

III.8. Domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt

III.8.1. Service de la Valorisation des Produits Forestiers (SVPF)

Les actions réalisées par ce SEGMA durant l'année 2017, ainsi que les indicateurs d'activités y afférents, sont résumés dans le tableau suivant :

Action	Prévision	Réalisation
Récolte des lièges avec matérialisation et marquage des assiettes de coupes	114 408 stères	84 201 stères(*)
Vente des lièges de l'année 2016 et des invendus des années antérieures	56 799 stères	56 799 stères

(*) Les programmes prévisionnels sont engagés en totalité. Cependant, les réalisations dépendent des conditions climatiques et de l'état physiologique des arbres.

Les résultats provisoires de l'année 2018 en cours d'exécution se présentent comme suit :

Action	Prévision	Réalisation
Récolte des lièges avec matérialisation et marquage des assiettes de coupes prévues pour la vente lors des adjudications publiques	114 866 stères	Les travaux sont en cours en raison de la période de levée de liège qui débute le mois de juin
Vente des lièges de l'année 2017 et des invendus des années antérieures	79 202 stères	79 202 stères

Le programme d'action de l'année 2019 portera sur la récolte d'un volume prévisionnel de 120 000 stères de liège, l'organisation d'une adjudication nationale pour la vente des lièges de l'année 2018 et des invendus des adjudications antérieures et la réalisation des opérations de matérialisation et de marquage des assiettes de coupes en préparation des adjudications de l'année 2019 pour la vente des produits forestiers.

III.8.2. Parc National de Souss Massa (PNSM)

La période 2017-2018 a été marquée par la poursuite des actions portant sur le développement et la gestion des aires protégées et la valorisation éco touristique du PNSM à travers l'aménagement de circuits touristiques pour la valorisation de la biodiversité en concertation avec les professionnels d'Agadir.

Pour l'année 2019, le parc envisage le lancement d'un projet d'équipement et de commercialisation de l'écomusée dans une perspective d'accueillir 20.000 visiteurs par an ainsi que la valorisation du nouveau sentier pédestre sur 2km au profit de 3000 visiteurs par an.

III.8.3. Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes (DDARM)

Les actions programmées par la division au titre de l'année 2018 concernent essentiellement :

- La mise en application de la convention d'assurance couvrant les accidents de travail des fonctionnaires chargés de l'observation à bord des navires de pêche ;
- Le suivi et la gestion du contentieux ;
- L'amélioration des services de contrôle à travers la réalisation des travaux d'entretien et de réparation des bâtiments et l'acquisition des équipements nécessaires ;
- L'entretien et la réparation des appareils de la station de radiocommunication permettant de garantir la sécurité et le sauvetage maritime ;
- La recherche de cadres de coopération pour assurer la promotion de la conservation et une meilleure gestion des ressources halieutiques.

En ce qui concerne l'année 2019, la DDARM prévoit le renforcement de la coopération avec des organismes internationaux chargés de la protection de la ressource halieutique, l'acquisition de matériel audiovisuel, de télécommunication et de surveillance par satellite ainsi que la contribution davantage à l'amélioration de la sécurité et des sauvetages maritimes, à travers la maintenance et l'entretien des vedettes de sauvetage et des appareils de radiocommunication.

III.8.4. Laboratoire National des Etudes et de Surveillance de la Pollution (LNESP)

Les réalisations de ce SEGMA au titre de l'année 2017 et du premier semestre de 2018 portent sur les sept axes ci-après :

- La surveillance de la pollution et des nuisances dans l'environnement à travers le suivi des campagnes d'analyse et de surveillance de la qualité des eaux de toutes les plages du Royaume, à hauteur de 162 plages (440 stations) et ce, en application de l'article 35 de la loi relative au littoral ;
- Le lancement du site web du laboratoire permettant de faciliter l'accès des visiteurs des plages aux données de la qualité des eaux de baignade durant la saison estivale ;
- L'inspection et le contrôle environnemental au niveau régional en effectuant des missions de terrain et des analyses au laboratoire pour contribuer à la résolution des problèmes liés à la pollution ;
- La contribution au respect des engagements internationaux et régionaux du Maroc en matière de surveillance et de contrôle de la pollution à travers la mise en œuvre des deux programmes ci-dessous :

- Le programme de surveillance de la pollution tellurique (MEDPOL) s'inscrivant dans le cadre de la convention de Barcelone et visant à appuyer les pays méditerranéens pour évaluer et maîtriser la pollution marine. Pour le Maroc, les actions menées dans le cadre de ce programme portent sur :
 - La réalisation de 3 campagnes d'échantillonnage et d'analyse au niveau de 15 stations ;
 - Le lancement d'une étude relative à la pollution par le Mercure au niveau de la partie Aval de l'Oued Martil ;
 - La signature de deux conventions avec des associations actives dans le domaine de la protection de l'environnement littoral. Ces conventions concernent deux projets pilotes, le premier intitulé «Pêche aux déchets», qui vise l'évaluation des déchets marins et la sensibilisation des pêcheurs pour la préservation du milieu marin ; et le second dénommé « Adopter une plage », consiste l'identification et l'évaluation des déchets collectés, ainsi que l'organisation des ateliers, et l'élaboration des dépliants au profit des estivants pour les inciter à préserver la propreté des plages.
- Le programme de surveillance des polluants organiques persistants (POPs) qui s'inscrit dans le cadre de la convention de Stockholm pour la région d'Afrique. A cet effet, le LNESE a effectué 6 campagnes sur le terrain pour l'installation ou la récupération des filtres d'échantillonnage pour la matrice Air, et le prélèvement des échantillons pour la matrice Eau. Ces échantillons ont été transmis par la suite au centre RECETOX en Tchéquie pour traitement et analyse.
- L'appui technique aux pouvoirs publics pour la résolution de certains conflits environnementaux. A cet effet, le LNESE a répondu à plus de 6 requêtes portant sur des problèmes de pollution au terme du premier semestre de l'année 2018 ;
- La contribution à la mise à niveau environnementale du secteur privé en offrant des prestations en matière de prélèvement des échantillons et d'analyse de la qualité de l'environnement naturel (air, eaux, sols et déchets). A titre d'illustration, le LNESE a effectué 10 missions relatives à la caractérisation des rejets liquides et atmosphériques au titre du premier semestre de 2018 ;
- Le lancement d'une étude pour l'accompagnement du laboratoire visant l'instauration du système management de la qualité selon le référentiel NM/ISO 17025 en vue de son accréditation dans le domaine des analyses et mesures.

Aussi, le LNESE et en partenariat avec des institutions nationales dans le domaine, a contribué au développement de la recherche scientifique à travers la formation et l'encadrement des stagiaires en matière de l'environnement.

Par ailleurs, il est à signaler que le plan d'action de ce SEGMA au titre de l'année 2019 porte essentiellement sur la poursuite des actions déjà entamées au cours des deux dernières années et vise à améliorer les performances et accroître la qualité des services publics.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Attributions des SEGMA.

ANNEXE 2 : Tableau récapitulatif de l'exécution des budgets des SEGMA au titre des années 2016 et 2017.

ANNEXE 3 : Evolution des recettes des SEGMA en 2016 et 2017.

ANNEXE 4 : Evolution des dépenses des SEGMA en 2016 et 2017.

ANNEXE 5 : Prévisions des recettes et des dépenses des SEGMA en 2018.

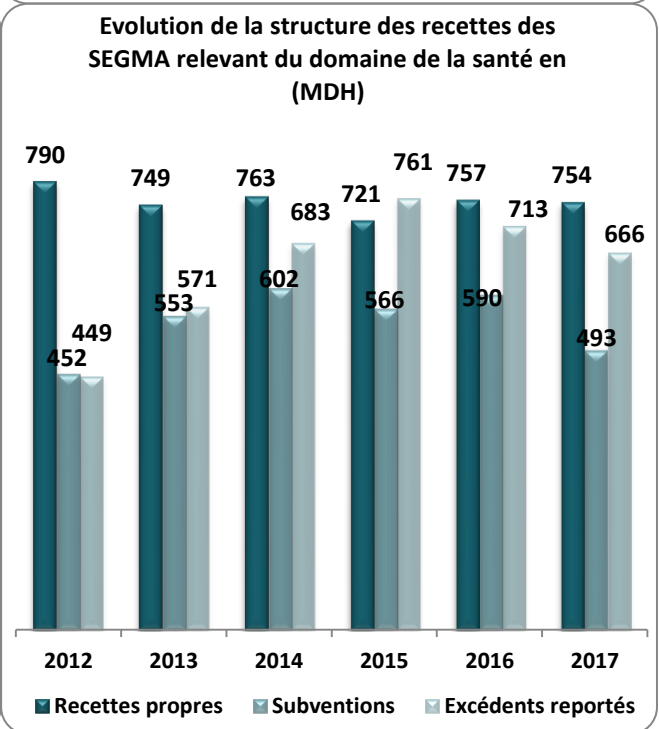
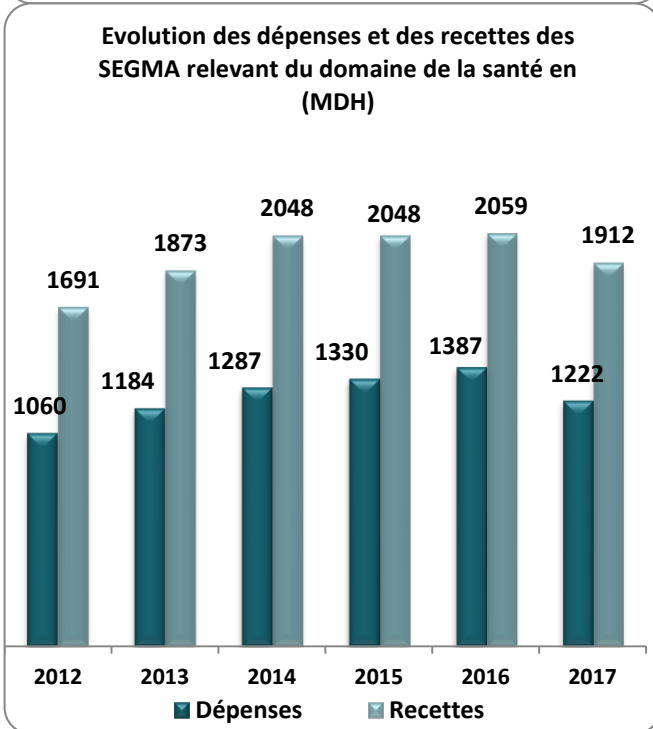
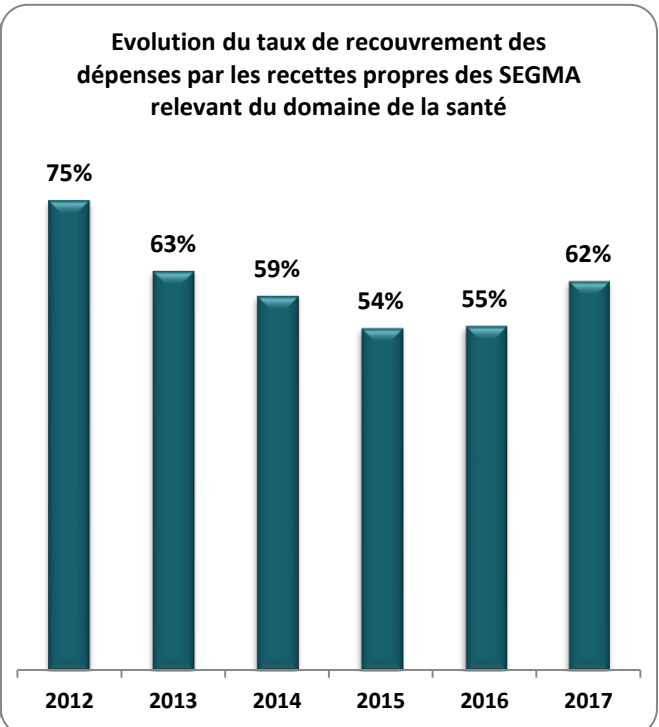
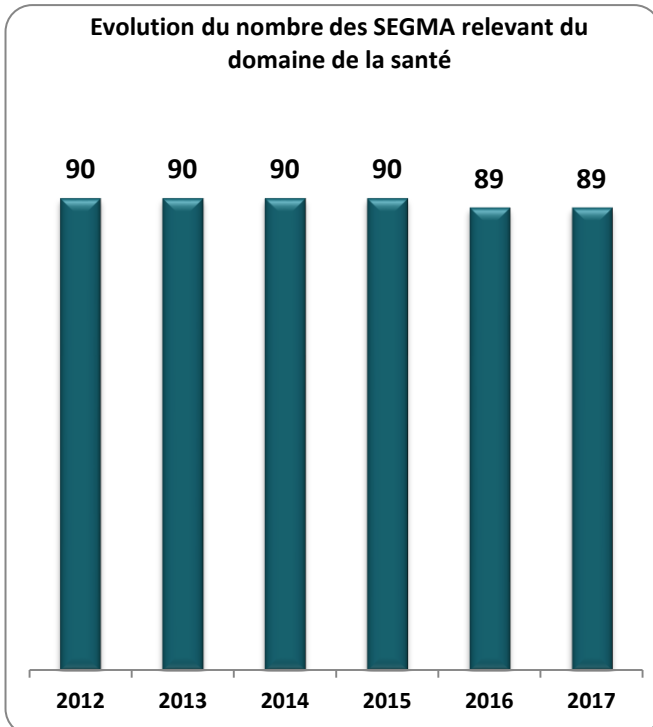
ANNEXE 1: ATTRIBUTIONS DES SEGMA

I.1. SEGMA relevant du domaine de la santé

Les SEGMA relevant du domaine de la santé concourent activement à la réalisation des objectifs du Gouvernement en matière d'élargissement de l'accès à des soins de qualité à l'ensemble des citoyens et de renforcement des mesures sanitaires préventives contre les épidémies. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2012-2017 sont présentées ci-après :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Hôpitaux et Centres médico-chirurgical militaires	<ul style="list-style-type: none"> • Soutenir les Forces Armées Royales en assurant des prestations de prévention, de diagnostic, de soins, d'hospitalisation et d'expertise au profit de l'ensemble du personnel militaire, leur ayant droit ainsi que des civils ; • Concourir à la formation pratique des médecins et des étudiants en médecine et en pharmacie, ainsi qu'au développement des activités de recherche et d'économie de santé en concert avec les facultés de médecine et les instituts de formation aux carrières de santé des infirmiers ; • Contribuer aux missions humanitaires aussi bien à l'intérieur du Royaume qu'à l'étranger afin de prendre en charge, de secourir et de dispenser des soins spécialisés urgent aux militaires ainsi qu'à la population civile.
MINISTERE DE LA SANTE : Hôpitaux et Centres d'appui	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser, avec ou sans hébergement, des prestations de diagnostic, de soins et de services aux malades, blessés et parturientes; • Garantir la permanence des soins et assurer des prestations de soins et d'aide médicale en urgence; • Contribuer aux actions de médecine préventive, d'éducation pour la santé, d'aide médicale urgente en partenariat avec les acteurs concernés ; • Assurer la formation pratique des étudiants en médecine et en pharmacie et des élèves des instituts et des écoles de formation professionnelle et de formation des cadres, en rapport avec le domaine de la santé, ainsi que la formation continue des professionnels et des gestionnaires de santé; • Participer à la réalisation des activités de recherche en matière de santé publique, d'économie de la santé et d'administration sanitaire.
MINISTERE DE LA SANTE : Centre National de Transfusion Sanguine-Rabat	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le don du sang au niveau national; • Améliorer, mettre au point et diffuser les techniques transfusionnelles; • Adapter les activités aux évolutions médicales et techniques; • Fabriquer et distribuer gratuitement des réactifs des produits sanguins; • Imposer un contrôle de qualité et assurer un audit annuel à tous les CTS (Centres de Transfusion Sanguine); • Fournir l'équipement et les moyens de fonctionnement des différents CTS; • Construire et aménager les CTS.
MINISTERE DE LA SANTE : Centre Régional de Transfusion Sanguine-Casablanca	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le don du sang au niveau de Casablanca et de sa Région ; • Organiser des collectes du sang à l'extérieur et à l'intérieur ; • Réaliser les examens obligatoires sur le sang ; • Assurer l'approvisionnement régulier en poches des Produits Sanguins Labiles (PSL) de l'ensemble des établissements publics ou privés de Casablanca et de sa Région.

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Institut National d'Hygiène</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer l'expertise, l'appui scientifique et technique et la conduite des recherches dans le domaine de la biologie sanitaire ; • Proposer des normes en matière de biologie sanitaire et développer des systèmes de vigilance relatifs à la santé humaine ; • Participer à la formation du personnel médical, paramédical et scientifique et diffuser l'information en rapport avec ses compétences; • Promouvoir la coopération nationale et internationale en matière de biologie et de vigilance.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Centre National de Radio-protection</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en application de la réglementation en matière de protection contre les rayonnements ionisants; • Codifier les mesures applicables dans tout établissement utilisant les rayonnements ionisants et veiller à leur mise en application; • Procéder au contrôle préalable et a posteriori de toute installation technique utilisant les rayonnements ionisants à des fins médicales ou non médicales; • Contrôler les importations, les utilisations, le transport et le stockage des sources des rayonnements ionisants et de la radiologie aux frontières; • Surveiller la radioactivité dans l'environnement, les denrées alimentaires et les eaux de boisson; • Participer à l'élaboration des normes en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire, et à la réalisation des études afférentes à l'installation ou le démantèlement des sources de radiations ionisantes et à la radioprotection.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Direction du Médicament et de la Pharmacie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Arrêter les normes de fabrication, de conditionnement, de circulation, de vente et de stockage des médicaments, des produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques ; • Fixer le cadre des prix des médicaments et des spécialités pharmaceutiques ; • Assurer le contrôle technique et de qualité dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur ; • Effectuer l'inspection des officines, grossistries et laboratoires de fabrication ; • Délivrer les visas et autorisations de débit des produits pharmaceutiques.



I.2. SEGMA relevant du domaine de l'enseignement, de la formation professionnelle et de la formation des cadres

La formation dispensée par ces SEGMA consiste à doter les secteurs concernés de ressources humaines qualifiées qui pourront les accompagner dans leur processus de développement. Il s'agit notamment des domaines du tourisme, de l'artisanat, de l'agriculture, de la pêche maritime, des mines, de l'aménagement et de l'urbanisme, du sport, de la géologie, des statistiques, de l'informatique, de l'économie appliquée, de l'administration publique et de la santé. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2012-2017 sont présentées ci-après :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>HAUT COMMISSARIAT AU PLAN :</p> <p>Institut National de Statistique et d'Économie Appliquée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il dispense la formation initiale et la formation continue dans les domaines de la statistique, de l'économie appliquée, de l'informatique, de la démographie, de l'actuariat finance et de l'aide à la décision.
<p>HAUT COMMISSARIAT AU PLAN :</p> <p>École des Sciences de l'Information</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Elle dispense la formation initiale destinée aux informaticiens et informaticiens spécialisés, la formation continue notamment en matière des NTIC ainsi que les actions de recherche et de développement.
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS :</p> <p>Instituts et centres de formation œuvrant dans le domaine agricole</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser la formation initiale au profit des techniciens, des techniciens spécialisés et des ouvriers qualifiés en agriculture, dans différentes spécialités en production végétale et animale ; • Assister et former les jeunes promoteurs sur des projets dans les domaines agricoles ; • Assurer la formation en cours d'emploi des ouvriers d'exploitations agricoles ; • Former et assister des maîtres de stage ; • Dispenser la formation par apprentissage à des jeunes ruraux déscolarisés ; • Suivre l'insertion des lauréats ; • Réaliser des études et des enquêtes pour l'évaluation des besoins en compétences du secteur, et ce en vue d'élaborer un répertoire de métiers et d'emplois ; • Présenter des conseils aux professionnels dans les domaines techniques et socio-professionnels.
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS :</p> <p>École Nationale Forestière d'Ingénieurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former les ingénieurs des Eaux et Forêts ; • Animer des sessions de formation continue ; • Effectuer toutes études et recherches ayant trait à la foresterie et à la gestion durable des ressources naturelles et environnementales.

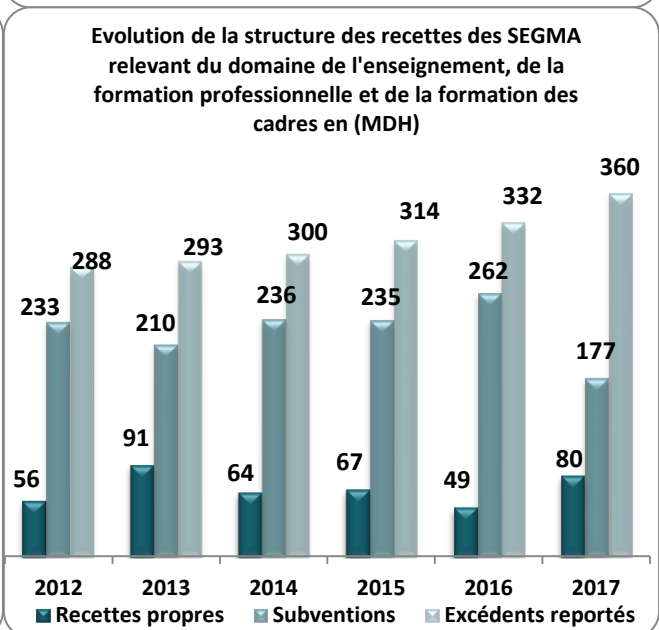
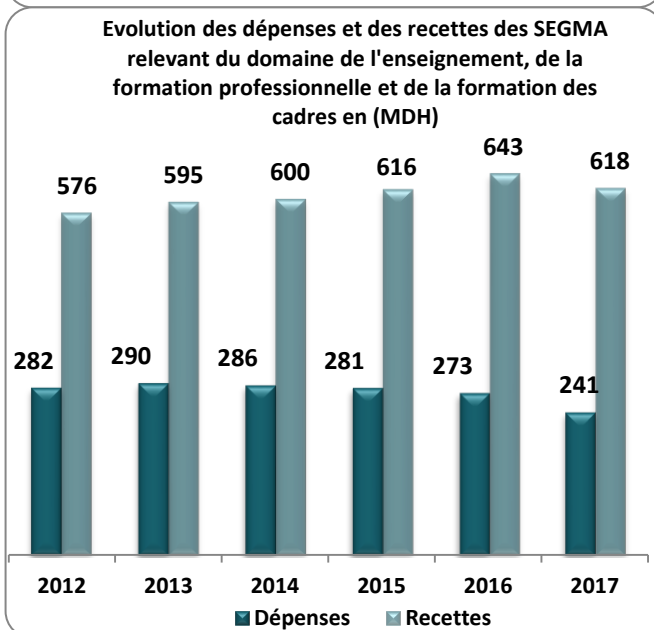
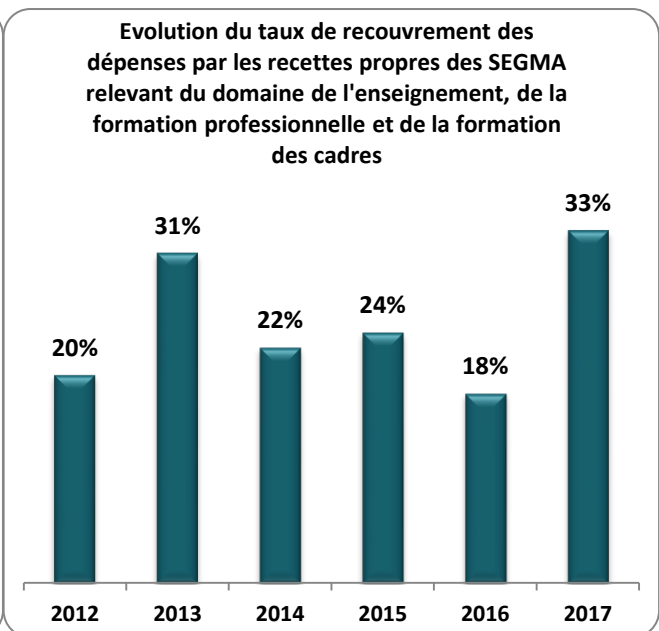
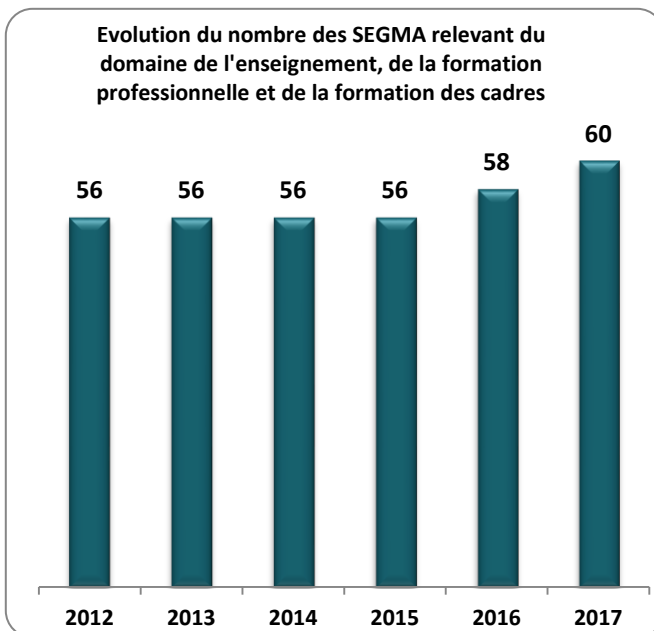
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS:</p> <p>Instituts et centres de formation opérant dans le domaine de la pêche maritime</p>	<p>Former les ressources humaines nécessaires à la conduite, à l'exploitation et à la maintenance de la flotte de pêche et des unités d'industrie de pêche. Ces instituts et centres œuvrent particulièrement pour:</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'amélioration qualitative de la formation professionnelle en pêche maritime (résidentielle, alternée et par apprentissage); • L'organisation des cycles de formation en cours d'emploi, d'alphabétisation fonctionnelle, de vulgarisation, de perfectionnement et de recyclage, en vue de contribuer à la promotion professionnelle des marins en activité ; • La valorisation des acquis professionnels par la mise en œuvre d'actions de formation continue ; • L'accompagnement du programme de mise à niveau et de modernisation de la flotte de pêche côtière et artisanale à travers des actions d'alphabétisation
<p>MINISTERE DU TOURISME, DU TRANSPORT AERIEN, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE :</p> <p>SEGMA opérant dans le domaine de l'artisanat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former des artisans innovateurs et qualifiés capables d'assurer la préservation du patrimoine culturel existant et de créer de nouveaux produits de qualité ; • Organiser des actions de formation continue, de perfectionnement des artisans et des chefs d'entreprises d'artisanat, ainsi que des séminaires, des conférences, des journées d'études, des stages et des ateliers pratiques; • Assurer des prestations, rémunérées, réalisées par les établissements de formation, sous forme de travaux à façon aux tiers; • Réaliser des recettes à travers la vente d'articles d'artisanat et chefs-d'œuvre réalisés par les stagiaires et les apprentis, dans le cadre des travaux pratiques.
<p>MINISTERE DU TOURISME, DU TRANSPORT AERIEN, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE:</p> <p>Division de la Carte de la Formation Professionnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ce SEGMA qui n'est plus opérationnel
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :</p> <p>Division Administrative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation transverse au profit du personnel du ministère de l'Economie et de Finances; • Accompagner les actions de formation spécifique des directions de ce département ; • Concevoir et mettre en œuvre les programmes et les actions de formation en appui aux réformes mises en œuvre par le département ; • Mettre en œuvre les programmes d'insertion au profit des nouvelles recrues de ce département ; • Promouvoir des actions de partenariat aux niveaux national et international.
<p>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE:</p> <p>Division des Stratégies de Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation continue et les cycles de perfectionnement au profit du personnel du ministère et des tiers ; • Organiser les manifestations se rapportant au domaine d'activités du ministère pour le compte des tiers ; • Offrir des prestations permettant aux stagiaires externes de parfaire leurs connaissances et de mettre en pratique leurs compétences techniques et professionnelles ; • Mettre en œuvre des actions de conseil, d'assistance et d'accompagnement des administrations publiques, des établissements publics et des collectivités territoriales et autres entités dans les domaines liés à l'enseignement et à l'éducation ; • Assurer l'hébergement et la restauration au profit des tiers pour toute manifestation éducative, scientifique, culturelle et sociale ; • Publier et vendre les documents et établir la location des locaux et du matériel.

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE:</p> <p>Division de la Coopération</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer en concertation avec les autres services du ministère, les programmes de coopération; • Suivre l'exécution des programmes de coopération et établir les rapports annuels d'exécution; • Veiller à la promotion de l'enseignement scolaire privé; • Suivre et accompagner, en collaboration avec les autorités gouvernementales et autres instances concernées, les programmes et actions en matière d'enseignement de l'arabe aux enfants des marocains résidant à l'étranger ; • Suivre les projets de partenariat associatif.
<p>MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE:</p> <p>Écoles opérant dans le domaine de l'énergie et des mines</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ecole Pratique Des Mines De Touissit-Oujda : elle a pour mission la formation des techniciens en topographie et en électromécanique destinés aux secteurs minier et industriel ; • Ecole Des Mines De Marrakech : elle a pour mission la formation des techniciens spécialisés (Bac+2) dans les métiers inhérents à la géologie appliquée, à l'exploitation des mines et carrières, à la chimie industrielle et à l'électromécanique.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Institut Supérieur des Études Maritimes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dispenser un enseignement supérieur pour la formation des cadres destinés aux différentes branches de l'activité maritime ; • Entreprendre des études et des recherches liées à la formation maritime ; • Assurer la formation et le perfectionnement du personnel des opérateurs du transport maritime.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Institut de Formation aux Engins et à l'Entretien Routier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer des prestations de formation, de recyclage et de perfectionnement des agents et des techniciens des administrations. Les domaines de formation concernent particulièrement la conduite, l'entretien et la maintenance des engins des travaux publics ainsi que la maintenance, l'entretien et l'extension du réseau routier.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Service de la Formation Continue</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer et supporter les frais de fonctionnement quotidien du Centre d'Accueil et de Conférences (CAC) ; • Assurer la sauvegarde et la maintenance du patrimoine du CAC et son développement.

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :</p> <p>Écoles Nationales d'Architecture</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former des architectes ; • Contribuer à la recherche et à la diffusion des connaissances dans les domaines liés à l'architecture.
<p>MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE:</p> <p>Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former des cadres supérieurs spécialisés dans les techniques de l'aménagement et de l'urbanisme destinés à servir dans les organismes publics et privés; • Concevoir et réaliser des cycles de formation continue au profit du personnel du ministère de tutelle et de ses services extérieurs, au profit d'autres départements ministériels ainsi qu'au profit d'organismes publics et privés; • Réaliser, pour le compte des administrations de l'État, des établissements publics, des collectivités territoriales et des organismes privés, des études dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme; • Contribuer au développement de la recherche en matière d'organisation de l'espace et à la diffusion des connaissances; • Organiser des manifestations et des activités scientifiques relatives à la gestion des villes, à l'aménagement du territoire, à l'habitat et au développement durable.
<p>MINISTERE DE L'INTERIEUR :</p> <p>Direction de la Formation des Cadres Administratifs et Techniques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation, le recyclage et le perfectionnement des cadres administratifs et techniques relevant du ministère de l'Intérieur ; • Assurer l'information et la formation des élus en matière d'administration et l'ingénierie de la formation, notamment à travers l'identification des besoins de formation, le montage des programmes de formation, le suivi, l'évaluation et l'audit; • Mettre à disposition des locaux, les infrastructures, les ateliers et les matériels pédagogiques ; • Assurer la formation, notamment d'intégration, initiale, continue, académique ou de préparation aux concours et aux examens d'aptitudes professionnelles ; • Assurer le transport, l'hébergement et la restauration des bénéficiaires de la formation ; • Réaliser toute autre prestation dont l'objectif est de permettre la qualification des bénéficiaires de la formation, le renforcement de leurs capacités de gestion et la mise en pratique de leurs compétences professionnelles et techniques.
<p>MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE :</p> <p>Division de la Formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner la concrétisation du projet pédagogique de l'Ecole Nationale de Protection Sociale ; • Organiser la formation au profit des intervenants dans le domaine de la protection sociale.

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION :</p> <p>Institut Supérieur de l'Information et de la Communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation théorique et pratique des cadres supérieurs dans les domaines des médias et de la communication des organisations; • Organiser des cycles de perfectionnement et de formation continue en la matière à travers des séminaires, des colloques et des stages de formation ; • Contribuer au développement de la pratique professionnelle dans les domaines des médias et de la communication, et promouvoir la recherche scientifique et académique dans ces domaines ; • Réaliser des études au profit des administrations, des établissements publics, des collectivités territoriales et du secteur privé, ainsi que des sondages d'opinion et des campagnes médiatiques dans les divers domaines en collaboration avec des organismes nationaux ou étrangers.
<p>MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION :</p> <p>Institut Supérieur des Métiers de l'Audiovisuel et du Cinéma</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Combler le vide en matière de formation dans les métiers de l'audiovisuel et du cinéma et accompagner l'évolution desdits métiers ; • Satisfaire les demandes en spécialistes dans ces domaines, de plus en plus grandes, au moment où le Maroc est devenu un lieu privilégié de tournage cinématographique de dimension internationale.
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :</p> <p>Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former les cadres supérieurs et effectuer de la recherche scientifique, ainsi que l'expertise et le consulting dans le domaine des sports; • Assurer la gestion des centres de formation de Rabat Yaâcoub El Mansour et de Moulay Rachid des sports ; • Organiser des stages de préparation Olympique, des séminaires et des colloques ; • Animer des sessions de formation continue au profit des organismes publics ou privés et des individus.
<p>MINISTERE DE LA SANTE :</p> <p>Ecole Nationale de Santé Publique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la formation des cadres supérieurs médicaux et non médicaux appartenant à des organismes publics et privés de santé, dans les domaines de l'administration sanitaire et de la santé publique ; • Organiser des cycles de formation continue au profit des professionnels de santé ; • Participer à la réalisation des études et des recherches sur les systèmes de santé et contribuer à la diffusion de la connaissance dans ces domaines.
<p>MINISTERE DU TOURISME, DU TRANSPORT AERIEN, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE:</p> <p>SEGMA opérant dans le domaine du tourisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Doter le secteur du tourisme et de l'hôtellerie en profils adéquats pour l'exercice des fonctions inhérentes à la restauration, à l'hébergement et à l'accompagnement.

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION :</p> <p>Institut National des Sciences de L'Archéologie et du Patrimoine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la formation des cadres dans les secteurs du patrimoine, aux recherches archéologiques (archéologie préhistoire, préislamique et islamique) et à l'expertise ; • Assurer la formation initiale, la formation continue et la recherche scientifique en sciences de l'archéologie et du patrimoine ainsi que les domaines y afférents ; • Préparer et la délivrer les diplômes nationaux suivants : diplôme du cycle initial, master, master spécialisé et doctorat.
<p>MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION :</p> <p>Institut National des Beaux -Arts de Tétouan</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Former des cadres supérieurs dans le domaine des arts plastiques et appliqués pour une durée de 4 ans ; • Diffuser le savoir et former des artistes dans le domaine des beaux-arts ; • Insérer les jeunes lauréats de l'institut dans la vie quotidienne en vue de contribuer au développement du pays ; • Offrir des prestations et réaliser des travaux d'expertises et des actions génératrices de revenus.



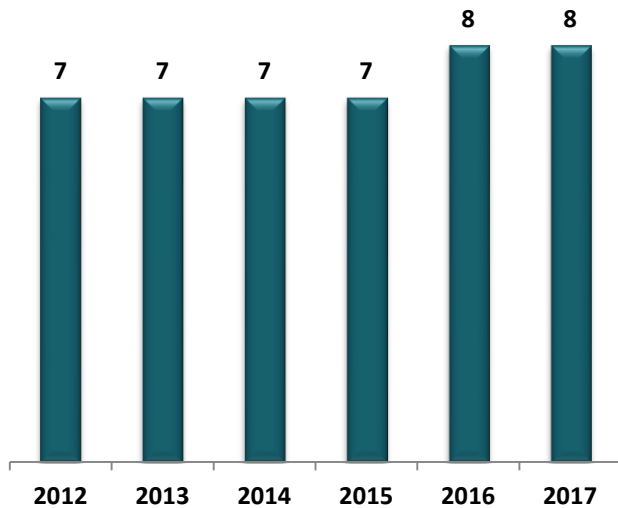
I.3. SEGMA relevant du domaine des activités récréatives

Lesdits SEGMA sont chargés de la gestion des infrastructures sportives et culturelles. Ils assurent l'organisation de rencontres sportives nationales et internationales ainsi que les diverses manifestations artistiques et culturelles. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2012-2017 sont présentées ci-dessous :

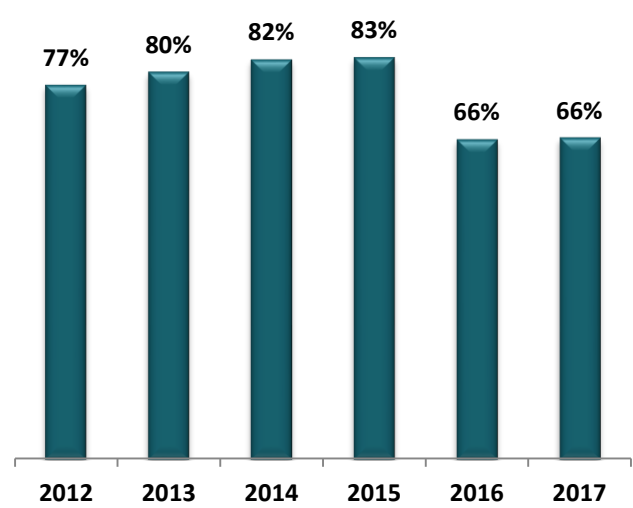
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>CHEF DU GOUVERNEMENT :</p> <p>Royal Golf Dar Es Salam</p>	<p>Il organise de prestigieuses manifestations golfiques nationales et internationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Les manifestations nationales : <ul style="list-style-type: none"> • Coupe de la Fête du Trône ; • Coupe de la Fête de la Jeunesse ; • Coupe de la Marche Verte ; • Championnat du Maroc. ▶ Les manifestations internationales : <ul style="list-style-type: none"> • Trophée HASSAN II de golf ; • Challenge HASSAN II de golf; • Open du Maroc ; • Classic de Dar Es Salm. <p>Outre les manifestations sportives sus indiquées, une vingtaine d'autres compétitions se déroulent sur les parcours du Royal Golf Dar Es Salam.</p>
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :</p> <p>Complexe sportif Mohammed V de Casa et base nautique de Mohammaedia</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Offrir à l'élite nationale des équipements sportifs de haut niveau respectant les contraintes techniques et fonctionnelles de la pratique sportive ; • Participer à la promotion du sport à l'échelle régionale voire nationale ; • Abriter des manifestations sportives permanentes et occasionnelles dans les meilleures conditions ; • Créer et encadrer techniquement les écoles de sport qui sont actuellement au nombre de 500 écoles réparties à travers le Royaume ; • Organiser des manifestations artistiques, culturelles et politiques.
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :</p> <p>Service du Contrôle des Etablissements et des Salles Sportives</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Élargir la base des pratiquants de la natation surtout au sein des jeunes ; • Développer l'autofinancement des activités liées à cette discipline sportive ; • Accueillir les manifestations sportives (en natation) ; • Créer et encadrer les écoles de natation.
<p>MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS :</p> <p>Complexe Moulay Rachid de la Jeunesse et de l'Enfance de Bouznika</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Abriter les rencontres de jeunes, les colonies de vacances pour les enfants et les adolescents, les séminaires, les sessions de formation et les activités éducatives, culturelles et sportives ; • Accueillir les associations, les organismes et les institutions œuvrant dans le domaine de la jeunesse et de l'enfance, ainsi que les particuliers et les familles pour des activités d'estivage et de tourisme ; • Accueillir les concentrations des fédérations et des clubs sportifs ; • Abriter les sessions de formation et les réunions pour les organismes publics et privés.

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION: Théâtre Mohammed VI d'Oujda	<ul style="list-style-type: none"> • Encourager l'animation et la créativité artistique au niveau régional ; • Accueillir les grandes manifestations culturelles et artistiques (festival du film, festival de théâtre, activités destinées aux enfants,...) ; • Favoriser l'éclosion de talents tout en renforçant la créativité d'artistes confirmés.

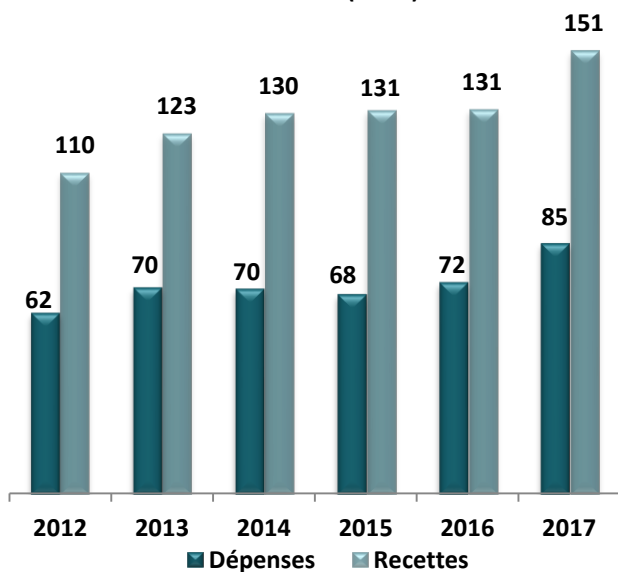
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives



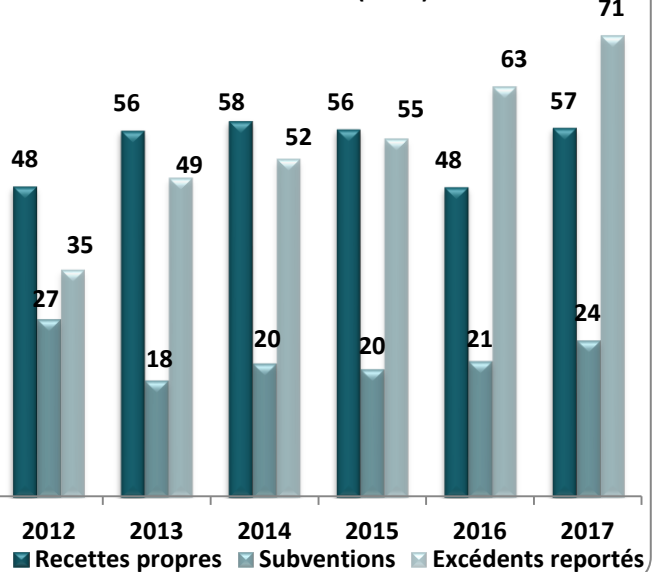
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives en (MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des activités récréatives en (MDH)

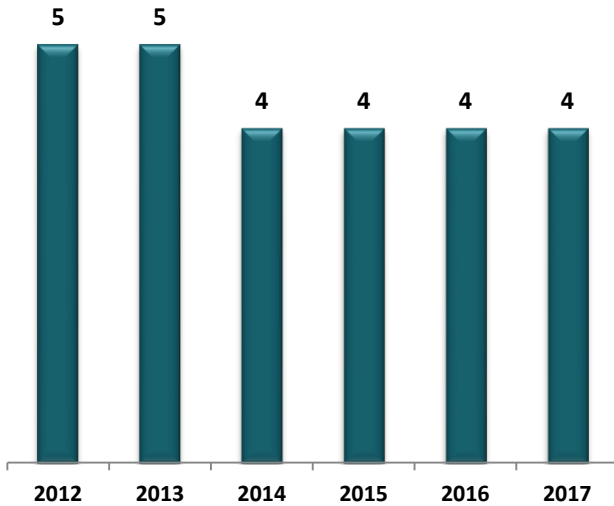


I.4. SEGMA relevant du domaine des autres actions sociales

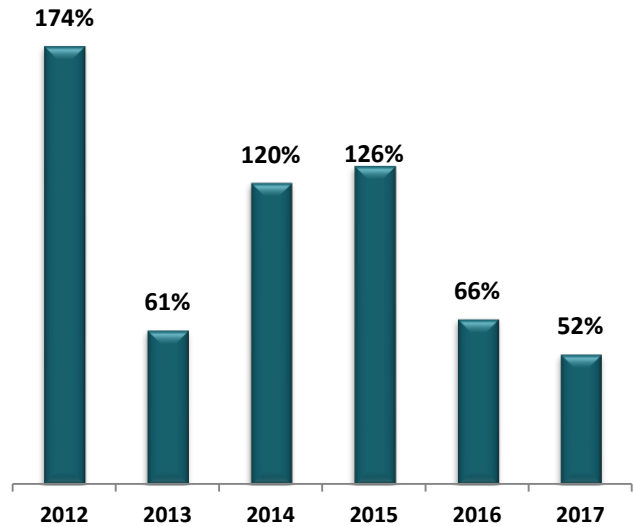
Ils sont chargés de répondre à des besoins très particuliers de certaines catégories de population partageant des caractéristiques communes. C'est le cas notamment des personnes à besoins spécifiques, des pèlerins aux lieux saints de l'Islam, des détenus, des victimes des accidents de travail et des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Les attributions de ces Services ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2012-2017 sont présentées ci-dessous :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE, DE L'EGALITE ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL :</p> <p>Service de l'Orientation et de l'Appui</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Acheter des aides techniques pour les personnes handicapées pour favoriser leur autonomie et assurer leur participation sociale ; • Couvrir les frais d'acquisition du matériel pédagogique, audiovisuel et informatique nécessaire pour l'éducation des enfants à besoins spécifiques ; • Soutenir les associations œuvrant dans le domaine du handicap par la contribution aux financements des projets visant l'intégration sociale des personnes handicapées.
<p>MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES:</p> <p>Division du Pèlerinage</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'encadrement des pèlerins marocains aussi bien à l'intérieur du Royaume, qu'à l'extérieur par l'intermédiaire des membres de la délégation marocaine du pèlerinage.
<p>DELEGATION GENERALE A L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET A LA REINSERTION :</p> <p>Service des Unités de Formation Artistique et Artisanale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'occuper de la gestion, du contrôle et de l'exploitation rationnelle de différentes unités de production au sein des établissements pénitentiaires; • Assurer la commercialisation de la production des exploitations agricoles et des ateliers au sein des établissements pénitentiaires.
<p>MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :</p> <p>Direction des Affaires Consulaires et Sociales</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter une réponse convenable aux attentes de la communauté marocaine résidant à l'étranger et des autres usagers des services consulaires, aussi bien à l'étranger qu'au Maroc ; • Veiller à la revalorisation de l'image des représentations consulaires marocaines à l'étranger et des services consulaires au Maroc.

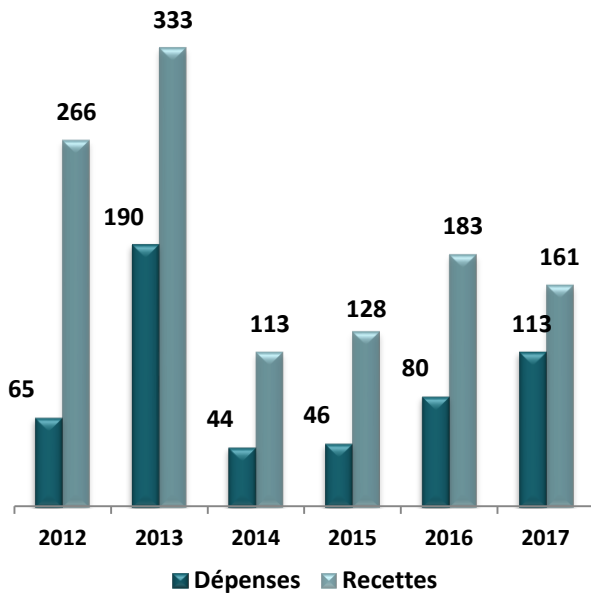
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine "Autres actions sociales"



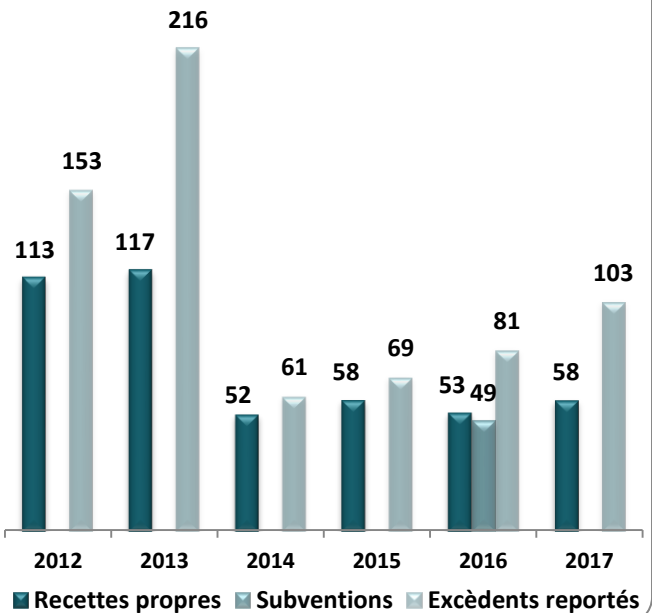
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine "Autres actions sociales"



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine "Autres actions sociales" en (MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine "Autres actions sociales" en (MDH)



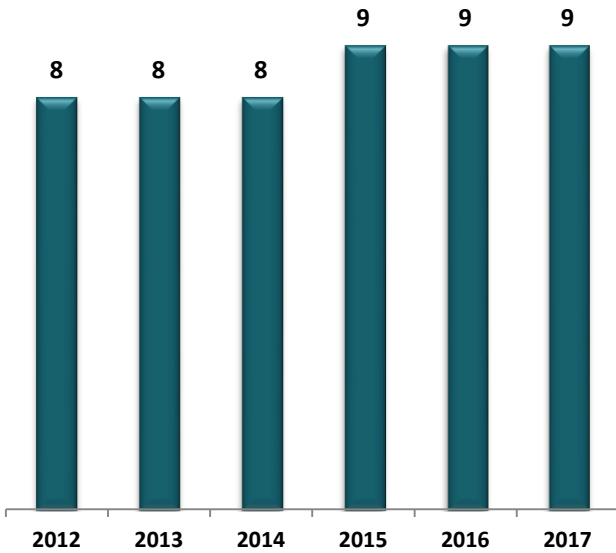
I.5. SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux

Les prestations offertes par ces SEGMA englobent l'ensemble des opérations de l'État au profit des activités à caractère général. Il s'agit notamment des services communs à l'ensemble des administrations, des services chargés du maintien de l'ordre, de la justice ainsi que des services de l'économie et des finances. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2012-2017 se présentent comme suit :

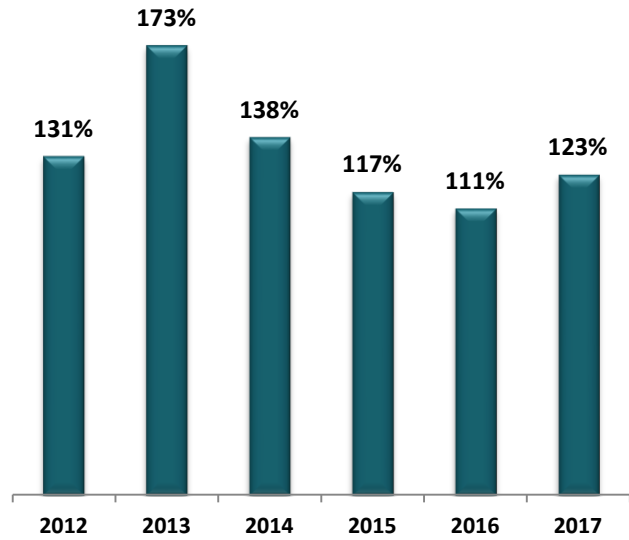
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Unité de Fabrication de Masques de la Gendarmerie Royale	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'approvisionnement des Forces Armées Royales, de la Gendarmerie Royale et des établissements publics et privés en masques chirurgicaux et de protection respiratoire.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Centre Royal de Télédétection Spatiale	Il est chargé de promouvoir et de coordonner l'importation, l'exportation, le traitement, la vente et l'utilisation des produits et services en relation avec les techniques de détection par satellite sur le territoire national, et d'en assurer la conservation. De façon opérationnelle, le CRTS assure les tâches suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • Recenser, centraliser et coordonner les besoins des administrations ou organismes dépendant de la télédétection afin de leur présenter des demandes d'achats groupées et cohérentes ; • Importer, acquérir tant au Maroc qu'à l'étranger, conserver, dupliquer, traiter, distribuer, vendre ou proposer à l'utilisation les produits et les services de la télédétection ; • Aider et assister les utilisateurs publics ou privés, sous toutes les formes utiles, afin de leur permettre une utilisation efficace des produits de la télédétection ; • Contrôler l'usage des produits de la télédétection afin d'en sauvegarder une utilisation pacifique et conforme aux intérêts du Royaume.
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE : Etablissement Central de gestion et de stockage des matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Se charger de découper, délimiter et dénaturer les matériels arrivés en fin de potentiel et jugés hors service. Cette opération donne lieu à un volume consistant de ferraille et de déchets métalliques, dont la vente permettrait aux FAR de réaliser des recettes, qui pourront aider à l'entretien des bâtiments et à l'acquisition des équipements spécifiques nécessaires au fonctionnement dudit service.
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN : Centre National de Documentation	<ul style="list-style-type: none"> • Collecter, traiter et diffuser les documents relatifs au développement national économique et social, produits au Maroc ou à l'étranger ; • Consolider le fonds documentaire national et faciliter l'accès des différents utilisateurs à l'information sous ses diverses formes ; • Renforcer le fonds documentaire national par le recours aux sources d'information étrangères, soit par connexion en ligne ou par acquisition de banque de données ou de documents ; • Développer et coordonner les activités du réseau national d'information, établir des passerelles avec les réseaux sectoriels nationaux spécialisés et renforcer la coordination avec le réseau et les systèmes d'information internationaux et régionaux.

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :</p> <p>Trésorerie Générale du Royaume</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Financer les actions visant l'amélioration des conditions de travail du personnel de la TGR et renforcer la sécurité de ses locaux et de ses systèmes d'information; • Financer les actions visant l'amélioration des conditions d'accueil et la qualité des prestations offertes aux clients et aux partenaires ; • Recouvrer les coûts et les rémunérations afférentes aux diverses prestations offertes par la TGR dont notamment la prise en charge des dossiers de créances, le traitement de la paie, la prise en charge du règlement des pensions et la gestion des bons de trésor et des comptes des clients.
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :</p> <p>Administration des Douanes et Impôts Indirects</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recouvrer une partie des coûts générés par les prestations de formation, dispensées par l'Administration des Douanes et Impôts Indirects, à ses partenaires et à des douaniers des pays amis.
<p>MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION:</p> <p>Imprimerie dar Al Manahil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Imprimer les publications et les périodiques du ministère de la Culture; • Réaliser les travaux de tirages concernant les volets culturels, communicationnels et administratifs ; • Imprimer les publications des intellectuels, hommes de lettres et de sciences, jeunes talents, traducteurs, artistes et tous les intervenants dans le domaine de la promotion du livre ; • Diversifier ses ressources financières pour améliorer sa capacité d'autofinancement et la couverture des dépenses engagées.
<p>MINISTERE DE LA JUSTICE :</p> <p>Centre de Publication et de Documentation Judiciaire de la Cour de Cassation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Publier les ouvrages, recueils, bulletins et rapports à caractère judiciaire ; • Reproduire les arrêts, textes de lois, études, commentaires et notes de jurisprudence sur papier, support informatique et autre ; • Photocopier les documents.
<p>SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT :</p> <p>Direction de l'Imprimerie Officielle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confectionner et diffuser les éditions arabes et françaises du Bulletin Officiel (BO) du Royaume ; • Réaliser les travaux d'impression pour le compte des administrations publiques et procéder au tirage des projets de lois déposés au Parlement, ainsi qu'à la mise sous forme de brochure des principaux textes législatifs et réglementaires. • Contribuer à l'alimentation du site Internet du Secrétariat Général du Gouvernement qui contient tous les numéros des éditions du BO parus depuis 1912, et auxquels l'accès est gratuit.

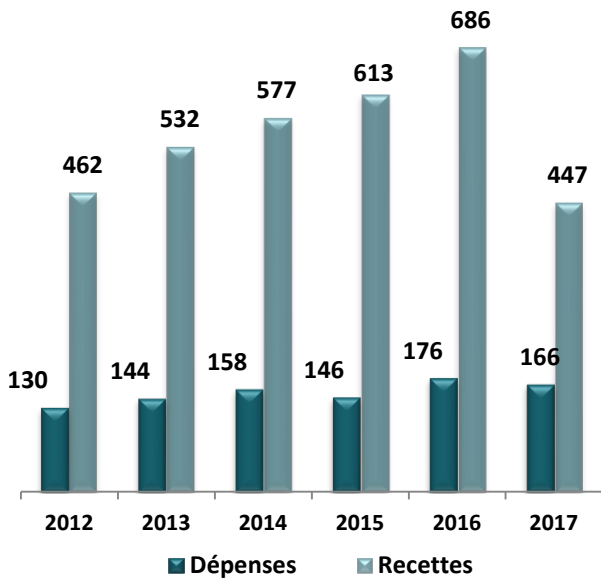
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux



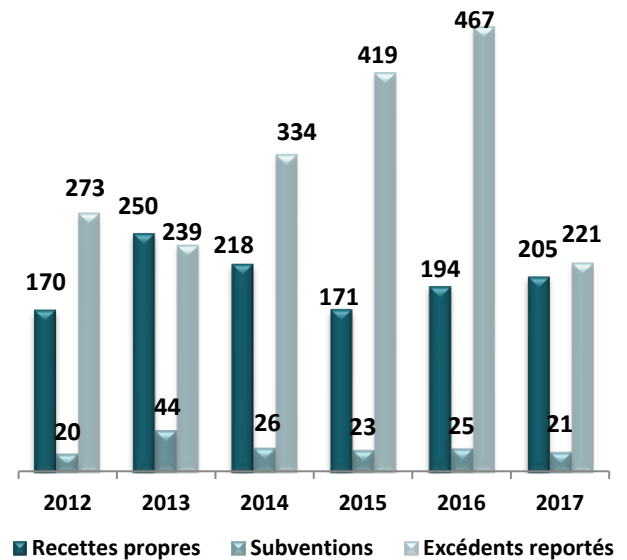
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux en (MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des pouvoirs publics et services généraux en (MDH)



I.6. SEGMA relevant du domaine des transports, de l'eau et des autres infrastructures économiques

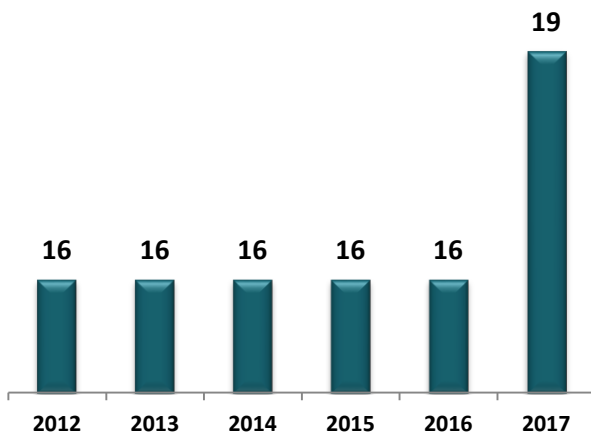
Ces services fournissent des prestations visant à développer l'activité des transports et de l'eau. Cette catégorie englobe également les prestations consacrées au développement des ressources en eau, à la construction et à l'entretien des barrages. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2012-2017 se présentent comme suit :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Service du Réseau des Services de Logistique et de Matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exécuter le plan d'action de la Direction des Routes (DR) relatif à l'acquisition du matériel de Travaux Publics (TP), du parc automobile et des ponts de secours ; • Assurer la gestion administrative du parc matériel et du parc automobile de la DR ; • Assurer la coordination des SLM (Services de Logistique et de Matériel) en matière de mobilisation et d'utilisation du parc matériel ; • Assurer le pilotage et l'appui nécessaire aux SLM et à l'ensemble des DRET/ DPET (Directions Régionale et Provinciales de l'Équipement et du Transport) en matériel de gestion du parc matériel nécessaire à leur intervention ; • Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; • Apporter l'assistance technique aux collectivités territoriales et aux différents organismes publics en matière d'expertise et d'acquisition du matériel de TP.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Services de Logistique et de Matériel</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la location et la gestion du matériel de TP dont ils disposent ; • Intervenir rapidement lors des travaux de déneigement, de désensablement ainsi qu'en cas d'événements exceptionnels tels que les dégâts de crues ; • Réaliser les travaux d'aménagement de pistes de désenclavement du monde rural ; • Encadrer les parcs provinciaux et assurer l'audit des accidents mortels au niveau de leurs régions. • Gérer les ponts de secours et exécuter les travaux de leur montage, démontage et entretien ; • Contribuer au renouvellement du matériel en cohérence avec la stratégie de la Direction des Routes.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Direction des Equipements Publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer, en tant qu'administration publique, la maîtrise d'ouvrage déléguée auprès des départements ministériels, établissements publics, collectivités territoriales et autres maîtres d'ouvrages publics ; • Contribuer à la promotion de la qualité des constructions publiques ; • Rechercher une rationalisation dans l'utilisation des fonds publics ; • Contribuer à la professionnalisation du métier de la maîtrise d'ouvrage publique.

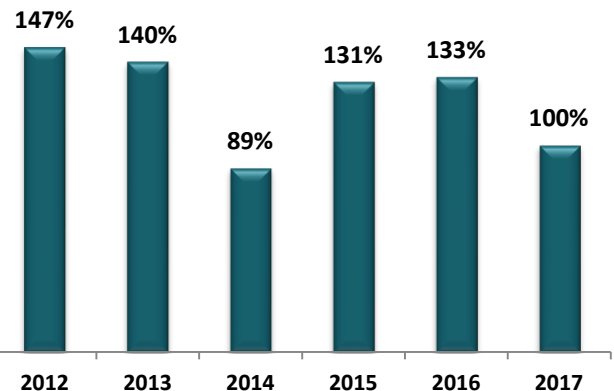
Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Direction des Transports Routiers et de la Sécurité Routière</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'élaboration de la politique de prévention routière; • Élaborer la réglementation des études spécifiques, des études statistiques et documentaires relatives à la sécurité des transports routiers et de son application; • Délivrer les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules; • Contrôler les transports routiers et appliquer les sanctions administratives y afférentes; • Donner l'autorisation et assurer le contrôle des établissements d'enseignement de la conduite.
<p>MINISTERE DU TOURISME, DU TRANSPORT AERIEN, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE:</p> <p>Direction Générale de l'Aviation Civile</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer la politique du Ministère de l'Équipement et du Transport en ce qui concerne la tutelle sur les établissements publics dont l'activité est en rapport avec le domaine aérien; • Assurer la sécurité et la régularité de la navigation aérienne et contrôler et coordonner les activités aéronautiques ; • Préparer les accords internationaux et établir les textes réglementaires concernant la navigation aérienne, le transport aérien et l'exploitation aérienne et veiller à leur application; • Veiller au contrôle des opérations relatives à la sécurité aéronautique et à la réglementation de l'exploitation technique des aéronefs.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Centre National d'Essais et d'Homologation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrer les cartes professionnelles des agents visiteurs des centres de visite technique ; • Assurer l'homologation par type de véhicule automobile suivant le poids total en charge autorisé ; • Assurer le contrôle technique approfondi effectué par le Centre National d'Essais et d'Homologation ; • Valider les données de chaque contrôle technique effectué par les centres de visite technique.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Direction de la Marine Marchande</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la gestion administrative des gens de mer ; • Assurer la gestion administrative et technique des navires et des engins nautiques de plaisance ; • Délivrer l'autorisation pour l'exercice d'activités maritimes ; • Assurer les services de surveillance de la navigation maritime rendus aux navires touchant les ports marocains de commerce.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Centre national d'Etudes et de Recherches Routières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Ausculter les chaussées ; • Réaliser et administrer la banque de données routières ; • Réaliser les études et les recherches techniques routières ; • Assurer l'assistance et la formation sur les techniques routières ; • Promouvoir la qualité dans le domaine des études et des travaux routiers.

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Service de Gestion des Chantiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la location d'engins des travaux publics ; Effectuer de l'expertise en gestion du matériel ; Réparer les engins et le matériel de travaux publics ; Assurer l'assistance et la formation sur les techniques de réalisation et de maintenance des aménagements hydriques.
<p>MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU:</p> <p>Direction de la Météorologie Nationale</p>	<ul style="list-style-type: none"> Assurer les activités relatives aux informations météorologiques et climatologiques nécessaires ; Effectuer les études et les recherches atmosphériques de météorologie et de climatologie théoriques, expérimentales et appliquées ainsi que les études et les recherches connexes en rapport avec sa mission ; Participer à la préparation des accords internationaux en liaison avec les administrations intéressées concernant les domaines de sa compétence, établir les textes réglementaires relatifs à la météorologie et en assurer l'exécution.

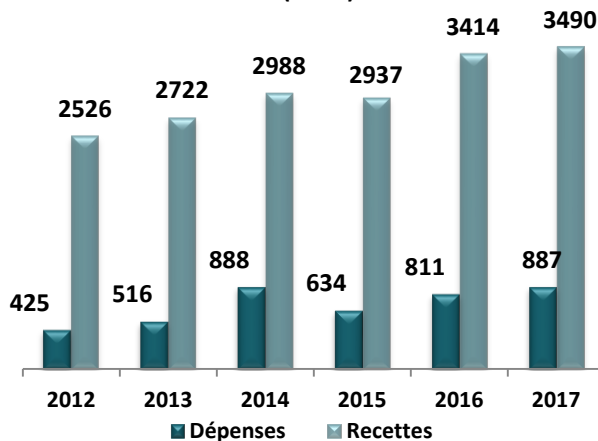
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine des transports, eau et autres infrastructures économiques



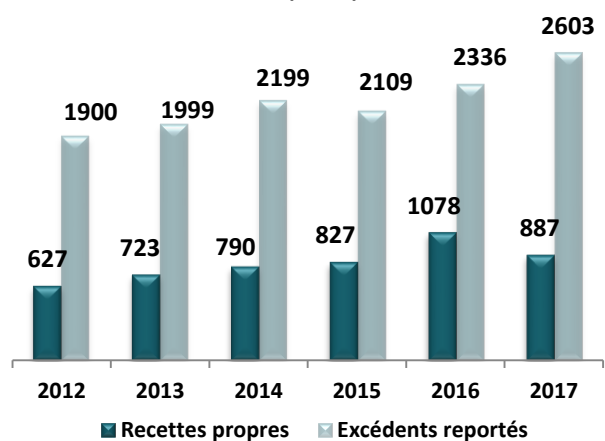
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des transports, eau et autres infrastructures économiques



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine des transports, eau et autres infrastructures économiques en (MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine des transports, eau et autres infrastructures économiques en (MDH)

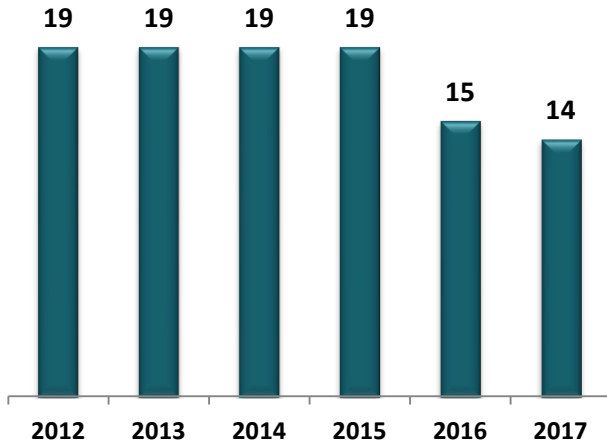


I.7.SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques

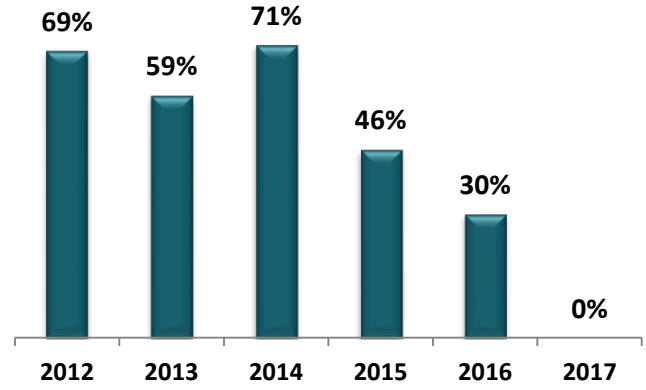
Les SEGMA relevant de ce domaine fournissent des prestations à caractère économique. Il s'agit des services au profit des secteurs de l'industrie, du commerce, de la promotion de l'investissement et d'autres activités économiques. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2012-2017 peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'INTERIEUR :</p> <p>Centres Régionaux d'Investissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir les investissements à travers l'aide à la création des entreprises au niveau régional, et l'aide aux investisseurs dans le cadre d'une gestion déconcentrée de l'investissement.
<p>MINISTERE DE L'INDUSTRIE, DE L'INVESTISSEMENT, DU COMMERCE ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE:</p> <p>SEGMA chargé de l'Accréditation et de la Métrologie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer le bon fonctionnement et le développement normal des activités afférentes à la métrologie et à l'accréditation; • Contribuer à l'amélioration de l'environnement général de l'entreprise marocaine pour l'accompagner dans son effort d'amélioration de sa compétitivité.
<p>MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :</p> <p>SEGMA chargé de la Privatisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Se charger principalement de la réalisation des actions de préparation, de supervision et de mise en œuvre des opérations liées au processus de la privatisation : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les audits et les évaluations des sociétés et des entreprises publiques figurant dans le programme de privatisation ; • Organiser les campagnes promotionnelles de publication, d'impression et de communication relatives aux sociétés concernées par la privatisation ; • Conduire les opérations de restructuration des entreprises publiques.

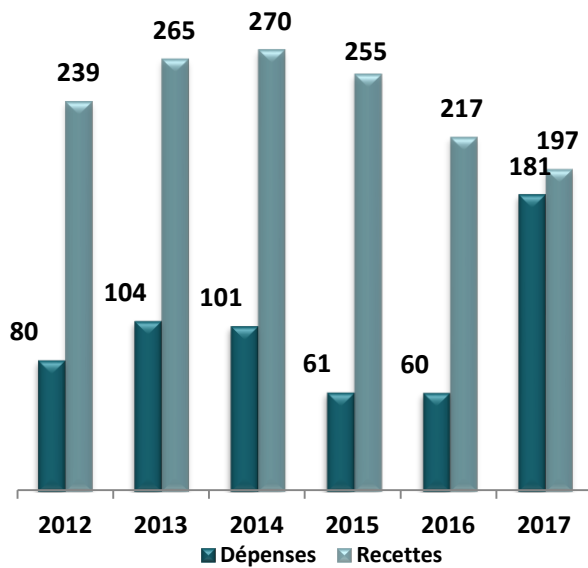
Evolution du nombre des SEGMA relevant des autres actions économiques



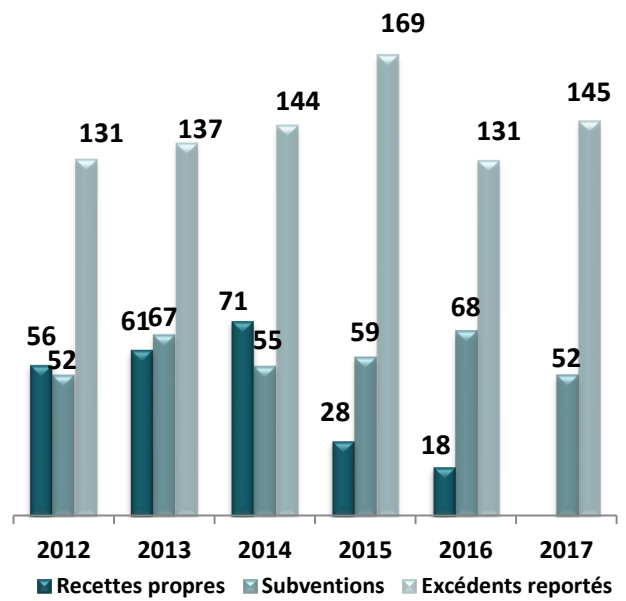
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine des autres actions économiques



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques en (MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant des autres actions économiques en (MDH)

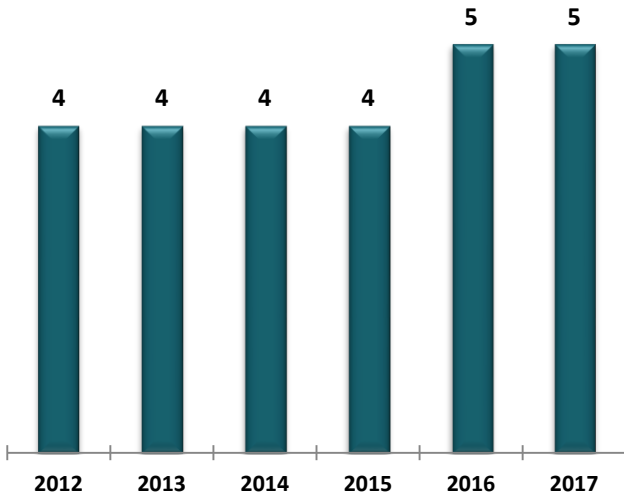


I.8. SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la pêche et de la forêt

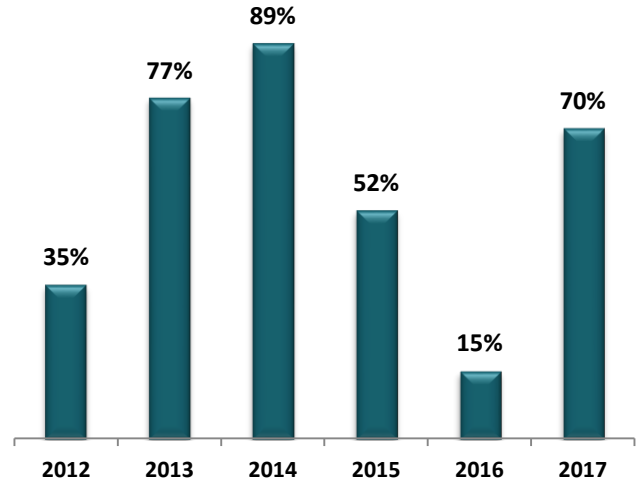
Lesdits SEGMA offrent des prestations liées au domaine de l'eau et de l'environnement. Ils interviennent principalement dans la protection des ressources hydriques, halieutiques, forestières et environnementales. Les attributions de ces SEGMA ainsi que leurs réalisations financières durant la période 2012-2017 peuvent être présentées ainsi :

Libellé des SEGMA	Attributions des SEGMA
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS: Division de la Durabilité et Aménagement des Ressources Maritimes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui à la recherche halieutique et prendre en charge les opérations de contrôle effectuées par le corps des observateurs scientifiques à bord des navires étrangers.
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS : Service de la Valorisation des Produits Forestiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer l'exploitation et la valorisation des produits forestiers, principalement le liège qui génère des recettes pour les communes rurales et des devises pour le pays.
<p>MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS: Parc National de Sous-Massa</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Préserver le patrimoine national qui témoigne de la richesse biologique en espèces rares et endémiques, ainsi qu'en écosystèmes naturels et paysages.
<p>MINISTERE DE L'ENERGIE, DES MINES, ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE : Laboratoire National des études et de surveillance de la pollution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer et assurer le suivi de la situation de l'environnement en collaboration avec tous les organes concernés ; • Entreprendre des études et des recherches sur l'environnement dans le cadre de la politique nationale du développement durable, et tenir informés les pouvoirs publics des résultats et des mesures prises pour leur application ; • Promouvoir et coordonner toutes les actions visant la préservation de l'équilibre du milieu naturel, la prévention, la lutte contre la pollution et les nuisances et l'amélioration du cadre de vie ; • Élaborer les propositions relatives aux principales orientations et stratégies en matière de politique environnementale, et réaliser les projets pilotes aux niveaux national, régional et local ; • Établir à partir d'informations complètes sur l'état de l'environnement, des inventaires et des diagnostics des problèmes l'affectant ; • Recueillir et diffuser toutes les informations relatives à l'environnement ; • Assurer le suivi de la coordination interministérielle en matière de protection de l'environnement ; • Susciter et participer à l'élaboration et à la mise en place des plans d'urgence et de suivi ; • Effectuer des interventions en matière de lutte contre les catastrophes naturelles; • Promouvoir avec les départements ministériels concernés les projets de coopération internationale dans le domaine de l'environnement, et en assurer la coordination vis-à-vis des ministères compétents.

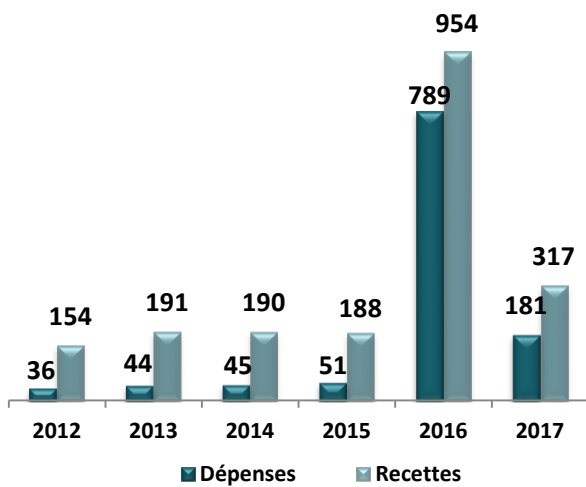
Evolution du nombre des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche



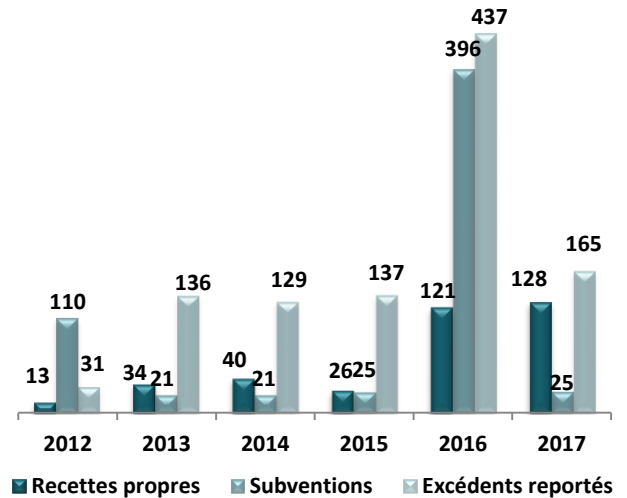
Evolution du taux de recouvrement des dépenses par les recettes propres des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche



Evolution des dépenses et des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en (MDH)



Evolution de la structure des recettes des SEGMA relevant du domaine de l'agriculture, de la forêt et de la pêche en (MDH)



ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DE L'EXECUTION DES BUDGETS DES SEGMA AU TITRE DES ANNEES 2016 ET 2017

Désignation	ANNEE 2016			ANNEE 2017		
	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation	Prévisions	Réalisations	Taux de réalisation
I- CHARGES						
Exploitation	3.367.521.677,21	2.076.106.806,56	61,65%	3.511.256.257,29	1.868.402.221,81	53,21%
Investissement	4.125.285.381,37	1.572.434.312,56	38,12%	2.959.271.265,84	1.080.986.989,67	36,53%
TOTAL DES CHARGES (1)	7.492.807.058,58	3.648.541.119,12	48,69%	6.470.527.523,13	2.949.389.211,48	45,58%
II- RESSOURCES						
Subvention d'Exploitation	1.170.128.364,00	895.089.113,07	76,49%	821.812.154,00	680.865.237,55	82,85%
Subvention d'investissement	539.121.006,69	515.040.000,00	95,53%	153.110.000,00	112.120.126,20	73,23%
Total des subventions	1.709.249.370,69	1.410.129.113,07	82,50%	974.922.154,00	792.985.363,75	81,34%
Recettes propres *	2.242.120.525,55	2.318.127.495,67	103,39%	2.658.642.167,04	2.167.923.883,58	81,54%
SOUS TOTAL (2)	3.951.369.896,24	3.728.256.608,74	94,35%	3.633.564.321,04	2.960.909.247,33	81,49%
Excédent des recettes sur les paiements au titre de la gestion antérieure	5.980.338.787,99	4.559.074.089,59	76,23%	4.469.993.291,00	4.332.909.630,38	96,93%
TOTAL DES RESSOURCES (3)	9.931.708.684,23	8.287.330.698,33	83,44%	8.103.557.612,04	7.293.818.877,71	90,01%
III- EXCEDENT DES RECETTES SUR LES DEPENSES (3- 1)		4.638.789.579,21			4.344.429.666,23	

* inclut dons et legs

ANNEXE 3 : EVOLUTION DES RECETTES DES SEGMA EN 2016 ET 2017

	Prévisions 2016	Réalisations au 31/12/2016	Taux de réalisation	Prévisions 2017	Réalisations au 31/12/2017	Taux de réalisation
1- SECTEUR DE LA SANTE						
Subvention d'Exploitation	586.546.000,00	581.901.869,07	99,21%	562.560.610,00	470.930.653,55	83,71%
Subvention d'investissement	25.500.000,00	8.000.000,00	31,37%	25.500.000,00	22.007.700,00	86,30%
Total Subventions	612.046.000,00	589.901.869,07	96,38%	588.060.610,00	492.938.353,55	83,82%
Recettes propres	832.237.905,25	757.058.205,93	90,97%	780.295.877,50	753.542.619,50	96,57%
Excédent du budget d'exploitation	541.474.127,96	593.805.300,41	109,66%	483.229.649,56	582.918.286,65	120,63%
Excédent du budget d'investissement	125.776.867,81	118.719.623,19	94,39%	89.473.816,14	82.761.737,38	92,50%
Total général des recettes	2.111.534.901,02	2.059.484.998,60	97,53%	1.941.059.953,20	1.912.160.997,08	98,51%
2- SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES						
Subvention d'Exploitation	162.174.000,00	156.287.720,00	96,37%	138.391.544,00	98.545.584,00	71,21%
Subvention d'investissement	93.951.006,69	105.290.000,00	112,07%	88.060.000,00	78.862.426,20	89,56%
Total Subventions	256.125.006,69	261.577.720,00	102,13%	226.451.544,00	177.408.010,20	78,34%
Recettes propres	218.160.930,91	49.218.307,04	22,56%	219.694.655,00	80.418.056,20	36,60%
Excédent du budget d'exploitation	109.970.581,56	114.039.722,34	103,70%	110.537.281,54	126.240.880,13	114,21%
Excédent du budget d'investissement	212.709.682,28	217.734.305,44	102,36%	256.564.329,74	234.184.216,80	91,28%
Total général des recettes	796.966.201,44	642.570.054,82	80,63%	813.247.810,28	618.251.163,33	76,02%
3- SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES						
Subvention d'Exploitation	17.100.000,00	20.800.000,00	121,64%	22.875.000,00	23.975.000,00	104,81%
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	17.100.000,00	20.800.000,00	121,64%	22.875.000,00	23.975.000,00	104,81%
Recettes propres	33.722.074,60	47.546.754,77	141,00%	36.996.185,00	56.649.562,89	153,12%
Excédent du budget d'exploitation	50.617.236,64	47.702.287,14	94,24%	48.701.763,68	61.698.227,09	126,69%
Excédent du budget d'investissement	10.047.138,70	15.305.701,89	152,34%	9.110.101,89	9.110.101,89	100,00%
Total général des recettes	111.486.449,94	131.354.743,80	117,82%	117.683.050,57	151.432.891,87	128,68%
4- AUTRES ACTIONS SOCIALES						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	49.000.000,00	49.000.000,00	100,00%	26.800.000,00	0,00	-
Total Subventions	49.000.000,00	49.000.000,00	100,00%	26.800.000,00	0,00	-
Recettes propres	45.500.000,00	52.864.125,80	116,18%	45.500.000,00	58.395.388,85	128,34%
Excédent du budget d'exploitation	64.034.283,02	49.712.148,86	77,63%	90.060.819,98	52.476.623,55	58,27%
Excédent du budget d'investissement	24.961.626,64	31.634.728,44	126,73%	47.826.451,65	50.328.374,43	105,23%
Total général des recettes	183.495.909,66	183.211.003,10	99,84%	210.187.271,63	161.200.386,83	76,69%
5- SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX						
Subvention d'Exploitation	17.994.000,00	17.994.000,00	100,00%	17.345.000,00	14.444.000,00	83,27%
Subvention d'investissement	7.000.000,00	7.000.000,00	100,00%	7.000.000,00	7.000.000,00	100,00%
Total Subventions	24.994.000,00	24.994.000,00	100,00%	24.345.000,00	21.444.000,00	88,08%
Recettes propres	118.852.354,00	194.385.620,79	163,55%	115.761.000,00	204.534.525,63	176,69%
Excédent du budget d'exploitation	254.423.226,19	114.990.560,31	45,20%	292.684.796,20	144.022.128,89	49,21%
Excédent du budget d'investissement	348.633.595,90	351.753.578,00	100,89%	351.550.420,14	76.706.565,79	21,82%
Total général des recettes	746.903.176,09	686.123.759,10	91,86%	784.341.216,34	446.707.220,31	56,95%
6- SECTEUR DES TRANSPORTS, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES						
Subvention d'Exploitation	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Subvention d'investissement	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	0,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Recettes propres	811.570.990,13	1.077.531.318,49	132,77%	1.329.474.889,85	886.855.996,24	66,71%
Excédent du budget d'exploitation	1.752.532.310,32	-609.856.981,83	-34,80%	57.782.382,79	64.576.553,24	111,76%
Excédent du budget d'investissement	1.901.537.992,82	2.946.083.020,61	154,93%	2.259.316.380,66	2.538.251.716,53	112,35%
Total général des recettes	4.465.641.293,27	3.413.757.357,27	76,44%	3.646.573.653,30	3.489.684.266,01	95,70%
7- AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES						
Subvention d'Exploitation	66.314.364,00	68.105.524,00	102,70%	61.000.000,00	52.070.000,00	85,36%
Subvention d'investissement	17.920.000,00	0,00	-	0,00	0,00	-
Total Subventions	84.234.364,00	68.105.524,00	80,85%	61.000.000,00	52.070.000,00	85,36%
Recettes propres	0,00	18.083.200,00	-	163.200,00	0,00	0,00%
Excédent du budget d'exploitation	34.950.318,67	39.469.652,63	112,93%	50.242.434,41	54.277.351,01	108,03%
Excédent du budget d'investissement	111.255.712,61	91.160.346,82	81,94%	134.897.605,97	90.742.835,16	67,27%
Total général des recettes	230.440.395,28	216.818.723,45	94,09%	246.303.240,38	197.090.186,17	80,02%
8- SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET						
Subvention d'Exploitation	320.000.000,00	50.000.000,00	15,63%	19.640.000,00	20.900.000,00	106,42%
Subvention d'investissement	345.750.000,00	345.750.000,00	100,00%	5.750.000,00	4.250.000,00	73,91%
Total Subventions	665.750.000,00	395.750.000,00	59,44%	25.390.000,00	25.150.000,00	99,05%
Recettes propres	182.076.270,66	121.439.962,85	66,70%	130.756.359,69	127.527.734,27	97,53%
Excédent du budget d'exploitation	44.369.343,10	43.775.351,57	98,66%	79.554.755,03	55.625.394,10	69,92%
Excédent du budget d'investissement	393.044.743,77	393.044.743,77	100,00%	108.460.301,62	108.988.637,74	100,49%
Total général des recettes	1.285.240.357,53	954.010.058,19	74,23%	344.161.416,34	317.291.766,11	92,19%
TOUS SECTEURS CONFONDUS						
Subvention d'Exploitation	1.170.128.364,00	895.089.113,07	76,49%	821.812.154,00	680.865.237,55	82,85%
Subvention d'investissement	539.121.006,69	515.040.000,00	95,53%	153.110.000,00	112.120.126,20	73,23%
Total Subventions	1.709.249.370,69	1.410.129.113,07	82,50%	974.922.154,00	792.985.363,75	81,34%
Recettes propres*	2.242.120.525,55	2.318.127.495,67	103,39%	2.658.642.167,04	2.167.923.883,58	81,54%
Excédent du budget d'exploitation	2.852.371.427,46	393.638.041,43	13,80%	1.212.793.883,19	1.141.835.444,66	94,15%
Excédent du budget d'investissement	3.127.967.360,53	4.165.436.048,16	133,17%	3.257.199.407,81	3.191.074.185,72	97,97%
Total général des recettes	9.931.708.684,23	8.287.330.698,33	83,44%	8.103.557.612,04	7.293.818.877,71	90,01%

* inclut dons et legs

ANNEXE 4: EVOLUTION DES DEPENSES DES SEGMA EN 2016 ET 2017

DÉSIGNATION	CRÉDITS OUVERTS	EMISSIONS AU 31/12/2016	% D'EXÉCUTION	CRÉDITS OUVERTS	EMISSIONS AU 31/12/2017	% D'EXÉCUTION
1- SECTEUR DE LA SANTE						
Exploitation	1.875.827.243,38	1.349.487.186,46	71,94%	1.807.356.100,39	1.192.418.790,11	65,98%
Investissement	204.776.867,81	37.025.977,30	18,08%	128.473.816,14	29.383.541,57	22,87%
TOTAL DU SECTEUR DE LA SANTE	2.080.604.111,19	1.386.513.163,76	66,64%	1.935.829.916,53	1.221.802.331,68	63,12%
2- SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES						
Exploitation	481.005.512,47	205.112.274,63	42,64%	457.856.172,41	167.553.596,22	36,60%
Investissement	307.960.688,97	68.112.571,06	22,12%	345.924.329,24	73.041.708,47	21,11%
TOTAL DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE LA FORMATION DES CADRES	788.966.201,44	273.224.845,69	34,63%	803.780.501,65	240.595.304,69	29,93%
3- SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES						
Exploitation	101.439.311,24	71.838.064,23	70,82%	108.572.948,68	81.212.426,47	74,80%
Investissement	10.047.138,70	195.600,00	1,95%	9.110.101,89	4.162.312,45	45,69%
TOTAL DU SECTEUR DES ACTIVITES RECREATIVES	111.486.449,94	72.033.664,23	64,61%	117.683.050,57	85.374.738,92	72,55%
4- SECTEUR DES AUTRES ACTIONS SOCIALES						
Exploitation	88.234.283,02	50.099.651,11	56,78%	91.160.819,98	47.792.845,89	52,43%
Investissement	73.961.626,64	30.306.354,01	40,98%	74.626.451,65	64.879.900,77	86,94%
TOTAL AUTRES ACTIONS SOCIALES	162.195.909,66	80.406.005,12	49,57%	165.787.271,63	112.672.746,66	67,96%
5- SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX						
Exploitation	252.719.964,61	90.669.078,24	35,88%	288.837.411,18	73.021.250,03	25,28%
Investissement	355.633.595,90	85.138.864,04	23,94%	358.550.420,14	92.680.401,85	25,85%
TOTAL DU SECTEUR DES POUVOIRS PUBLICS ET SERVICES GENERAUX	608.353.560,51	175.807.942,28	28,90%	647.387.831,32	165.701.651,88	25,60%
6- SECTEUR DES TRANSPORTS, DE L'EAU ET AUTRES						
Exploitation	374.516.048,64	217.502.608,61	58,08%	584.085.620,83	243.660.328,07	41,72%
Investissement	2.199.784.334,45	593.477.208,89	26,98%	1.676.721.879,50	643.757.400,35	38,39%
TOTAL DU SECTEUR DES TRANSPORTS, DE L'EAU ET AUTRES INFRASTRUCTURES ECONOMIQUES	2.574.300.383,09	810.979.817,50	31,50%	2.260.807.500,33	887.417.728,42	39,25%
7- SECTEUR DES AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES						
Exploitation	85.409.970,75	36.958.696,34	43,27%	82.462.783,20	33.399.412,04	40,50%
Investissement	129.175.712,61	23.220.957,85	17,98%	134.897.605,97	21.066.504,86	15,62%
TOTAL AUTRES ACTIONS ECONOMIQUES	214.585.683,36	60.179.654,19	28,04%	217.360.389,17	54.465.916,90	25,06%
8- SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET						
Exploitation	108.369.343,10	54.439.246,94	50,23%	90.924.400,62	29.343.572,98	32,27%
Investissement	843.945.416,29	734.956.779,41	87,09%	230.966.661,31	152.015.219,35	65,82%
TOTAL DU SECTEUR DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE ET DE LA FORET	952.314.759,39	789.396.026,35	82,89%	321.891.061,93	181.358.792,33	56,34%
TOUS SECTEURS CONFONDUS						
Exploitation	3.367.521.677,21	2.076.106.806,56	61,65%	3.511.256.257,29	1.868.402.221,81	53,21%
Investissement	4.125.285.381,37	1.572.434.312,56	38,12%	2.959.271.265,84	1.080.986.989,67	36,53%
TOTAL GENERAL	7.492.807.058,58	3.648.541.119,12	48,69%	6.470.527.523,13	2.949.389.211,48	45,58%

ANNEXE 5 : PREVISIONS DES RECETTES ET DES DEPENSES DES SEGMA EN 2018

- EXPLOITATION -			
Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
CHEF DU GOUVERNEMENT			
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	18 000 000	18 000 000
	TOTAL	18 000 000	18 000 000
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES			
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	900 000	900 000
	TOTAL	900 000	900 000
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE			
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	20 000 000	20 000 000
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR			
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	5.000.000	5.000.000
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	4.360.000	4.360.000
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES-MEKNES	5.250.000	5.250.000
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	5.025.000	5.025.000
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA	3.510.000	3.510.000
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT	6.050.000	6.050.000
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI	4.710.000	4.710.000
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DRAA-TAFILALET	4.690.000	4.690.000
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS-MASSA	4.300.000	4.300.000
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELIMIM-OUED NOUN	3.550.000	3.550.000
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	3.520.000	3.520.000
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB	3.700.000	3.700.000
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	80.000.000	80.000.000
	TOTAL	133.665.000	133.665.000
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	5 000 000	5.000.000
	TOTAL	5 000 000	5.000.000
MINISTÈRE DE LA SANTÉ			
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL OUARZAZATE	9.500.000	9.500.000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL INEZGANE AIT MELLOUL	10.000.000	10.000.000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAROUDANT	12.000.000	12.000.000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TIZNIT	12.500.000	12.500.000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL EL KELAA DES SRAGHNA	13.000.000	13.000.000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ESSAOUIRA	9.000.000	9.000.000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL EL JADIDA	21.000.000	21.000.000
12.08	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SAFI	16.000.000	16.000.000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL KHOURIBGA	18.000.000	18.000.000
12.10	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SETTAT	16.000.000	16.000.000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BOULEMANE	6.000.000	6.000.000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SEFROU	6.000.000	6.000.000
12.14	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL KENITRA	24.000.000	24.000.000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SIDI KACEM	10.000.000	10.000.000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHEFCHAOUEN	8.000.000	8.000.000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL LARACHE	14.800.000	14.800.000
12.18	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TANGER	26.000.000	26.000.000
12.19	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TETOUAN	20.000.000	20.000.000
12.20	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ERRACHIDIA	19.000.000	19.000.000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL IFRANE	6.500.000	6.500.000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL KHENIFRA	12.000.000	12.000.000
12.23	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL AL HOCEIMA	16.000.000	16.000.000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAZA	12.500.000	12.500.000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL FIGUIG	6.000.000	6.000.000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NADOR	20.000.000	20.000.000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BERKANE	9.000.000	9.000.000
12.28	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'OUED-ED-DAHAB	5.500.000	5.500.000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE	14.500.000	14.500.000
12.30	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAN-TAN	5.000.000	5.000.000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE BENI MELLAL	27.000.000	27.000.000
12.32	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'AGADIR	22.000.000	22.000.000

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.33	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH	16.000.000	16.000.000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	14.000.000	14.000.000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS EL FIDA MERS SOLTANE	11.000.000	11.000.000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	14.000.000	14.000.000
12.38	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CASABLANCA	12.000.000	12.000.000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL MOHAMMEDIA	9.000.000	9.000.000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL SALE	18.500.000	18.500.000
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL SKHIRAT TEMARA	12.000.000	12.000.000
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL KHEMISSSET	14.000.000	14.000.000
12.45	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL MEKNES	27.000.000	27.000.000
12.46	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'OIJDA	18.000.000	18.000.000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	34.000.000	34.000.000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - CASABLANCA	10.000.000	10.000.000
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	6.000.000	6.000.000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	2.500.000	2.500.000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	3.000.000	3.000.000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHICHAOUA	4.500.000	4.500.000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI	7.500.000	7.500.000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAOUNATE	6.000.000	6.000.000
12.55	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE RABAT	8.000.000	8.000.000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAOURIRT	6.500.000	6.500.000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	6.500.000	6.500.000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENT AIN CHOCK	9.000.000	9.000.000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BENSLIMANE	4.000.000	4.000.000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TATA	4.000.000	4.000.000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL AL HAOUZ	4.500.000	4.500.000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ZAGORA	4.700.000	4.700.000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BOUJDOUR	4.000.000	4.000.000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ASSA ZAG	4.500.000	4.500.000
12.65	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GUELMIM	8.000.000	8.000.000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ESSMARA	5.500.000	5.500.000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI	11.000.000	11.000.000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NOUACEUR	4.000.000	4.000.000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL AZILAL	8.500.000	8.500.000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL EL HAJEB	4.000.000	4.000.000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL M'DIQ FNIDEQ	7.500.000	7.500.000
12.72	ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE	4.000.000	4.000.000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL JRADA	7.500.000	7.500.000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	6.000.000	6.000.000
12.75	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES	31.000.000	31.000.000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TINGHIR	6.000.000	6.000.000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SIDI IFNI	5.500.000	5.500.000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SIDI SLIMANE	4.500.000	4.500.000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL OUEZZANE	5.000.000	5.000.000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BERRECHID	7.000.000	7.000.000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL RHAMNA	5.000.000	5.000.000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SIDI BENNOUR	4.500.000	4.500.000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL YOUSOUFIA	4.000.000	4.000.000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL FKIH BEN SALAH	8.500.000	8.500.000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL MIDELT	7.000.000	7.000.000
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL GUERSIF	4.500.000	4.500.000
	TOTAL	880.000.000	880.000.000
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	-	-
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	43.000.000	43.000.000
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	5.000.000	5.000.000
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS	42.000.000	42.000.000
	TOTAL	90.000.000	90.000.000
	MINISTÈRE DU TOURISME, DU TRANSPORT AÉRIEN, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	13.400.000	13.400.000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MOHAMMEDIA	2.970.000	2.970.000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	2.296.000	2.296.000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	1.840.000	1.840.000

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	1.627.000	1.627.000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	1.740.000	1.740.000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	2.500.000	2.500.000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	1.876.000	1.876.000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	1.621.000	1.621.000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	1.730.000	1.730.000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	1.540.000	1.540.000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	1.770.000	1.770.000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	1.960.000	1.960.000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	1.254.000	1.254.000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	840.000	840.000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	1.640.000	1.640.000
14.17	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
14.18	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	220.000	220.000
14.19	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	237.000	237.000
14.20	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	160.000	160.000
14.21	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS RABAT	250.000	250.000
14.22	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS OUARZAZATE	160.000	160.000
14.23	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS INEZGANE	76.000	76.000
14.24	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	10.000.000	10.000.000
	TOTAL	51.707.000	51.707.000
	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT		
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	20 000 000	20.000.000
	TOTAL	20 000 000	20.000.000
	MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE		
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	5.000.000	5.000.000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	3.500.000	3.500.000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	10.000.000	10.000.000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	9.000.000	9.000.000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	9.000.000	9.000.000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	-	-
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	3.000.000	3.000.000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	6.000.000	6.000.000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	9.000.000	9.000.000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	5.000.000	5.000.000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	7.000.000	7.000.000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	80.000.000	80.000.000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	1.000.000	1.000.000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	3.000.000	3.000.000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	5.000.000	5.000.000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	2.500.000	2.500.000
17.19	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE LAAYOUNE	3.000.000	3.000.000
17.20	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE TANGER	3.000.000	3.000.000
17.21	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE BENI MELLAL	3.000.000	3.000.000
17.22	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	45.000.000	45.000.000
17.23	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500.000	500.000
	TOTAL	212.500.000	212.500.000
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS		
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	2.300.000	2.300.000
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	2.420.000	2.420.000
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	1.550.000	1.550.000
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	1.600.000	1.600.000
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	1.600.000	1.600.000
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	2.070.000	2.070.000
20.07	DIVISION DE LA DURABILITE ET AMENAGEMENT DES RESSOURCES MARITIMES	19.400.000	19.400.000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - AL HOCEIMA	2.460.000	2.460.000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - SAFI	2.861.000	2.861.000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHES MARITIMES	4.820.000	4.820.000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - TAN TAN	2.775.000	2.775.000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	2.952.000	2.952.000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - LAAYOUNE	2.600.000	2.600.000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	3.960.000	3.960.000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	6.750.000	6.750.000
20.16	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	14.000.000	14.000.000
20.17	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	-	-
	TOTAL	74.118.000	74.118.000

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS			
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	13 000 000	13.000.000
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	12.000.000	12.000.000
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	6.000.000	6.000.000
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	5.000.000	5.000.000
	TOTAL	36.000.000	36.000.000
MINISTÈRE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQVES			
23.01	DIVISION DU PELERINAGE	20 000 000	20 000 000
	TOTAL	20 000 000	20 000 000
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
27.01	INSTITUT DES MINES DE TOUISSIT	2.726.000	2.726.000
27.02	INSTITUT DES MINES DE MARRAKECH	2.750.000	2.750.000
27.04	LABORATOIRE NATIONAL DES ETUDES ET DE SURVEILLANCE DE LA POLLUTION	600.000	600.000
	TOTAL	6.076.000	6.076.000
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'INVESTISSEMENT, DU COMMERCE ET DE L'ECONOMIE			
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	4.000.000	4 000 000
	TOTAL	4.000.000	4 000 000
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION			
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	2.300.000	2.300.000
29.02	INSTITUT NATIONAL D'ARCHEOLOGIE ET DU PATRIMOINE DE RABAT	300.000	300.000
29.03	INSTITUT NATIONAL DES BEAUX-ARTS DE TETOUAN	200.000	200.000
29.04	THEATRE MOHAMMED VI D'OUIJDA	1.500.000	1.500.000
29.05	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	3.080.000	3.080.000
29.06	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA	6.060.000	6.060.000
	TOTAL	13.440.000	13.440.000
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE			
31.04	DIVISION DE LA FORMATION	300.000	300.000
	TOTAL	300.000	300.000
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE			
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	19.681.000	19.681.000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	170.000.000	170.000.000
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	52.000.000	52.000.000
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	50.000.000	50.000.000
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	12.000.000	12.000.000
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	10.000.000	10.000.000
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	21.000.000	21.000.000
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	33.000.000	33.000.000
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES- SMARA	3.000.000	3.000.000
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	2.474.000	2.474.000
34.11	ETABLISSEMENT CENTRAL DE GESTION ET DE STOCKAGE DES MATERIELS	-	-
	TOTAL	373.155.000	373.155.000
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN			
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	16.050.000	16.050.000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	1.900.000	1.900.000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	2.731.000	2.731.000
	TOTAL	20.681.000	20.681.000
MINISTÈRE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE			
46.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	20.000.000	20.000.000
46.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	4.000.000	4.000.000
46.03	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE FES	4.000.000	4.000.000
46.04	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE TETOUAN	4.500.000	4.500.000
46.05	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE MARRAKECH	4.500.000	4.500.000
	TOTAL	37.000.000	37.000.000
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ, DE L'EGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
48.01	SERVICE DE L'ORIENTATION ET DE L'APPUI	-	-
	TOTAL	-	-
DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION			
51.01	SERVICE DES UNITES DE FORMATION ARTISTIQUE ET ARTISANALE	5.500.000	5.500.000
	TOTAL	5.500.000	5.500.000
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'EXPLOITATION		2.022.042.000	2.022.042.000

- INVESTISSEMENT -			
Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
CHEF DU GOUVERNEMENT			
04.01	ROYAL GOLF DAR ES SALAM	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTES			
06.02	CENTRE DE PUBLICATION ET DE DOCUMENTATION JUDICIAIRE DE LA COUR DE CASSATION	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE			
07.02	DIRECTION DES AFFAIRES CONSULAIRES ET SOCIALES	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR			
08.01	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE TANGER-TETOUAN-AL HOCEIMA	-	-
08.02	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE L'ORIENTAL	-	-
08.03	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE FES-MEKNES	-	-
08.04	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE RABAT-SALE-KENITRA	-	-
08.05	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE BENI MELLAL-KHENIFRA	-	-
08.06	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT	-	-
08.07	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE MARRAKECH-SAFI	-	-
08.08	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DRAA-TAFILALET	-	-
08.09	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE SOUSS-MASSA	-	-
08.10	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE GUELIMM-OUED NOUN	-	-
08.11	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE LAAYOUNE-SAKIA EL HAMRA	-	-
08.12	CENTRE REGIONAL D'INVESTISSEMENT DE LA REGION DE DAKHLA-OUED ED-DAHAB	-	-
08.18	DIRECTION DE LA FORMATION DES CADRES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
11.02	DIVISION DE LA COOPERATION	-	-
11.03	DIVISION DES STRATEGIES DE FORMATION	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTÈRE DE LA SANTÉ			
12.01	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL OUARZAZATE	800.000	800.000
12.02	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL INEZGANE AIT MELLOUL	600.000	600.000
12.03	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAROUDANT	600.000	600.000
12.04	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TIZNIT	900.000	900.000
12.05	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL EL KELAA DES SRAGHNA	700.000	700.000
12.06	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ESSAOUIRA	400.000	400.000
12.07	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL EL JADIDA	500.000	500.000
12.08	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SAFI	900.000	900.000
12.09	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL KHOURIBGA	700.000	700.000
12.10	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SETTAT	600.000	600.000
12.12	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BOULEMANE	500.000	500.000
12.13	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SEFROU	400.000	400.000
12.14	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL KENITRA	800.000	800.000
12.15	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SIDI KACEM	600.000	600.000
12.16	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHEFCHAOUEN	500.000	500.000
12.17	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL LARACHE	800.000	800.000
12.18	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE TANGER	900.000	900.000
12.19	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TETOUAN	900.000	900.000
12.20	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'ERRACHIDIA	900.000	900.000
12.21	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL IFRANE	300.000	300.000
12.22	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL KHENIFRA	-	-
12.23	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL AL HOCEIMA	700.000	700.000
12.24	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAZA	800.000	800.000
12.25	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL FIGUIG	400.000	400.000
12.26	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NADOR	700.000	700.000
12.27	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BERKANE	400.000	400.000
12.28	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'OUED-ED-DAHAB	400.000	400.000
12.29	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE LAAYOUNE	900.000	900.000
12.30	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAN-TAN	400.000	400.000
12.31	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE BENI MELLAL	700.000	700.000
12.32	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'AGADIR	800.000	800.000

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
12.33	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARRAKECH	700.000	700.000
12.35	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS AIN SEBAA HAY MOHAMMADI	600.000	600.000
12.36	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS EL FIDA MERS SOLTANE	600.000	600.000
12.37	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS MOULAY RACHID	600.000	600.000
12.38	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE CASABLANCA	800.000	800.000
12.39	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL MOHAMMEDIA	400.000	400.000
12.40	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL SALE	-	-
12.41	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL SKHIRAT TEMARA	-	-
12.42	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL KHEMISSSET	700.000	700.000
12.45	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL MEKNES	900.000	900.000
12.46	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL D'OUJDA	800.000	800.000
12.47	CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - RABAT	10.000.000	10.000.000
12.48	CENTRE REGIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE - CASABLANCA	-	-
12.49	INSTITUT NATIONAL D'HYGIENE	16.000.000	16.000.000
12.50	CENTRE NATIONAL DE RADIOPROTECTION	3.500.000	3.500.000
12.51	DIRECTION DU MEDICAMENT ET DE LA PHARMACIE	9.500.000	9.500.000
12.52	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHICHAOUA	400.000	400.000
12.53	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENT HAY HASSANI	500.000	500.000
12.54	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAOUNATE	400.000	400.000
12.55	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE RABAT	400.000	400.000
12.56	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TAOURIRT	400.000	400.000
12.57	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL CHTOUKA AIT BAHA	400.000	400.000
12.58	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL D'ARRONDISSEMENT AIN CHOCK	400.000	400.000
12.59	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BENSLIMANE	400.000	400.000
12.60	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TATA	400.000	400.000
12.61	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL AL HAOUZ	400.000	400.000
12.62	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ZAGORA	400.000	400.000
12.63	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BOUJDOUR	400.000	400.000
12.64	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ASSA ZAG	400.000	400.000
12.65	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE GUELMIM	500.000	500.000
12.66	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL ESSMARA	400.000	400.000
12.67	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS SIDI BERNOUSSI	400.000	400.000
12.68	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL NOUACEUR	400.000	400.000
12.69	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL AZILAL	400.000	400.000
12.70	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL EL HAJEB	400.000	400.000
12.71	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL M'DIQ FNIDEQ	400.000	400.000
12.72	ECOLE NATIONALE DE SANTE PUBLIQUE	5.000.000	5.000.000
12.73	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL JRADA	400.000	400.000
12.74	CENTRE HOSPITALIER PREFECTORAL DES ARRONDISSEMENTS DE BEN M'SIK	400.000	400.000
12.75	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE FES	1.200.000	1.200.000
12.76	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL TINGHIR	400.000	400.000
12.77	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SIDI IFNI	400.000	400.000
12.78	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SIDI SLIMANE	400.000	400.000
12.79	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL OUEZZANE	400.000	400.000
12.80	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL BERRECHID	600.000	600.000
12.81	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL RHAMNA	400.000	400.000
12.82	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL SIDI BENNOUR	400.000	400.000
12.83	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL YOUSOUFIA	400.000	400.000
12.84	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL FKIH BEN SALAH	400.000	400.000
12.85	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL MIDELT	-	-
12.86	CENTRE HOSPITALIER PROVINCIAL GUERSIF	400.000	400.000
	TOTAL	84.000.000	84.000.000
	MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES		
13.03	SEGMA CHARGE DE LA PRIVATISATION - RABAT	-	-
13.05	TRESORERIE GENERALE DU ROYAUME	-	-
13.06	DIVISION ADMINISTRATIVE	6.500.000	6.500.000
13.07	ADMINISTRATION DES DOUANES ET IMPÔTS INDIRECTS	-	-
	TOTAL	6.500.000	6.500.000
	MINISTÈRE DU TOURISME, DU TRANSPORT AÉRIEN, DE L'ARTISANAT ET DE L'ECONOMIE SOCIALE		
14.01	INSTITUT SUPERIEUR INTERNATIONAL DU TOURISME DE TANGER	1.100.000	1.100.000
14.02	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MOHAMMEDIA	2.000.000	2.000.000
14.03	INSTITUT SPECIALISE DE TECHNOLOGIE APPLIQUEE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - AGADIR	1.500.000	1.500.000
14.04	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - EL JADIDA	800.000	800.000

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
14.05	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - ARFOUD	500.000	500.000
14.06	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - FES	800.000	800.000
14.07	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - MARRAKECH	2.000.000	2.000.000
14.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - OUARZAZATE	800.000	800.000
14.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SAIDIA	1.000.000	1.000.000
14.10	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - SALE	500.000	500.000
14.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - TANGER	1.000.000	1.000.000
14.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE -ASSILAH	500.000	500.000
14.13	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - BENSLIMANE	500.000	500.000
14.14	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE - CASABLANCA	500.000	500.000
14.15	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE TOUARGA - RABAT	500.000	500.000
14.16	INSTITUT DE TECHNOLOGIE HOTELIERE ET TOURISTIQUE DE GASTRONOMIE MAROCAINE A FES HAY ANAS	1.000.000	1.000.000
14.17	DIVISION DE LA CARTE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE	-	-
14.18	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE FES	200.000	200.000
14.19	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MARRAKECH	200.000	200.000
14.20	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS DE MEKNES	200.000	200.000
14.21	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS RABAT	200.000	200.000
14.22	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS OUARZAZATE	230.000	230.000
14.23	INSTITUT DES ARTS TRADITIONNELS INEZGANE	250.000	250.000
14.24	DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE	35.000.000	35.000.000
	TOTAL	51.280.000	51.280.000
SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT			
16.01	DIRECTION DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA LOGISTIQUE			
17.02	CENTRE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES ROUTIERES	4.000.000	4.000.000
17.03	SERVICE DU RESEAU DES SERVICES DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL	1.000.000	1.000.000
17.04	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE FES	1.000.000	1.000.000
17.05	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE RABAT	1.000.000	1.000.000
17.06	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MARRAKECH	1.500.000	1.500.000
17.07	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE MEKNES	-	-
17.08	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'OUJDA	1.000.000	1.000.000
17.09	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE CASABLANCA	1.000.000	1.000.000
17.10	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL D'AGADIR	3.500.000	3.500.000
17.11	INSTITUT DE FORMATION AUX ENGINS ET A L'ENTRETIEN ROUTIER	1.000.000	1.000.000
17.12	INSTITUT SUPERIEUR D'ETUDES MARITIMES	10.000.000	10.000.000
17.13	DIRECTION DES TRANSPORTS ROUTIERS ET DE LA SECURITE ROUTIERE	500.000.000	500.000.000
17.14	SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE	300.000	300.000
17.16	DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS	500.000	500.000
17.17	CENTRE NATIONAL D'ESSAIS ET D'HOMOLOGATION	20.000.000	20.000.000
17.18	DIRECTION DE LA MARINE MARCHANDE	4.500.000	4.500.000
17.19	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE LAAYOUNE	500.000	500.000
17.20	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE TANGER	500.000	500.000
17.21	SERVICE DE LOGISTIQUE ET DE MATERIEL DE BENI MELLAL	500.000	500.000
17.22	DIRECTION DE LA METEOROLOGIE NATIONALE	35.000.000	35.000.000
17.23	SERVICE DE GESTION DES CHANTIERS	500.000	500.000
	TOTAL	587.300.000	587.300.000
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PÊCHE MARITIME, DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORÊTS			
20.01	INSTITUT DES TECHNICIENS SPECIALISES EN MECANIQUE AGRICOLE ET EQUIPEMENT RURAL DE BOUKNADEL - SALE	-	-
20.02	INSTITUT ROYAL DES TECHNICIENS SPECIALISES EN ELEVAGE DE FOUARAT - KENITRA	-	-
20.03	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE LA CHAOUIA	-	-
20.04	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE TIFLET	-	-
20.05	INSTITUT TECHNIQUE AGRICOLE DE SAHEL BOUTAHAR	-	-
20.06	ECOLE D'AGRICULTURE DE TEMARA	-	-
20.07	DIVISION DE LA DURABILITE ET AMENAGEMENT DES RESSOURCES MARITIMES	3.700.000	3.700.000
20.08	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - AL HOCEIMA	400.000	400.000
20.09	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - SAFI	450.000	450.000
20.10	INSTITUT SUPERIEUR DES PECHES MARITIMES	4.400.000	4.400.000
20.11	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - TAN TAN	450.000	450.000
20.12	CENTRE DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE MARITIME - LARACHE	500.000	500.000
20.13	INSTITUT DE TECHNOLOGIE DES PECHES MARITIMES - LAAYOUNE	400.000	400.000
20.14	ECOLE NATIONALE FORESTIERE D'INGENIEURS	7.190.000	7.190.000
20.15	SERVICE DES LYCEES AGRICOLES	10.000.000	10.000.000
20.16	SERVICE DE LA VALORISATION DES PRODUITS FORESTIERS	-	-
20.17	PARC NATIONAL DE SOUSS-MASSA	550.000	550.000
	TOTAL	28.040.000	28.040.000

RAPPORT SUR LES SERVICES DE L'ETAT GERES DE MANIERE AUTONOME

Code	Désignation	RESSOURCES	CHARGES
MINISTÈRE DE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS			
21.01	COMPLEXE SPORTIF MOHAMMED V DE CASABLANCA ET BASE NAUTIQUE DE MOHAMMADIA	-	-
21.03	INSTITUT ROYAL DE FORMATION DES CADRES DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	-	-
21.06	SERVICE DU CONTROLE DES ETABLISSEMENTS ET DES SALLES SPORTIVES	-	-
21.07	COMPLEXE MOULAY RACHID DE LA JEUNESSE ET DE L'ENFANCE DE BOUZNIKA	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTERE DES HABOUS ET DES AFFAIRES ISLAMIQUES			
23.01	DIVISION DU PELERINAGE	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTÈRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
27.01	INSTITUT DES MINES DE TOUISSIT	190.000	190.000
27.02	INSTITUT DES MINES DE MARRAKECH	1.380.000	1.380.000
27.04	LABORATOIRE NATIONAL DES ETUDES ET DE SURVEILLANCE DE LA POLLUTION	1.500.000	1.500.000
	TOTAL	3.070.000	3.070.000
MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DE L'INVESTISSEMENT, DU COMMERCE ET DE L'ECONOMIE			
28.02	SEGMA CHARGE DE L'ACCREDITATION ET DE LA METROLOGIE	-	-
	TOTAL	-	-
MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION			
29.01	IMPRIMERIE DAR AL MANAHIL	-	-
29.02	INSTITUT NATIONAL D'ARCHEOLOGIE ET DU PATRIMOINE DE RABAT	-	-
29.03	INSTITUT NATIONAL DES BEAUX-ARTS DE TETOUAN	-	-
29.04	THEATRE MOHAMMED VI D'OUIJDA	-	-
29.05	INSTITUT SUPERIEUR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	2.610.000	2.610.000
29.06	INSTITUT SUPERIEUR DES METIERS DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA	6.500.000	6.500.000
	TOTAL	9.110.000	9.110.000
MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE			
31.04	DIVISION DE LA FORMATION	100.000	100.000
	TOTAL	100.000	100.000
ADMINISTRATION DE LA DEFENSE NATIONALE			
34.01	CENTRE ROYAL DE TELEDETECTION SPATIALE	3.000.000	3.000.000
34.02	HOPITAL MILITAIRE D'INSTRUCTION MOHAMMED V A RABAT	-	-
34.03	HOPITAL MILITAIRE AVICENNE A MARRAKECH	-	-
34.04	HOPITAL MILITAIRE MOULAY ISMAIL A MEKNES	-	-
34.05	HOPITAL MILITAIRE A LAAYOUNE	-	-
34.06	HOPITAL MILITAIRE A DAKHLA	-	-
34.07	HOPITAL MILITAIRE A GUELMIM	-	-
34.08	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A AGADIR	-	-
34.09	CENTRE MEDICOCHIRURGICAL DES FORCES ARMEES ROYALES A ES- SMARA	-	-
34.10	UNITE DE FABRICATION DE MASQUES DE LA GENDARMERIE ROYALE	-	-
34.11	ETABLISSEMENT CENTRAL DE GESTION ET DE STOCKAGE DES MATERIELS	-	-
	TOTAL	3.000.000	3.000.000
HAUT COMMISSARIAT AU PLAN			
42.01	INSTITUT NATIONAL DES STATISTIQUES ET D'ECONOMIE APPLIQUEE	5.000.000	5.000.000
42.02	CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION	4.000.000	4.000.000
42.03	ECOLE DES SCIENCES DE L'INFORMATION	2.700.000	2.700.000
	TOTAL	11.700.000	11.700.000
MINISTÈRE AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE NATIONAL, DE L'URBANISME, DE L'HABITAT ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE			
46.01	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE	6.000.000	6.000.000
46.02	INSTITUT NATIONAL D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME	1.000.000	1.000.000
46.03	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE FES	2.000.000	2.000.000
46.04	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE TETOUAN	2.000.000	2.000.000
46.05	ECOLE NATIONALE D'ARCHITECTURE DE MARRAKECH	2.000.000	2.000.000
	TOTAL	13.000.000	13.000.000
MINISTÈRE DE LA FAMILLE, DE LA SOLIDARITÉ, DE L'EGALITÉ ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL			
48.01	SERVICE DE L'ORIENTATION ET DE L'APPUI	-	-
	TOTAL	-	-
DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET À LA RÉINSERTION			
51.01	SERVICE DES UNITES DE FORMATION ARTISTIQUE ET ARTISANALE	-	-
	TOTAL	-	-
TOTAL GENERAL DES RESSOURCES ET DES CHARGES D'INVESTISSEMENT		797.100.000	797.100.000

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

<http://lof.finances.gov.ma>